

## Immigration: l'opération déminage du gouvernement

- L'exécutif tente de calmer la fronde naissante au sein de la majorité sur le texte asile-immigration qui sera présenté en conseil des ministres en février
- En Italie, le 11 janvier, Macron parlera migrants avec six pays d'Europe du Sud. Il sera à Calais le 16 janvier, avant d'évoquer le sujet de la frontière avec Londres
- Gérard Collomb, à Beauvau, et Edouard Philippe, à Matignon, multiplient les rencontres avec les députés LRM et les associations d'aide aux migrants
- Un groupe de travail d'une dizaine d'élus a été mis en place au sein de la commission des lois pour discuter avec le gouvernement du projet de loi
- Sur le fond, le gouvernement n'entend pas céder de terrain outre mesure. Il ne reviendra pas non plus sur la circulaire Collomb

PAGE 5

## EN CHINE, L'AUTRE DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DE MACRON

- La visite du chef de l'Etat en Chine marque une rupture par rapport à celles de ses prédécesseurs
- Le président n'a pas chiffré les contrats engrangés, même si le bilan pour les entreprises françaises, notamment pour Areva, est honorable
- Lors du déplacement, placé sous le signe de la « réciprocité », Bruno Le Maire a affirmé que Bercy refusait désormais les « investissements de pillage »

PAGE 3, ET CAHIER ÉCO PAGE 3

ÉDITORIAL  
TEST CHINOIS POUR  
« L'EUROPE QUI PROTÈGE »  
PAGE 24



Au Grand Palais du peuple, à Pékin, le 9 janvier.

JEAN-CLAUDE COUTAUSSE/  
FRENCH-POLITICS POUR « LE MONDE »

### PS Olivier Faure : « Nous devons tout changer »

Le chef de file des députés PS est le troisième candidat au poste de premier secrétaire, après Luc Carvounas et Stéphane Le Foll. Il explique au « Monde » comment « redonner le désir de gauche »

PAGE 6

### Tunisie Nouvelle poussée de fièvre sociale

Dans plusieurs villes et dans certains quartiers de Tunis, des heurts ont opposé manifestants et forces de l'ordre, le 9 janvier, pour la deuxième journée d'affilée

PAGE 4

## Enquête Dope et vendetta à Toulouse

LE 3 JUILLET, Djamel Tahri, 27 ans, est abattu dans la cité de la Reynerie, à Toulouse. Deux tueurs, dont l'un était dissimulé sous un niqab, n'ont pas hésité à tirer en pleine rue, blessant plusieurs passants. Le 7 août, Redouane Bouzegou est à son tour exécuté

sur un parking. Ces assassinats s'inscrivent dans une série de règlements de comptes qui ensanglantent ce quartier. En toile de fond : des rivalités dans le trafic de stupéfiants. Toulouse redoute aujourd'hui de vivre les dérives de certains quartiers marseillais.

Entre dits et non-dits, notre journaliste Elise Vincent a rencontré les familles Tahri et Bouzegou, qui protestent de leur innocence, mais aussi les policiers confrontés à la loi du silence et les magistrats débordés par cet engrenage.

PAGES 14-15

### LE REGARD DE PLANTU

Découverte d'une armée  
de 184 statues d'Airbus.



### Santé Les silences de Lactalis face à la salmonellose

CAHIER ÉCO - PAGE 4

### Justice Sivens : non-lieu après la mort de Rémi Fraisse

PAGE 11

### Sécurité routière Le gouvernement veut freiner les automobilistes

PAGE 9

### Pologne Un remaniement pour amadouer Bruxelles

PAGE 3

**Le Monde**  
HORS-SÉRIE STYLOGRAPHE

### UN AMOUR DE STYLO

De Léonard de Vinci au 21<sup>e</sup> siècle, en passant par Albert Einstein, la fabuleuse histoire de la douceur d'écrire.

- Les grands inventeurs
- La saga des marques
- Les stylos de légende
- La magie des encres
- L'enfant et le stylo

**DÉCOUVREZ LE MONDE ÉTONNANT DES STYLOS**  
- EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX -





Oprah Winfrey lors de la cérémonie des Golden Globes, au cours de laquelle elle a reçu le prix Cecil B. DeMille, le 7 janvier, à Beverly Hills.

PAUL DRINKWATER/AP

# Oprah Winfrey, miroir du désarroi démocrate

L'engouement suscité par la star illustre le flottement d'un parti désarçonné par la présidence Trump

WASHINGTON - correspondant

Il a suffi de quelques mots prononcés à l'occasion de la cérémonie des Golden Globes, à Beverly Hills (Los Angeles), dimanche 7 janvier, pour qu'Oprah Winfrey devienne en quelques heures une candidate potentielle à l'élection présidentielle de 2020. La formule, « *Une aube nouvelle se profile à l'horizon* », renvoyait au succès de la campagne en cours contre les violences faites aux femmes.

Mais la conviction, la volonté et la force dégagées par cette incarnation familière du rêve américain, distinguée ce soir-là par un prix récompensant sa carrière d'actrice, ont dessiné une ambition plus grande. Elle a été disséminée tout au long de la journée de lundi sur les sites d'information et les chaînes de télévision, pendant que la principale intéressée restait silencieuse.

L'emballement s'est prolongé mardi 9 janvier avec un commentaire de Donald Trump en

marge d'une réunion de membres du Congrès, à la Maison Blanche. « *Je la connais très bien* », a assuré le président, reçu souvent par Oprah Winfrey lorsqu'elle était une animatrice vedette. « *Je l'aime bien (...)* *Je ne pense pas qu'elle sera candidate* », a-t-il ajouté, convaincu par ailleurs de l'emporter si elle se mettait d'aventure sur les rangs. La femme d'affaires devenue milliardaire, considérée comme proche du Parti démocrate, a pourtant exclu, en octobre 2017,

toute incursion dans le domaine de la politique.

L'engouement qui s'est brutalement cristallisé sur son nom tient d'abord à l'absence, pour l'instant, d'une figure pouvant incarner une alternative au président sortant lors de la prochaine présidentielle. Electrifié par la rhétorique et les choix politiques de Donald Trump, le camp démocrate a pourtant regagné en vigueur après une défaite inattendue et traumatisante en 2016. En témoigne sa

bonne tenue lors des élections survenues en novembre et en décembre 2017, en Virginie et en Alabama. En septembre, plus d'un an avant les élections de mi-mandat, un nombre record de candidats démocrates était déjà enregistré pour les élections au Congrès auprès de la Commission électorale fédérale, selon les chiffres du Campaign Finance Institute: 455, contre seulement 111 républicains.

**Pas de chef de file incontesté**

Le Parti démocrate ne dispose cependant pas de chef de file incontesté. Au point que l'ancien vice-président Joe Biden, qui aura 78 ans au lendemain de l'élection de 2020, continue d'entretenir l'hypothèse d'une candidature. Le sénateur du Vermont Bernie Sanders, 76 ans, n'a pas formellement écarté la sienne. « *Il y a effectivement un vide qui avait déjà été constaté par le passé, notamment en 1992 et dont avait émergé Bill Clinton* », estime le chroniqueur du *Washington Post* E. J. Dionne.

**« Certains démocrates en viennent à penser qu'il faut lutter contre le feu par le feu »**

WILLIAM GALSTON  
ancien conseiller  
de Bill Clinton

Le précédent historique qu'a constitué l'élection d'un magnat de l'immobilier dépourvu de la moindre expérience gouvernementale explique également cet emballement pour une figure aussi charismatique. « *L'émergence et la victoire de Trump ont remis en cause ce qui était considéré jusqu'alors comme les règles de la politique* », juge de son côté William Galston, ancien de l'administration Clinton, aujourd'hui à la Brookings Institution.

« *En 2016, Donald Trump avait un récit à vendre, alors qu'Hillary Clinton défendait un programme, on a vu le résultat. Et il faut se souvenir qu'Obama lui-même avait été élu en 2008 alors qu'il ne disposait pas d'une grande expérience politique* ». Donald Trump ayant apporté la preuve de l'effet létal de la notoriété, « *certaines démocrates en viennent à penser qu'il faut lutter contre le feu par le feu* », contre la notoriété par la notoriété, ajoute-t-il.

**Etat de confusion**

Aux côtés de candidats potentiels traditionnels, comme le sénateur Cory Booker (New Jersey), la sénatrice Kamala Harris (Californie), le gouverneur de Virginie, Terry McAuliffe, ou celui de l'Etat de New York, Andrew Cuomo, des noms reviennent régulièrement qui renvoient à ce que représente Oprah Winfrey: la richesse, la célébrité et un

parcours singulier. Il s'agit notamment de Mark Cuban, le milliardaire propriétaire, notamment, de l'équipe de basket des Mavericks de Dallas, et de Mark Zuckerberg, le créateur de Facebook, en dépit de l'hyperpuissance qu'incarne ce réseau social.

« *Rien n'est pire pour une formation que de perdre une élection pour laquelle elle est donnée gagnante. C'est ce qui est arrivé aux démocrates en 2016, et ces derniers sont au même point qu'après la défaite de Michael Dukakis, en 1988* », assure William Galston, en référence au candidat démocrate dont la campagne avait patiné après qu'il s'était dit opposé à la peine de mort même si son épouse était assassinée. « *Il va falloir du temps avant qu'émergent un nom et une ligne politique. Les élections de mi-mandat ne sont traditionnellement pas propices à cela, car elles produisent naturellement une grande fragmentation* », poursuit-il.

Face à cette période de confusion appelée à perdurer, l'expression d'une conviction forte comme celle portée par Oprah Winfrey, dimanche soir, est donc une garantie de succès immédiat, sinon durable. Surtout sur un thème populaire comme celui lancé aux Etats-Unis contre le harcèlement sexuel et qui est considéré par certains, au sein du Parti démocrate, comme la clé d'un retour à la Maison Blanche.

Il est probable que d'autres noms suscitent un emballement similaire au cours des mois à venir, peut-être même jusqu'à la veille de l'ouverture de la campagne. Après avoir entretenu l'idée d'une candidature, Donald Trump avait pu se permettre d'attendre les toutes dernières semaines avant de se lancer dans la course à l'investiture républicaine, fort de l'avantage que lui conférerait précisément sa notoriété. ■

GILLES PARIS

## Sursis pour les 690 000 « Dreamers »

Un juge de San Francisco a bloqué, mardi 9 janvier, l'abrogation par le président Donald Trump d'un programme protégeant les jeunes entrés illégalement aux Etats-Unis alors qu'ils étaient mineurs. Le magistrat, William Alsup, a estimé que l'abrogation reposait sur « *une base juridique défectueuse* ». L'administration Obama avait sanctuarisé le droit pour ces 690 000 jeunes en situation illégale d'étudier et de travailler aux Etats-Unis. M. Trump a dirigé mardi une réunion avec des parlementaires sur le sujet. Il se montre ouvert à un compromis si les démocrates acceptent un renforcement de la sécurité aux frontières, y compris la construction controversée d'un mur à la frontière avec le Mexique.

## « Steve le débraillé » contraint de quitter « Breitbart News »

STEPHEN BANNON S'ÉTAIT REVENDIQUÉ un jour comme léniniste. « *Lénine*, avait-il expliqué à un historien américain, Ronald Radosh, *voulait détruire l'Etat, c'est aussi mon objectif* ». Un procès quasi stalinien emporté aujourd'hui l'ancien conseiller de Donald Trump. Il a été contraint de renoncer, mardi 9 janvier, à la direction du site *Breitbart News*, transformé sous sa houlette à partir de 2012 en brûlot nationaliste. Un départ qui intervient six mois après avoir déjà quitté la Maison Blanche.

Mis en cause pour des propos ravageurs concernant le président et sa famille rapportés par Michael Wolff dans son livre *Fire and Fury: Inside the Trump White House* (édition Henry Holt, non traduit), M. Bannon a tout d'abord été ostracisé par Donald Trump. Il a perdu ensuite le soutien précieux de la famille Mercer, actionnaire minoritaire de *Breitbart News*, avant d'être ac-

cablé sur toutes les chaînes d'information continue par l'entourage du président.

« *Lorsqu'il a été viré, il n'a pas seulement perdu son job, il a aussi perdu la tête* », avait assuré le président, rendu furieux par l'accusation de « *trahison* » prêté dans le livre à M. Bannon à l'endroit de son fils aîné, Donald Trump Jr. Il faisait allusion à une rencontre controversée de ce dernier, pendant la campagne, avec des personnalités russes. Un procureur spécial, Robert Mueller, enquête sur une éventuelle collusion avec les responsables des piratages qui ont visé le Parti démocrate, imputés à la Russie par le renseignement américain.

**Excuses peu convaincantes**

Affublé désormais du sobriquet « *Steve le débraillé* » dans les Tweet du président, une allusion à un style vestimentaire non conventionnel, l'ancien « *Père Joseph* » du can-

didat a tenté une parade. Mais les excuses avancées le 7 janvier sont apparues comme trop tardives et trop peu convaincantes. Interrogé à ce sujet au cours d'un déplacement présidentiel dans le Tennessee, lundi, un porte-parole de M. Trump avait écarté la possibilité d'un retour en arrière.

La défaite du candidat qu'il avait soutenu lors d'une élection sénatoriale dans l'Alabama, en décembre 2017, avait déjà alerté sur les limites de son projet de rénovation du Parti républicain. Son départ de *Breitbart News* le prive désormais d'un porte-voix et d'influence. « *Je suis Thomas Cromwell à la cour des Tudors* », avait confié M. Bannon dans un entretien au même Michael Wolff publié par le magazine *Hollywood Reporter* après la victoire de Donald Trump. Son exécution symbolique témoigne que ce grand amateur d'histoire voyait juste. ■

G. P. (WASHINGTON, CORRESPONDANT)



# Bruxelles et Varsovie baissent le ton

M. Morawiecki a écarté des ministres en conflit avec l'UE, avant de rencontrer M. Juncker

VARSOVIE, BRUXELLES -  
correspondants

Un dîner « amical » qui, mardi 9 janvier, n'aura pas totalement rapproché les points de vue, mais qui était censé calmer le jeu après le coup de semonce tiré le 20 décembre 2017 par la Commission de Bruxelles : c'est ainsi, à en croire les deux parties, qu'il faut interpréter la rencontre entre le premier ministre polonais, Mateusz Morawiecki, et le président du collège européen, Jean-Claude Juncker. Les deux responsables sont censés se revoir avant la fin février.

Une poignée de main et une brève séance de pose pour les caméras : on ne célébrait pas vraiment des retrouvailles mardi soir, mais on insistait sur le fait que Bruxelles et Varsovie « ne sont pas en guerre », comme l'avait dit un peu plus tôt le porte-parole de M. Juncker.

Le 20 décembre 2017, le premier vice-président de la Commission,

Frans Timmermans – présent au dîner –, avait annoncé, « le cœur lourd », qu'il demandait au Conseil (les Etats membres) des sanctions contre un pays accusé d'avoir adopté 13 lois litigieuses bafouant l'indépendance de la justice. Si elle va à son terme – c'est peu probable car cela suppose l'unanimité des pays membres que rendra impossible un probable veto hongrois –, la procédure pourrait priver la Pologne de ses droits de vote à Bruxelles.

Avant sa venue dans la capitale belge, M. Morawiecki, un ancien banquier anglophone, a remanié son gouvernement afin de tenter de le rendre plus présentable aux yeux de l'UE et des investisseurs internationaux. L'opération a entraîné le départ de ministres dont les déclarations à Bruxelles avaient créé la polémique.

Défenseur inconditionnel des « valeurs polonaises traditionnelles », Witold Waszczykowski est remplacé aux affaires étrangères par l'universitaire Jacek Czaputowicz. A l'environnement, Jan

Szysko avait placé sa politique sous le mot d'ordre biblique « Assujettissez la terre », défendu le charbon et l'exploitation de la forêt primaire de Bialowieza. Le ministre de la défense, Antoni Macierewicz, inquiétait, lui, tant l'UE que l'OTAN et avait été mis en cause pour les liens troubles entre les services russes. Son collègue de la santé, Konstanty Radziwiłł, un médecin père de huit enfants qui avait déclaré qu'il ne prescrivait pas la pilule du lendemain à une femme victime de viol, a également dû céder son portefeuille.

## Profil techniques

Les figures les plus contestées disparaissent donc, signe qu'après avoir fait main basse sur la justice, l'armée, les médias et la fonction publique, le parti conservateur a pour priorité de consolider sa domination et de calmer les esprits. C'est la mission de M. Morawiecki, qui a promis des « efforts » : « Nous ne voulons pas être un gouvernement de doctrine, un gouvernement des extrêmes. »

A Bruxelles, des diplomates sont sceptiques : « Il a été membre de cette coalition dès le début, il est du même parti, il a le même parain », relève l'un d'eux, dans une allusion à Jarosław Kaczyński, le président du parti Droit et justice (PiS), homme fort du pays et inspirateur d'une ligne politique qui ne sera pas modifiée. Il conserve la main sur l'appareil d'Etat en plaçant deux de ses plus fidèles lieutenants à la défense (l'ancien mi-

## Après le remaniement, le parti Droit et justice conserve la main sur l'appareil d'Etat

nistre de l'intérieur Mariusz Blaszczak) et à l'intérieur (Joachim Brudziński). On relève aussi que le ministre de la justice, Zbigniew Ziobro, auteur des réformes attaquées par Bruxelles, reste en place.

Le choix de profils plutôt techniques pour reprendre les ministères litigieux, souvent en contact avec l'UE, est toutefois interprété comme une volonté d'éviter les provocations alors que la Commission a donné un dernier délai de trois mois à Varsovie pour « se rendre à la raison », selon la formule de M. Timmermans. Alors aussi que démarrent les premières discussions sur le budget européen post-2020. La Pologne, qui a jusqu'à présent été la plus grande bénéficiaire des fonds structurels (environ 7 milliards d'euros par an), aura fort à faire pour limiter la chute de crédits à prévoir dans le contexte du Brexit et de la redéfinition des priorités de l'Union.

Dans une interview à la télévision allemande ARD, mardi 9 janvier, M. Juncker a, en tout cas, adopté un ton conciliant. Il soulignait notamment qu'il n'entendait pas user d'une réduction des subventions des fonds de cohé-

sion comme d'un moyen de pression. « Ce ne serait pas la bonne manière de faire, car cela donnerait l'impression aux citoyens de l'Est que l'Europe est pilotée uniquement par l'Ouest », insistait-il.

Paris et Berlin entendent pourtant profiter de la révision de l'enveloppe européenne, qui sera privée de la contribution de Londres (12 milliards d'euros), pour conditionner l'attribution des fonds au respect, par les pays membres, de règles de convergence sociales et fiscales mais aussi de l'Etat de droit. Lors d'une première réunion, en novembre 2017, le commissaire allemand au budget, Günther Oettinger, a appuyé cette idée. Et lundi 8 janvier, lors d'une conférence sur le « cadre financier pluriannuel », Nathalie Loiseau, la ministre française des affaires européennes, a enfoncé le clou.

M. Juncker, lui, a pour obsession de ne pas braquer les populations des pays de l'Est et d'accroître le sentiment antieuropéen. Son institution craint aussi d'aggraver les divisions entre les Etats à la veille de la deuxième partie de la négociation sur le Brexit, la définition de la future relation commerciale et politique avec Londres.

Un autre test déterminant de la relation entre Bruxelles et l'Est portera sur la question de la réforme de l'asile, que l'UE entend régler d'ici à juin et faire accepter notamment à Varsovie. A ce stade, cela semble tout sauf évident. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX  
ET JEAN-PIERRE STROOBANTS  
(AVEC INTÉRIM À VARSOVIE)

## ÉTATS-UNIS Des coulées de boue font treize morts en Californie

Au moins 13 personnes ont trouvé la mort dans le sud de la Californie, mardi 9 janvier, dans des crues soudaines et une coulée de boue provoquée par un violent orage qui s'est abattu sur des terrains privés de leur végétation en décembre 2017 à la suite des feux de forêt qui ont ravagé l'Etat.

Les pluies diluviennes se sont abattues sur Santa Barbara, au nord de Los Angeles. Il avait été ordonné à des milliers d'habitants d'évacuer la zone avant les pluies mais seulement 10 % à 15 % des personnes concernées ont respecté cet ordre. – (Reuters.)

## PÉROU Formation d'un « gouvernement de réconciliation »

Le président péruvien Pedro Pablo Kuczynski (centre droit) a présenté, mardi 9 janvier à Lima, un nouveau « gouvernement de réconciliation nationale », destiné à surmonter la crise politique. L'équipe comprend un seul membre de l'opposition, Javier Barreda, au ministère du travail, aussitôt expulsé de l'Alliance populaire révolutionnaire américaine. La « grâce humanitaire » accordée le 24 décembre 2017 à l'ancien autocrate Alberto Fujimori, condamné pour crimes contre l'humanité, a divisé l'opinion et fragilisé le chef de l'Etat, soupçonné d'avoir bénéficié des largesses d'Odebrecht, le géant brésilien du bâtiment, au cœur d'un scandale international de corruption. – (EFE.)

## Donald Tusk attaque le PiS

Dans une interview publiée le 10 janvier dans un magazine polonais, le président du Conseil européen, Donald Tusk, rival à Varsovie de Jarosław Kaczyński, le président du parti Droit et justice (PiS), s'en est pris à un pouvoir se dressant « délibérément » contre « tout ce qui est important pour l'Europe ». Selon l'ex-premier ministre polonais, la philosophie du PiS est « le pouvoir au-dessus de la loi, et non la loi au-dessus du pouvoir ». M. Tusk évoque la question du maintien de la Pologne dans l'Union. Selon lui, il existe à Bruxelles un « espoir gigantesque » qu'elle reste membre, mais beaucoup de ses décisions provoquent « le conflit rêvé » avec Bruxelles.

# Macron prône une nouvelle ère dans les relations avec la Chine

A Pékin, le président s'est fait discret au sujet des droits de l'homme

Pour sa première visite d'Etat en Chine, qui s'est achevée le 10 janvier, Emmanuel Macron n'a cessé d'invoquer durant trois jours la nouvelle ère qu'il a l'intention d'ouvrir dans les relations franco-chinoises. « Nous avons entre nous une concordance des temps : la France a voté en mai pour cinq ans, comme le 19<sup>e</sup> congrès du Parti communiste chinois en octobre », a résumé le président français lors de sa déclaration conjointe avec son homologue chinois Xi Jinping, mardi au Grand Palais du peuple, à Pékin.

M. Macron espère profiter de cette concomitance des quinquennats français et chinois pour s'imposer comme un interlocuteur-clé pour Pékin. Sur place, il a tenté d'apparaître comme un chef d'Etat capable de prendre le leadership européen, notamment dans le rapport de la France et de l'Europe à l'ambitieux projet chinois des « nouvelles routes de la soie », mais aussi comme un PDG venu vendre en Asie les atouts de l'entreprise France.

D'un côté, accompagné par son épouse Brigitte Macron, populaire en Chine, il a célébré, en visitant la Cité interdite dans la capitale ou l'armée de terre cuite à Xi'an, les longs destins croisés des deux pays, évoquant la pensée taoïste, mais aussi la diaspora chinoise en France, sans oublier cette description de la Chine par le général de Gaulle : « un Etat plus vieux que l'Histoire ».

M. Macron a su habilement manier les symboles : l'offre au président Xi Jinping d'un cheval de la garde républicaine fonde le premier geste d'une diplomatie équestre qui répondrait à celle, habilement menée par la Chine, du panda. Comme pour l'animal

## Le chef de l'Etat a offert un cheval à M. Xi, comme un appel à une coopération attentive et patiente

fétiche chinois, il faudra à la Chine respecter tout un protocole pour élever ce cheval, un test en quelque sorte de la coopération attentive et patiente qu'il appelle avec ce pays. « Je veux voir par ce bestiaire croisé notre volonté patiente d'œuvrer dans l'intérêt de nos deux pays », a dit le président.

### « Malin »

De l'autre côté, il a fait le service après-vente des réformes menées en France depuis son élection, pour montrer qu'avec lui « la France est de retour » comme « une puissance du futur » dans le numérique et la transition écologique, et « une grande place financière ».

Au chapitre des droits de l'homme, dossier extrêmement sensible en Chine, M. Macron a dit avoir fait passer des « messages clairs » lors de ses entretiens en tête à tête avec Xi Jinping, mais il a refusé d'en rajouter publiquement. « Je ne fais pas la diplomatie de l'Hygiaphone, a-t-il expliqué. Je pourrais me faire plaisir en donnant des leçons à la Chine, ça s'est beaucoup fait, ça n'a jamais eu aucun résultat. »

Le président français a néanmoins fait valoir son point de vue par petites touches à Pékin. A Xi'an, depuis le palais de Daming, il a ainsi vanté la « justice sociale »

et fait l'éloge de l'homme comme « sujet libre ». « Derrière chaque individu, il y a un sujet qui pense, qui peut librement créer, innover », a-t-il déclaré.

Un viatique mis en pratique mardi quand, après le dîner d'Etat avec M. Xi, M. Macron et son épouse ont rendu visite à des peintres et photographes chinois réunis dans une galerie privée. S'il n'a rencontré aucun artiste dissident, il a échangé pendant près de deux heures avec des figures célèbres de l'art contemporain chinois comme Zhang Xiaogang, Huang Rui ou Xu Bing, qui portent un regard critique sur la société chinoise et ses contradictions. « Venir voir ces artistes, c'est aussi venir voir une expression et une sensibilité chinoises qui s'expriment ouvertement, librement, sans méconnaître rien de ce qui peut exister par ailleurs », a commenté le chef de l'Etat.

Dans sa délégation, M. Macron avait invité le dessinateur français Jul, connaisseur de la Chine, qui a passé son séjour à caricaturer les autorités chinoises dans des dessins postés sur Twitter, réseau social bloqué en Chine. « Dans un pays où il est très difficile de se moquer de n'importe quel dirigeant, Emmanuel Macron est venu avec un dessinateur qui se moque ouvertement de lui. C'est assez malin, c'est une forme de diplomatie des droits de l'homme par l'exemple », a expliqué Jul au Monde. Le dessinateur a profité du dîner d'Etat pour offrir à M. Xi un exemplaire de sa bande dessinée *La Planète des sages*, publiée récemment en Chine, en évoquant devant le numéro un chinois « la sagesse nécessaire à tout dirigeant ». ■

BASTIEN BONNEFOUS  
ET BRICE PEDROLETTI (À PÉKIN)

**VENDÔRAMA**

**BOUCHERON**  
PARIS

**VENDÔRAMA EXPOSITION**  
12-28 JANVIER

**M CONTI** MONNAIE DE PARIS

LA CULTURE A UNE NOUVELLE ADRESSE

4<sup>TER</sup> RUE GUÉNÉGAUD, 75006 PARIS  
MONNAIEDEPARIS.FR

ENTRÉE GRATUITE  
RÉSERVATIONS SUR  
VENDORAMA.BOUCHERON.COM



## Nouvelle poussée de fièvre sociale en Tunisie

Une personne est morte en marge d'une série de manifestations contre la vie chère

TUNIS - correspondant

La Tunisie est entrée dans une nouvelle phase de turbulences sociales. Dans plusieurs villes du pays et dans certains quartiers de Tunis, des heurts ont opposé manifestants et forces de l'ordre, mardi 9 janvier, pour la deuxième journée consécutive. Un jeune homme avait trouvé la mort lundi à Tebourba, à une cinquantaine de kilomètres de la capitale, en marge d'un rassemblement contre la vie chère, alors que grandit une grogne générale contre le budget d'austérité adopté fin 2017. Les manifestations, émaillées dans certains cas de scènes de pillage de magasins, surviennent dans un contexte social dégradé, où le rebond de l'inflation – 6,4% en glissement annuel – ajoute aux effets délétères d'un taux de chômage de 15% (30% pour la catégorie des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur).

Sept ans après la révolution de 2011, qui avait renversé la dictature de Zine El-Abidine Ben Ali, la stagnation socio-économique est l'envers du décor d'une transition démocratique qui avait valu à la Tunisie un certain prestige à l'étranger. L'agitation sociale, notamment dans les régions de l'intérieur – historiquement défavorisées par rapport au littoral –, est récurrente comme l'avaient illustré les poussées de fièvre de janvier 2016 ou du printemps 2017.

### Volatilité politique

La rapidité de la contagion de ces derniers jours présente toutefois un caractère nouveau. Les troubles ont touché quasiment simultanément des quartiers de Tunis – Ettadhamen, El Ouardia – des localités proches de la capitale (Tebourba), des gouvernorats de l'intérieur (Kasserine, Sidi

Bouزيد, Gafsa) et même des villes du littoral (Gabès, Nabeul). La police a procédé à deux cents arrestations dans la soirée de mardi.

Ces secousses mettent rudement sous pression le gouvernement de Youssef Chahed, nommé en août 2016, dont la marge de manœuvre s'avère limitée. Au plan politique, le premier ministre n'est que mollement soutenu par son parti, Nidaa Tounès, la formation dite « moderniste » alliée aux islamistes d'Ennahda dans la coalition gouvernementale. M. Chahed, placé à la tête du gouvernement par le chef de l'Etat, Béji Caïd Essebsi, a irrité nombre de ses amis en raison des ambitions présidentielles qui lui sont prêtées. En quête de nouveaux soutiens, il a noué une relation de travail privilégiée avec l'Union générale du travail tunisien (UGTT), le principal syndicat du pays. Ce lien ne lui est toutefois guère utile pour apaiser la tension sociale, car nombre de protestataires ne sont affiliés à aucune organisation syndicale. La perspective des élections municipales prévues en mai, premier scrutin local depuis 2011, devrait ajouter à la volatilité du paysage politique en attisant de nouvelles concurrences, y compris au sein de la coalition gouvernementale.

M. Chahed voit en outre sa latitude bornée par des indicateurs financiers au rouge. Alors que dérivent le déficit budgétaire (6,1% du PIB) et la dette publique, qui frôle les 70% du PIB, le gouvernement s'est résolu à aggraver la ponction fiscale, en particulier en relevant la TVA. Ajouté à l'inflation importée nourrie par la dépréciation du dinar, qui a perdu le quart de sa valeur par rapport à l'euro en deux ans, ce relèvement de la fiscalité indirecte s'est révélé socialement périlleux en pesant lourdement sur le pouvoir d'achat. ■

FRÉDÉRIC BOBIN

## En Colombie, la paix tarde à être scellée avec la guérilla de l'ELN

Le cessez-le-feu conclu pour cent un jours a pris fin mardi, mais les négociations reprennent entre gouvernement et mouvement castriste

BOGOTA - correspondante

Le cessez-le-feu « bilatéral, national et temporaire » entre le gouvernement colombien et les guérilleros de l'Armée de libération nationale (ELN, castriste) a pris fin mardi 9 janvier à minuit. Conclu en septembre 2017 à l'occasion de la visite du pape François en Colombie, il a duré, comme prévu, cent un jours. La question de savoir si une nouvelle trêve va être décidée domine la reprise des négociations de paix entre les deux parties, mercredi à Quito. Officiellement engagées depuis février 2017, ces tractations entrent dans leur cin-

quième cycle, sans avancées substantielles sur le fond.

« Avec ou sans cessez-le-feu, nous continuerons à négocier », avait indiqué la direction de l'ELN le 31 décembre 2017. Mais il semble très improbable qu'un accord de paix puisse être scellé avec cette guérilla avant les législatives de mars ou la présidentielle de mai. Le président Juan Manuel Santos, qui ne peut pas se représenter, a obtenu le prix Nobel de la paix pour avoir signé en 2016 un accord de paix avec la grande guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, extrême gauche). Il aurait voulu boucler les négociations avec l'ELN en vue d'une « paix totale ». L'ELN compterait entre 1500 et 2500 combattants.

### LE CONTEXTE

#### ORIGINE

L'Armée de libération nationale (ELN) est née en 1964, à la suite de la révolution cubaine (1959) et sous l'influence du catholicisme radicalisé. L'icône de l'ELN est le prêtre Camilo Torres, tué en 1966 lors d'un combat avec les militaires. Pendant longtemps, cette guérilla castriste était dirigée par un curé d'origine espagnole, Manuel Pérez, mort d'une maladie en 1998. La rivalité entre l'ELN et les Forces armées révolutionnaires de Colombie, venues du communisme prosoviétique, a parfois provoqué des affrontements entre les deux guérillas, accusées des mêmes crimes contre l'humanité : massacres de civils, recrutement de mineurs, séquestration, extorsion, terrorisme, sans parler de divers trafics.

### Le président Santos aurait voulu obtenir une « paix totale » avant les législatives et la présidentielle

été remplacé par Gustavo Bell, ancien vice-président de la République et ancien ministre de la défense. Deux femmes universitaires, un spécialiste des questions agraires et deux généraux l'accompagneront. L'ELN, qui ne veut pas être traitée en parent pauvre des FARC, a droit à des interlocuteurs de haut niveau.

Désarmés et transformés en parti politique, les anciens guérilleros des FARC s'apprentent à participer à des élections pour la première fois de leur histoire. L'accord de paix de 2016 leur octroie de droit dix sièges au Congrès. Les *elenos* (membres de l'ELN) vont-ils se laisser séduire à leur tour par les sirènes de la démocratie? Rien n'est moins sûr. La mise en œuvre de l'accord avec les FARC – dont les dispositions vont bien au-delà de la participation en politique des ex-guérilleros – est difficile et n'incite pas à l'enthousiasme. La réforme promise du monde rural se fait attendre, et plus de cent activistes ont été assassinés en province. L'opinion publique reste profondément divisée.

La trêve bilatérale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2017, la première jamais signée par l'ELN en un demi-siècle d'existence, aura été à peu près respectée. Aucun af-

frontement entre la guérilla et l'armée ne s'est produit pendant ces trois mois. Selon le Centre de ressources pour l'analyse du conflit, deux violations ont été enregistrées, et reconnues par l'ELN. En octobre, un gouverneur indien a été assassiné par un détachement guérillero dans le département du Choco (est). Le 8 décembre, treize civils étaient tués au cours d'une incursion de l'ELN dans le village isolé de Magüi Payan, dans le département du Nariño (sud).

La direction de l'ELN affirme pour sa part que l'armée a mené des offensives contre plusieurs de ses campements. Les *elenos* considèrent que la mort de sept paysans producteurs de coca, tués par la force publique lors d'une manifestation le 5 octobre 2017, constitue aussi une violation du cessez-le-feu.

Comme l'a rappelé le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, « le fait que les forces ne soient pas séparées est source de *malentendus* et de *souçons mutuels* ». Chargées de la vérification du cessez-le-feu, la Conférence épiscopale et la mission de l'ONU ont appelé de leurs vœux « un accord plus robuste, qui suscite une plus grande confiance des parties et de la société colombienne ». « Le cessez-le-feu est indispensable à la construction de la confiance pour avancer sur le chemin de la paix, insiste le père Dario Echeverri, membre de la Conférence épiscopale et de la commission d'observation. Si cette confiance se construit, le prochain gouvernement, quel qu'il soit, ne pourra pas faire marche arrière. » Avancer « le plus possible » est la consigne donnée aux nouveaux négociateurs. ■

MARIE DELCAS

## Ni femmes ni voitures noires sur les routes turkmènes

Achgabat, la capitale turkmène, les voitures de couleur sombre disparaissent. Pour récupérer leurs biens, confisqués par les autorités sur les parkings et emmenés en fourrière, leurs malheureux propriétaires doivent produire un document établi par un garagiste selon lequel ils s'engagent à repeindre leur véhicule d'une couleur claire « blanche ou argentée ». Aucune loi, ni aucun décret, n'a pourtant entériné la mesure ubuesque qui a filtré à l'extérieur, début janvier, grâce à des sites étrangers ou hors sol. Le Turkménistan, ex-République soviétique d'Asie centrale, est dirigé depuis 2006 par Gurbangouli Berdimoukhamedov, un autocrate qui aime le blanc et ne tolère aucune voix dissidente.

Selon des témoignages recueillis le 29 décembre 2017 par Azatlyk, la station privée membre du réseau Radio Liberty et financée par le Congrès américain, le nouveau code couleur impliquerait des « dépenses considérables » pour les 5 millions d'habitants de ce petit pays situé au bord de la mer Caspienne et cerné par l'Afghanistan, l'Iran, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan.

### LES FEMMES SONT « RESPONSABLES DE LA MAJORITÉ DES ACCIDENTS », SELON DES STATISTIQUES « OFFICIELLES »

Ces restrictions, qui s'ajoutent à de sérieuses difficultés économiques, viennent renforcer l'absurdité du code de la route. En 2014, les vitres teintées et pare-soleil noirs ont été bannis. En 2015, l'importation de voitures noires a été interdite. Et en octobre 2017, la police routière s'est mise à arrêter les voitures munies de gris-gris que l'on trouve partout dans le monde accrochés aux rétroviseurs.

Début janvier, une autre loi officielle a interdit aux femmes de prendre le volant, sous peine de voir leur véhicule et leur permis de conduire confisqués. Alors qu'en septembre 2017, l'Arabie saoudite a levé une interdiction comparable, le Turkménistan enclenche la marche arrière, devenant le dernier pays à proscrire la conduite des femmes.

Une source du site *Informations alternatives du Turkménistan* diffusé en russe rapporte que le 5 décembre 2017, le ministre de l'intérieur, Iskander Moulikov, avait commenté des statistiques « officielles » qui rendaient les « femmes responsables de la majorité des accidents de la route » dans le pays. Le président lui aurait alors donné pour mission de « régler le problème ». ■

ISABELLE MANDRAUD (MOSCOU, CORRESPONDANTE)

## A 92 ans, l'ex-homme fort Mahathir tente un improbable retour au pouvoir en Malaisie

A l'approche des élections, l'opposition se réunit par dépit derrière l'ancien premier ministre

Le vieux lion est de retour pour un dernier tour de piste. A 92 ans, près de quinze années après avoir quitté la tête du gouvernement malaisien, Mahathir Mohamad va tenter sa chance. Lui qui dirigea le pays vingt-deux années durant (1981-2003) d'une main de fer sous l'étiquette du parti au pouvoir sera le candidat de l'opposition lors des élections générales qui doivent se tenir avant le mois d'août.

Les partis d'opposition, dont le seul ferment est le rejet de l'actuel premier ministre Najib Razak, se sont accordés par dépit sur la candidature du revenant. Mahathir Mohamad a l'une des formations les plus fonctionnelles et un charisme, tandis que les autres partis affirment vouloir lutter contre la corruption mais peinent à formuler des propositions concrètes.

« Cela n'a pas été pas facile pour les partis qui étaient mes ennemis de m'accepter, mais ils sont conscients de l'importance de faire tomber le gouvernement », s'est-il félicité. Depuis deux ans, il dénonce très ouvertement celui qu'il a longtemps considéré comme son dauphin et dont il a personnellement appuyé l'ascension.

Le vieux homme est convaincu d'être le sauveur du pays face à Najib, empêtré dans le scandale 1MDB, l'une des plus grosses affaires de détournement de

fonds publics de l'histoire. Des enquêtes ont été ouvertes à Singapour, en Suisse ou encore aux Etats-Unis ; selon la justice américaine, environ 3,8 milliards d'euros ont disparu des caisses du fonds souverain créé par l'actuel premier ministre. Le chef de gouvernement a notamment démenti que 680 millions de dollars (570 millions d'euros) virés sur son compte en banque personnel aient été détournés et soutient qu'il s'agit d'un don en provenance de l'Arabie saoudite.

Mais Najib est soutenu par la formation historique de l'ethnie majoritaire malaise, l'UMNO, une machine à remporter les élections au pouvoir depuis l'indépendance en 1957. « Les chances de victoire de Mahathir sont faibles », souligne Sophie Lemièrre, spécialiste de la Malaisie à Harvard, qui rappelle à quel point il « est source de clivages ».

### Le vieux homme est convaincu d'être le sauveur du pays face à Najib Razak, empêtré dans les scandales

Sujet de débat en particulier, le bilan en matière de droits de l'homme de celui qui a porté la croissance économique mais n'hésitait pas à casser ses opposants. Il avait notamment fait condamner son ancien vice-premier ministre, Anwar Ibrahim, à l'issue de procès pour corruption et sodomie (« l'acte de chair contre nature » est un crime en droit pénal malaisien) que l'intéressé n'a cessé de dénoncer comme un subterfuge pour l'écartier de la scène politique. Il avait été violenté durant les interrogatoires et son œil au beurre noir était devenu le symbole de la répression sous Mahathir. Mais ce dernier attribue désormais l'arrestation de son concurrent d'alors au seul chef de la police de l'époque.

#### Improbable attelage

Meilleure preuve de la réconciliation entre les deux hommes, la candidate au poste de vice-première ministre sur le ticket Mahathir n'est autre que... l'épouse d'Anwar, Wan Azizah Wan Ismail. Son mari a été une nouvelle fois condamné en 2014 à cinq années d'emprisonnement, une sentence qu'il avait dénoncée comme un complot politique. Il doit faire l'objet d'une libération anticipée en juin. Pour M<sup>me</sup> Lemièrre, ce rapprochement inattendu ne s'explique que par un « pragmatisme poussé

à l'extrême » du clan Anwar pour tenter de faire vaciller Najib.

En cas de victoire de cet improbable attelage, les partis anti-Najib se sont entendus pour demander au plus vite un pardon royal d'Anwar qui, depuis sa geôle, se rêve un jour à la tête du gouvernement mais sera sous le coup de cinq années d'inéligibilité à sa sortie de prison.

Le rapprochement entre les deux anciens ennemis contre l'actuel premier ministre avait débuté dès 2016. En septembre de cette année, Mahathir avait profité d'une brève autorisation faite à Anwar de quitter sa cellule et de se rendre au tribunal pour aller à sa rencontre. Les deux hommes s'étaient serrés la main, au grand étonnement de la nation. « Je soutiens ses actions », avait alors déclaré Mahathir à propos d'Anwar.

Pour l'entourage de l'actuel premier ministre Najib, la candidature de Mahathir est une facétie. Cela « montre que toutes ces années à parler de réformes et de laisser leur chance aux jeunes n'étaient que de la rhétorique », a écrit sur Twitter le ministre de la planification économique, Abdul Rahman Dahlan. « C'est une tragédie pour leur propre cause... Mais bon, je remercie [l'opposition] de rendre [notre] victoire lors de la prochaine élection générale encore plus aisée », a-t-il ajouté. ■

HAROLD THIBAUT



# Opération déminage sur le projet de loi immigration

L'exécutif met en place une stratégie pour éviter toute fronde des députés

Pas question de laisser le trouble s'installer et la contestation prendre de l'ampleur. Alors que le projet de loi asile-immigration est attendu en conseil des ministres en février et promet des débats houleux, le gouvernement s'efforce de calmer la fronde naissante au sein de la majorité.

Fin décembre 2017, des voix se sont élevées dans les rangs des députés de La République en marche (LRM) pour manifester leur inquiétude face à la fermeté du gouvernement en matière de politique migratoire. Des réserves qui s'ajoutaient à la colère des associations contre la circulaire du ministère de l'intérieur demandant aux préfets de recenser les migrants dans les centres d'hébergement d'urgence. Au sein de l'exécutif, les poids lourds ont vite compris que l'immigration pouvait devenir le premier sujet à mettre en péril l'unité de la majorité depuis le début du quinquennat. « Cela peut créer une profonde ligne de fracture », redoutait l'un d'eux.

Trois semaines plus tard, on s'active sur le sujet, au gouvernement et à l'Élysée. Le chef de l'État s'est emparé du volet international du dossier, avec un voyage thématique en Italie, jeudi 11 janvier. Avant le sommet franco-britannique du 18 janvier, il devrait se rendre le 16 à Calais, où affluent les migrants qui veulent traverser la Manche. « Les moyens d'améliorer la gestion commune de la frontière à Calais seront évoqués » avec les Britanniques, a précisé l'Élysée.

## « Point d'équilibre »

Côté gouvernement, on s'attache à dissiper les doutes de la majorité. Le ministre de l'intérieur, Gérard Collomb, est en première ligne. Méthodique, il multiplie les rencontres avec les députés macronistes, qu'il reçoit par petits groupes à son ministère, région par région. Le 4 janvier, une trentaine d'élus franciliens ont été reçus place Beauvau.

Au total, l'entourage de M. Collomb dit avoir « abordé les enjeux avec une centaine de parlementaires » et organisé pas moins de « cinquante réunions avec les associations ». Une mobilisation qui ne faiblit pas : mardi soir, le ministre a encore reçu dix députés LRM des commissions des lois et des affaires sociales, chargés de suivre le texte. Et il compte venir s'exprimer devant l'ensemble des 312 députés LRM, lors d'une réunion de

groupe à l'Assemblée prévue vers le 20 janvier. « Collomb est très cash. Il nous a rappelé les enjeux du texte et nous a dit : "Moi, je suis là pour aider le président de la République et pour mettre en œuvre son programme. Nous avons trouvé un point d'équilibre, c'est la seule position tenable" », rapporte un participant à ces réunions.

Ce « point d'équilibre » vise à améliorer les conditions de l'asile pour les réfugiés éligibles à ce droit et, dans le même temps, à procéder à des reconduites aux frontières pour ceux qui résident en France sans titre de séjour régulier. Avec l'objectif de raccourcir les délais d'instruction des demandes d'asile, alors que plus de 100 000 demandes ont été déposées en 2017, un niveau « historique » (Le Monde du 9 janvier).

## Equipe de communication

Jusqu'ici resté plus en retrait, Edouard Philippe a décidé de prêter main-forte à son ministre de l'intérieur. Après avoir reçu une première fois les associations d'aide aux migrants le 21 décembre 2017, le premier ministre doit à nouveau les accueillir à Matignon jeudi, en présence de M. Collomb et d'Agnès Buzyn, la ministre des affaires sociales, également mise à contribution. « Ce projet de loi est un texte très important, éminemment politique. Il y a des questions posées, c'est le rôle du premier ministre et du gouvernement d'y répondre », justifie-t-on à Matignon.

Mais c'est surtout du côté des parlementaires que l'exécutif a décidé de porter son effort. Echaudé par l'attaque de la députée LRM de la Manche Sonia Krimi, qui avait estimé lors des questions au gouvernement, le 19 décembre, que les centres de rétention des demandeurs d'asile étaient « indignes de notre République », M. Philippe tente de rassurer les parlementaires de la majorité. Il devait ainsi accueillir une délégation de députés LRM et MoDem mercredi à Matignon, en présence de Richard Ferrand, président du groupe macroniste à l'Assemblée, et de Marc Fesneau, son homologue du parti centriste. « Nous concertons avant même d'avoir déposé le texte au Conseil d'État pour montrer l'ouverture à la coconstruction du texte », explique un proche de M. Collomb.

Dans cette optique, un groupe de travail interne a été mis en place à la commission des lois. Composé d'une dizaine de dépu-

tés LRM, il a démarré ses travaux mardi sous la houlette de la présidente de cette commission, la députée LRM Yaël Braun-Pivet. « L'idée est de travailler le texte en amont, en liaison avec le ministère de l'intérieur, pour aboutir à un texte équilibré », explique-t-elle.

Dans les mots, l'heure est aussi à la pommade. « Il est naturel que les parlementaires soient exigeants vis-à-vis du gouvernement. Ils sont là pour ça », a convenu M. Philippe dans Le Journal du dimanche, le 7 janvier. « Si la majorité ne pose pas de questions, on dit qu'elle est godillot. Si elle pose des questions, on dit qu'il y a une fronde. Laissons-la faire son travail », abonde son entourage, qui réfute tout schisme sur le sujet. A entendre ses proches, le premier ministre compte utiliser la même méthode que celle qui lui a réussi lors des ordonnances de la loi travail ou du dossier calédonien. « Il reçoit tout le monde, il écoute tout le monde et à la fin, il décide », résume-t-on à Matignon.

Autre initiative : la mise en place d'une équipe de communication dans les médias pour soutenir le projet. Composé du porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, du délégué général de LRM, Christophe Castaner, ou de la porte-parole du groupe macroniste à l'Assemblée, Aurore Bergé, ce groupe est chargé de défendre le projet de loi dans la presse. Manuel Valls devrait également venir en renfort, avec un rôle informel.

L'argumentaire est déjà rodé pour faire rentrer les députés dans le rang : « S'attaquer à Collomb, c'est s'attaquer à Macron. » « Le ministre de l'intérieur met en œuvre la politique qui est celle du président de la République. Une politique d'équilibre pour laquelle il est nécessaire d'être solidaires », met en garde Aurore Bergé.

## « Il y a un chemin pour avancer »

La volonté du gouvernement d'instaurer un dialogue avec les députés de la majorité semble contribuer à apaiser les troupes. « La méthode est la bonne. Je sens le premier ministre et le gouvernement dans un état d'esprit constructif », témoigne le député du Val-d'Oise Aurélien Taché, chargé par le gouvernement d'une mission sur la « refonte » de la politique d'intégration. « Il y a un chemin pour avancer », veut-on croire dans l'entourage d'Edouard Philippe.

Reste à voir si cela suffira à apaiser l'ensemble des élus LRM. S'il a lâché du lest, fin décembre, en gommant le concept des « pays tiers sûrs » dans la future loi sur l'asile – qui aurait permis de renvoyer des demandeurs hors d'Europe sans examiner leur dossier en France –, le gouvernement n'entend pas céder de terrain



Gérard Collomb, ministre de l'intérieur, avec les forces de l'ordre, à Paris, le 31 décembre 2017. GUILLAUME SOUVANT/AFP

**L'argumentaire pour faire rentrer les députés dans le rang est rodé : « S'attaquer à Collomb, c'est s'attaquer à Macron »**

outre mesure. Il ne reviendra pas, par exemple, sur la circulaire Collomb. « C'est un texte qui nécessite d'être expliqué, mais qui est nécessaire », justifie l'entourage de M. Philippe. Et M. Collomb affiche toujours sa fermeté. Lors de ses vœux aux gendarmes, le 3 janvier, il s'est félicité de leurs 40 000 interpellations d'étrangers en situation irrégulière réalisées en 2017. « En 2018, il faudra encore amplifier cette action », leur a-t-il demandé.

Résultat : la vigilance reste de mise chez certains députés LRM, qui attendent de juger le projet de loi sur pièce. « Nous devons tenir nos promesses. Il faut garantir le droit d'asile, en gérant cela avec humanité et en mettant l'étranger au centre du dispositif », souligne Sonia Krimi, trois semaines après sa prise de parole remarquée. Mon rappel reste d'actualité. ■

ALEXANDRE LEMARÉ  
ET CÉDRIC PIETRALUNGA

LES  
**SOLDES**  
D'HIVER  
Du 10 janvier au 10 février

**rochebobois**  
PARIS  
www.roche-bobois.com

PARIS 3<sup>e</sup> • PARIS 12<sup>e</sup> • PARIS 7<sup>e</sup> • PARIS 14<sup>e</sup> • PARIS 17<sup>e</sup> • ATHIS-MONS • COIGNIÈRES • DOMUS C. CIAL<sup>10</sup>/ROSNY-S/BOIS • HERBLAY / MONTIGNY-LES-C. <sup>11</sup> • ORGEVAL • SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS • SAINT-MAXIMIN • SURESNES • VAL D'EUROPE C. CIAL / SERRIS • VERSAILLES.  
(1) Magasin franchisé indépendant. Liste des magasins Roche Bobois de France participant à l'opération sur [www.roche-bobois.com](http://www.roche-bobois.com)

**OUVERTURES EXCEPTIONNELLES LES DIMANCHES 14, 21 ET 28 JANVIER**

## Les associations d'aide aux sans-abri convoquées en préfecture

Les associations de lutte contre la pauvreté Aurore, Emmaüs et l'Armée du salut attendent avec anxiété la mise en œuvre de la circulaire dite Collomb du 12 décembre 2017, qui permet le recensement des migrants et demandeurs d'asile au sein des centres d'hébergement d'urgence. « Pour le moment, nous n'avons pas vu d'unité mobile de contrôle dans les centres que nous gérons », explique Florent Gueguen, directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité, qui regroupe les gestionnaires de 80% des centres d'hébergement. Mais les préfets réunissent les associations dans le Grand-Est, l'Aquitaine, les Hauts-de-France, et demandent la transmission d'informations individuelles sur les hébergés. Au ministère de l'intérieur, on indique qu'en Ile-de-France, des équipes mobiles de la préfecture se rendent déjà dans des centres.



# « J'ai envie de conduire la renaissance des socialistes »

Olivier Faure, chef de file des députés PS, est le troisième candidat à se déclarer au poste de premier secrétaire

## ENTRETIEN

Après Luc Carvounas et Stéphane Le Foll, Olivier Faure, le patron des députés socialistes, candidate à son tour au poste de premier secrétaire du parti.

**La décision de Najat Vallaud-Belkacem de ne pas être candidate ouvre la voie. Serez-vous candidat ?**

J'ai envie de conduire la renaissance des socialistes. Je suis candidat pour être le premier responsable du PS. Que des ministres qui ont beaucoup donné pendant cinq ans aient aujourd'hui besoin de faire d'autres choix de vie, je le comprends et je le respecte.

Prendre la décision de s'engager à la tête du Parti socialiste dans l'état dans lequel il se trouve implique une motivation, une envie. Il n'y a pas de place pour l'hésitation : si vous hésitez, c'est que vous ne devez pas y aller. J'ai fait le choix d'y aller, je n'hésite pas. Je suis déterminé à réussir la refondation, à reconstruire un collectif et une crédibilité en rassemblant les énergies et les talents.

**Le PS est moribond. Pensez-vous qu'il a encore sa place dans le « nouveau monde » ?**

Personne n'a remplacé le Parti socialiste. Qu'il s'agisse du libéralisme jupitérien de l'un, du populisme protestataire de l'autre ou du nationalisme identitaire de la troisième, aucune de ces visions ne se substitue aux objectifs et aux réponses socialistes.

Placés devant un choix difficile, les électeurs de gauche se sont détournés de nous. La politique, c'est une affaire d'offres et certaines, plus nouvelles et plus optimistes, ont plus séduit. Les Français n'ont pas perçu notre capacité à changer leur quotidien et à mener ensemble un projet pour le pays. Nous devons redonner le désir de gauche. Si nous y arrivons, nous serons de nouveau appelés aux responsabilités. Sinon, nous vivrons un déclin. Je ne m'y résous pas.

**Comment faire pour redonner ce « désir de gauche » ?**

Nous devons modifier nos propres comportements, travailler

sérieusement, être solidaires, respecter des règles communes. Le cœur de notre identité, c'est la lutte contre les inégalités. Nous en avons fait reculer certaines. Mais dans le nouveau monde de la mondialisation et du numérique en naissent de nouvelles, qui appellent de nouvelles réponses. C'est le rôle du PS de les inventer.

**Comment « modifier les comportements » que vous évoquez au sein du parti ?**

Nos principes et nos valeurs sont actuels. Ce qui l'est moins, c'est notre organisation, notre façon de fonctionner en vase clos, d'avoir laissé les clans remplacer les idées. Cela, il faut le combattre fortement, brutalement. Ce n'est plus possible de vivre avec des chapelles dont plus personne ne connaît l'origine.

Mais ce n'est pas parce que le sommet est malade que la structure est contaminée. Allez voir ce

**« Nous devons tout changer et rompre avec un fonctionnement centré sur le national »**

qui se passe à Nantes, Rennes, Lille, Strasbourg, Paris ou Clermont-Ferrand, dans nos départements ou nos régions, et vous aurez une autre image de ce qu'est la gauche. Il faut s'appuyer sur nos expériences territoriales, ne pas nous replier sur un entre-soi « solférinien ».

**Quelles sont vos pistes pour réformer le parti ?**

Nous devons tout changer et rompre avec un fonctionnement centré sur le national. Le PS doit devenir un parti plate-forme

ouvert à tous sans limitation – militants, citoyens, intellectuels et acteurs du mouvement social. Je veux construire un laboratoire collectif, un incubateur d'idées, une fabrique d'expérimentations.

Le PS appartient à ses adhérents, nous leur devons des outils pour comprendre et agir, mais surtout une écoute et une prise en compte de leur avis, tout le temps, et pas seulement au moment des congrès. Le renouveau du PS prendra corps dans les territoires, le national doit se nourrir de l'action locale des fédérations et des collectivités que nous dirigeons.

**Les candidatures se multiplient. N'y a-t-il pas un risque d'une bataille de personnes ?**

Il y a un risque. C'est précisément la raison pour laquelle je suis candidat aujourd'hui. J'ai le sentiment d'être celui qui, président de groupe à l'Assemblée de-

puis un an, a fait la démonstration qu'il pouvait rassembler et mettre au travail des gens très différents.

Depuis que je suis président, la délibération est collective, tous les talents peuvent s'exprimer, toutes les compétences sont valorisées. Il n'est plus question d'écarter les meilleurs parce qu'ils font de l'ombre.

**Faut-il faire l'inventaire du quinquennat Hollande pour redresser le parti ?**

Bien sûr. Il faut arriver à comprendre ce que les Français ont jugé. Quand on réussit, on est réélu ; sinon, c'est que quelque chose n'a pas été compris, ou pas accepté. Mais quand on dit « inventaire », on pense généralement seulement à la colonne « débit ». Il ne faut pas oublier la colonne « crédit ». Il n'y a d'avenir pour nous ni dans le dénigrement exclusif ni dans le déni.

**François Hollande n'est donc pas le responsable de la débâcle ?**

C'est facile d'imputer les choses à une seule personne. Notre responsabilité est collective. Il y aurait tellement à dire sur les comportements de chacun, sur ceux qui n'ont pas cherché le compromis ni respecté la règle majoritaire, ou qui l'ont fait seulement quand ça les arrangeait. Ceux encore qui ont considéré qu'ils pouvaient être candidats à des primaires et ensuite quitter le PS.

**Quelles doivent être les relations du PS avec Benoît Hamon ? Et avec Jean-Luc Mélenchon ?**

Pour l'instant, la question est plutôt posée aux personnes que vous évoquez, dont l'un a pour objectif la disparition du PS et l'autre vient de quitter le parti. Moi je dialoguerai avec tous ceux qui le souhaitent à gauche. Et je ne parle pas uniquement des chefs de parti : il faut discuter avec les Français qui se sont reconnus dans Benoît Hamon, Jean-Luc Mélenchon mais aussi Emmanuel Macron.

**Le PS doit-il être dans une opposition ferme ou constructive vis-à-vis d'Emmanuel Macron ?**

Il faut être une opposition de gauche, responsable. Or il y a en ce moment un gouvernement qui n'est pas de gauche et une gauche qui n'est pas de gouvernement. A nous de redéfinir ce que peut porter une gauche de gouvernement.

Je revendique l'autonomie politique des socialistes. Nous n'avons pas à nous déterminer en fonction des uns ou des autres. Le signal de notre réussite sera notre capacité à faire vivre le débat national autour de nos propres positions.

**Quelle est la prochaine grande échéance électorale pour le PS ?**

L'objectif c'est qu'en 2021, après les européennes, les municipales, les départementales et les régionales, nous soyons redevenus la première force politique à gauche. Après, je sais que les échéances vont être difficiles, que nous ne sommes pas attendus. Pour réussir, nous devons rassembler les socialistes, redevenir crédibles et porter des idées nouvelles. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR  
ENORA OLLIVIER



Dans les couloirs de l'Assemblée nationale, le 8 janvier.

MICHAEL ZUMSTEIN/  
AGENCE VU POUR « LE MONDE »

## LÉGISLATIVES PARTIELLES L'UDI soutiendra deux candidats LR

L'UDI soutiendra les candidats Les Républicains lors des législatives partielles des 28 janvier et 4 février, dans le Territoire de Belfort et le Val-d'Oise, a appris l'AFP

auprès du parti centriste, mardi 9 janvier. Le président de l'UDI, Jean-Christophe Lagarde, avait pourtant annoncé en décembre 2017 la fin des alliances avec le parti de Laurent Wauquiez. « Notre position va se faire au cas par cas », s'est justifié son entourage.

## A Mayotte, le port de Longoni à la dérive

La Cour des comptes s'alarme de la paralysie d'une infrastructure vitale pour l'île

Blocages à répétition, contentieux multiples entre le département de Mayotte, qui a récupéré la gestion du port de commerce de Longoni dans le cadre de la décentralisation, et la société privée Mayotte Channel Gateway (MCG), à laquelle il a attribué une délégation de service public en 2013... Mayotte vit à la merci des conflits qui paralysent l'activité de cette infrastructure névralgique.

Dans un référé publié fin décembre 2017, la Cour des comptes s'alarme de cette situation. Entre 2014 et 2017, note-t-elle, pas moins de trente et un contentieux ont émaillé le fonctionnement du port. Il en résulte une détérioration des infrastructures portuaires et, malgré les alertes répétées, « le département n'a entrepris ni investissements ni études préalables pour l'entretien et la mise aux normes des équipements », constatent les magistrats financiers. L'enjeu pour ce département d'une population estimée à 256 000 habitants est pourtant vital. L'économie de l'île est entièrement dépendante ou presque du fret maritime et, donc, de l'activité portuaire.

Lorsque le département lui a concédé une délégation de service public pour une durée de quinze ans, MCG se faisait fort de faire du port de Longoni « un hub européen de référence dans le canal du Mozambique » en moins de cinq ans. D'importants investissements avaient auparavant été réalisés. Un second quai à conteneurs a été mis en service en 2010 pour un coût de 62 millions d'euros financé par l'Etat et la collectivité territoriale. Le développement de la desserte portuaire, pour un montant de 24 millions d'euros, est également cofinancé aux trois quarts par les fonds européens et le contrat de plan Etat-région.

MCG, de son côté, a fait l'acquisition, en 2015, de grues mobiles, de portiques et de remorques permettant d'augmenter les capacités d'accueil du port. Cependant, note la Cour, « l'acquisition de ces équipements s'est réalisée à un coût supérieur à celui prévu » et « les droits de port et les redevances d'occupation du domaine public en ont été augmentés », ce que ne prévoyait pas la délégation de service public. Au regard de l'accumulation des contentieux, le département de

Mayotte en est venu à envisager une déchéance de la délégation. Une médiation a été engagée en janvier 2017, sans succès. Les contentieux non résolus entre les diverses parties conduisent à des grèves et à des blocages répétés.

**« Un sujet très sensible »**

Pour la Cour des comptes, la gestion du port de Longoni est clairement « inadaptée ». Elle constate que « l'Etat n'est pas associé à la gouvernance du port de Longoni, puisqu'il s'agit d'un port départemental », alors qu'« une telle infrastructure dans un territoire insulaire présente pourtant un caractère d'intérêt général ». En 2015, lorsque des conflits d'intérêts entre les différentes parties ont tari l'approvisionnement de l'île, le préfet n'était ni présent ni représenté au conseil portuaire. Alors même que l'Etat demeure propriétaire des infrastructures. La Cour plaide en conséquence pour « doter le port de Longoni d'un statut permettant à l'Etat de participer à sa gouvernance ».

Pas si simple, estime le gouvernement, qui a chargé une mission, fin août 2017, d'expertiser

les modalités et les conséquences d'une résiliation de la délégation de service public. Celle-ci doit rendre ses conclusions fin janvier-début février. « La résiliation risque d'entraîner d'importantes conséquences financières », fait observer Elisabeth Borne, la ministre chargée des transports. Quant à envisager un changement de statut intégrant l'Etat dans la gouvernance du port, « c'est une voie qu'on ne peut évaluer, mais qui nécessite des évolutions législatives lourdes », estime le ministre de l'action et des comptes publics, Gérard Darmain, qui plaide pour « un dispositif souple et rapide ».

« C'est un sujet très important et sensible, auquel nous sommes attentifs, afin de trouver une solution pérenne. Personne ne conteste les difficultés que rencontre le département et la nécessité de nous donner les moyens pour que ce port stratégique fonctionne », confirme le cabinet de la ministre des outre-mer, Annick Girardin. L'arbitrage interviendra en interministériel, après que la mission aura rendu ses conclusions. ■

PATRICK ROGER

**LCP**  
ASSEMBLEE NATIONALE

**Jacqueline GOURAULT**

Invitée de

**QUESTIONS D'INFO**

Jeu 11 janvier à 20h30

Emission politique présentée par Frédéric HAZIZA

Avec :  
Françoise FRESSOZ, Frédéric DUMOULIN et Yaël GOOSZ

**LCP** **Le Monde** **AFP** **franceinfo**

Sur le canal 13 de la TNT, le câble, le satellite, l'ADSL et en vidéo à la demande sur [www.lcp.fr](http://www.lcp.fr)



CAMIF - SAS au capital de 1 031 030 euros dont le siège social est 66, rue Jacques Daguerre - 79 000 NIORT, immatriculée au RCS de Niort sous le numéro 402467120. Crédit : iStock Photos. DPS LES INDÉS

# PROFITER DE RÉDUCTIONS QUI FONT GRANDIR L'ÉCONOMIE LOCALE

ça fait !  
du bien !

Les **Soldes**  
**SOLIDAIRES**\*

**1%** REVERSÉ AU FONDS DE DOTATION CAMIF  
POUR L'EMPLOI EN FRANCE

Convaincue que c'est en soutenant l'innovation durable et en investissant dans des modes de production plus vertueux qu'il est possible de soutenir et développer l'emploi et le savoir-faire français, la Camif crée le Fonds de Dotation pour l'emploi en France !

A l'occasion des Soldes Solidaires, 1% des ventes viendra alimenter ce fonds.

\* Sur camif.fr du 10 Janvier au 20 février 2018 minuit. Toutes les informations sur le fonds de dotation CAMIF sur camif.fr



**camif**.FR

changeons le monde de l'intérieur



# Métropole: la tension entre Aix et Marseille ravivée

La collectivité créée il y a deux ans affronte une situation financière difficile sur fond de discordes entre les élus

MARSEILLE - correspondance

La métropole Aix-Marseille Provence (AMP) fête ses deux ans dans le tumulte. Un anniversaire marqué par un épisode de tension politique, lors duquel des élus ont accusé Marseille de phagociter le projet au détriment des autres communes. L'affrontement rappelle les mois agités précédant la création de l'institution, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une naissance au forceps et sous la pression du gouvernement de Manuel Valls.

A la veille de Noël, le président (Les Républicains) Jean-Claude Gaudin a privé son cinquième vice-président Gérard Bramoullé (LR lui aussi) de sa délégation « territoire numérique et innovation technologique ». Une riposte symbolique à la prise de position de l'élu métropolitain, également premier adjoint de la ville d'Aix-en-Provence, lors de la séance plénière du 14 décembre. Ce jour-là, devant les 240 élus des 92 communes qui forment AMP, ce spécialiste des finances et ancien doyen de la faculté d'économie appliquée d'Aix a fustigé le budget prévisionnel 2018 de la collectivité.

« Un budget économiquement mortifère, territorialement injuste et légalement fragile », a attaqué l'élu, accusant la métropole de « vampiriser les territoires » au profit de Marseille, de ne pas respecter le pacte de gouvernance financier et fiscal, validé il y a dix-huit mois, et de faire montre « d'improvisation institutionnelle » sur les transferts de compétences, pourtant clairement fixés par la loi. « J'ai joué le rôle de lanceur d'alerte, assume Gérard Bramoullé. Raboter 200 millions d'euros sur les investissements, c'est le mal le plus grave. Il faut plutôt réduire le fonctionnement et stopper les stratégies d'emprunts. Mais cela, l'équipe Gaudin ne l'entend pas. »

**Jean-Claude Gaudin, président de la métropole Aix-Marseille Provence, à Marseille, en mars 2017.**

VALLAURI NICOLAS/  
MAXPPP



Critiqué par d'autres voix, notamment celle du maire communiste de Martigues, Gaby Charroux, qui voit dans l'évolution de la nouvelle collectivité « un échec », le budget de 2,3 milliards d'euros – stable par rapport à 2017 – a toutefois été adopté. Mais 33 conseillers métropolitains ont voté contre et 36 se sont abstenus, alors que la maire d'Aix-en-Provence, Maryse Joissains (LR) suppliait publiquement qu'on lui laisse « quitter cette métropole » où ses concitoyens étaient « maltraités et mal-aimés ».

Trois semaines et un réveil sont passés, mais Jean-Claude Gaudin ne décolère pas. « Je suis

choqué, blessé même. Certaines choses ne se font pas en politique, surtout lorsqu'on appartient au même bord », s'indignait le maire de Marseille, lundi 8 janvier, en marge d'une cérémonie des vœux. Pour l'élu de 78 ans, qui a rappelé qu'il ne comptait pas lâcher ses fonctions prochainement, l'attaque vient encore de celle qu'il surnomme « la dame d'Aix », Maryse Joissains.

« On a refait le match »

« Quoi qu'elle en dise, la métropole n'est pas en faillite. Elle est en place et à l'heure. Et si elle polémiquait aujourd'hui, c'est pour faire oublier les manipulations génétiques

qu'elle et d'autres ont fait avant 2016 », s'agace M. Gaudin. Dans son viseur, les transferts d'équipements et les investissements votés par l'ancienne communauté du pays d'Aix (CPA) avant son absorption. Une façon d'alléger les futurs budgets des communes, en « chargeant la mule de la métropole », dénonce M. Gaudin.

Une vision que partage Nicolas Isnard, maire LR de Salon-de-Provence, chargé à la métropole de la commission des transferts d'équipements. « On a encore refait le match entre Aix et Marseille. Maryse Joissains n'a jamais accepté d'être obligée de rejoindre cette nouvelle collectivité et pense en-

core pouvoir en sortir. Mais il faut relativiser la crise: le budget a été voté à une large majorité. » Un budget dont l'élu salonnais ne cache pas, pourtant, « la grande fragilité ». Avec un fonctionnement en hausse, qui absorbe 1,875 milliard, et un investissement plafonné à 424 millions, alors qu'il était de 583 millions d'euros en 2017.

« Nous sommes incapables de financer les grands projets dont la métropole a besoin, comme le plan transports qui est pourtant bouclé, regrette Nicolas Isnard. Ce n'est pas un problème de gestion ou de gouvernance. L'Etat nous a forcés à créer une métropole sans nous donner les moyens de ses ambi-

« Nous sommes incapables de financer les grands projets dont la métropole a besoin »

NICOLAS ISNARD  
maire (LR)  
de Salon-de-Provence

tions. C'est l'incarnation du ratage institutionnel. » Et de citer l'exemple le coût de l'harmonisation des tickets restaurant entre les agents des anciens Etablissements publics de coopération intercommunale: « 1,4 million d'euros annuels, alors qu'aucune revendication ne portait sur la question. »

**Hypothétique manne**

Comme la présidente du conseil départemental et première vice-présidente de la métropole, Martine Vassal – qui affiche son ambition de succéder au président Gaudin, en 2020 –, des élus espéraient entendre Edouard Philippe annoncer des financements pour la métropole lors de sa visite à Marseille, le 21 décembre 2017. Mais le premier ministre n'a rien promis.

En attendant cette hypothétique manne qu'il appelle toujours de ses vœux, Jean-Claude Gaudin entend « se recentrer sur la trilogie transports, économie, aménagement, et faire accepter aux communes, pour 2019, une baisse des compensations que leur reverse la métropole ». Des compensations – fixées à 700 millions d'euros par le pacte financier de juin 2016 – que le maire de Marseille a lui-même généreusement validées à l'heure de faire passer une métropole dont peu d'élus des Bouches-du-Rhône voulaient. ■

GILLES ROF

## OSP - CESSATIONS DE GARANTIE

LOI DU 2 JANVIER 1970 - DECRET D'APPLICATION N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972 - ARTICLES 44

**QBE FRANCE**, sis Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX (RCS NANTERRE 414 108 708), succursale de QBE Insurance (Europe) Limited, Plantation Place dont le siège social est à 30 Fenchurch Street, London EC3M 3BD, fait savoir que, la garantie financière dont bénéficiait la :

**SARL FLASH IMMO**  
2 route de Nyls  
66680 CANOHES  
RCS: 485 064 497

depuis le 27/04/2007 pour ses activités de : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE cessera de porter effet trois jours francs après publication du présent avis. Les créances éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'Etablissement garant sis Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX II est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité ou l'honorabilité de la SARL FLASH IMMO.

LOI DU 2 JANVIER 1970 - DECRET D'APPLICATION N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972 - ARTICLES 44

**QBE FRANCE**, sis Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX (RCS NANTERRE 414 108 708), succursale de QBE Insurance (Europe) Limited, Plantation Place dont le siège social est à 30 Fenchurch Street, London EC3M 3BD, fait savoir que, la garantie financière dont bénéficiait la :

**SARL ANTILLES CONSEILS & SERVICES IMMOBILIERS (ACSI)**  
212 Avenue Maurice BISHOP  
97200 FORT DE FRANCE  
RCS: 800 716 433

depuis le 01/01/2014 pour ses activités de : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE. Depuis le 01/01/2014 pour ses activités de : GESTION IMMOBILIERE cessera de porter effet trois jours francs après publication du présent avis. Les créances éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'Etablissement garant sis Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX II est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité ou l'honorabilité de la SARL ANTILLES CONSEILS & SERVICES IMMOBILIERS (ACSI), GALIAN – 89 Rue de la Boétie - 75008, accepte de reprendre, avec tous ses effets les garanties de QBE INSURANCE et notamment de la décharger de toute obligation résultant de ses engagements au titre de ses garanties.

LOI DU 2 JANVIER 1970 - DECRET D'APPLICATION N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972 - ARTICLES 44

**QBE FRANCE**, sis Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX (RCS NANTERRE 414 108 708), succursale de QBE Insurance (Europe) Limited, Plantation Place dont le siège social est à 30 Fenchurch Street, London EC3M 3BD, fait savoir que, la garantie financière dont bénéficiait la :

**SARL ADMINISTRATION DE BIENS CROIX ROUSSINNE (A.B.C.R.)**  
9 Place Raspail - 69007 LYON  
RCS: 498 482 876

depuis le 01/07/2007 pour ses activités de : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE depuis le 01/07/2007 pour ses activités de : GESTION IMMOBILIERE cessera de porter effet trois jours francs après publication du présent avis. Les créances éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'Etablissement garant sis Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX II est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité ou l'honorabilité de la SARL ADMINISTRATION DE BIENS CROIX ROUSSINNE (A.B.C.R.), SOCAF – 26, avenue de Suffren – 75015 PARIS, accepte de reprendre, avec tous ses effets les garanties de QBE INSURANCE et notamment de la décharger de toute obligation résultant de ses engagements au titre de ses garanties.

LOI DU 2 JANVIER 1970 - DECRET D'APPLICATION N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972 - ARTICLES 44

**QBE FRANCE**, sis Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX (RCS NANTERRE 414 108 708), succursale de QBE Insurance (Europe) Limited, Plantation Place dont le siège social est à 30 Fenchurch Street, London EC3M 3BD, fait savoir que, la garantie financière dont bénéficiait la :

**SAS JRS CONSEILS**  
6 Rue Bessie Coleman  
86000 POITIERS  
RCS: 527 537 443

depuis le 01/07/2012 pour ses activités de : GESTION IMMOBILIERE cessera de porter effet trois jours francs après publication du présent avis. Les créances éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'Etablissement garant sis Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX II est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité ou l'honorabilité de la SAS JRS CONSEILS.

## Le pays d'Arles s'organise face au mastodonte

Les vingt-neuf communes se construisent en opposition à la puissante métropole

MARSEILLE - correspondance

Tout, sauf être absorbés par la métropole Aix-Marseille Provence (AMP). Depuis que le président de la République et le premier ministre ont ouvert le chantier des rapports entre grandes métropoles et conseils départementaux, les élus des vingt-neuf communes de l'ouest des Bouches-du-Rhône font cause commune.

Qu'ils soient communistes comme le maire d'Arles, Hervé Schiavetti, Les Républicains comme le député Bernard Reynès ou La République en marche, comme la néoparlamentaire Monica Michel, aucun ne veut voir leur territoire rejoindre « l'usine à gaz institutionnelle » présidée par le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin. Si l'hypothèse d'une fusion, totale ou partielle, de la métropole avec le conseil départemental venait à se réaliser.

Ces communes représentent moins de 10 % de la population pour près de la moitié de la superficie des Bouches-du-Rhône. En 2016, elles ont été les seules à ne pas être enrôlées dans la nouvelle collectivité de 1,8 million d'habitants, autour d'Aix et Marseille. « Et aujourd'hui, l'évolution de celle-ci ne donne à personne l'envie d'y entrer. Nos communes seraient aspirées dans un grand trou noir, loin des sphères de gouvernance », s'inquiète Bernard Reynès, pourtant du même bord que M. Gaudin.

Essentiellement rural, incluant les larges espaces naturels de la

Crau et de la Camargue, le pays d'Arles met en avant ses spécificités économiques, patrimoniales et culturelles, réelles. « Ce territoire se tourne plutôt vers le couloir rhodanien, le Vaucluse, le Gard... Il n'a pas le même bassin de vie qu'Aix-Marseille », abonde Monica Michel.

Le 18 décembre 2017, les élus réunis au sein du Pôle d'équilibre territorial et rural du pays d'Arles (PETR) créé en septembre 2017, ont validé le lancement d'une étude de faisabilité d'une intercommunalité unique, qui pourrait revendiquer les compétences du département. Une étape capitale dans un travail commun mené depuis plusieurs mois, et symbolisé par l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale et d'un plan climat.

« Obtenir des choses »

« C'est à nous de choisir, comme Lyon et le Rhône l'ont fait », insiste Hervé Schiavetti. Pour le maire d'Arles, plus grande ville du territoire, « le pôle d'équilibre territorial est la réponse politique, administrative et technique juste » pour succéder au département. « Le débat sur la forme reste ouvert, estime de son côté Hervé Chérubini, maire de Saint-Rémy-de-Provence (ex-PS) et président d'une des trois intercommunalités de la zone, l'EPCI Vallée des Baux-Alpilles. Nous pouvons nous inspirer du modèle du Rhône avec un "mini-département" qui chapeauterait trois intercommunalités. Ou proposer une solution plus audacieuse avec un seul établissement

public de coopération intercommunale à statut particulier. »

Une dernière piste que le président du PETR et maire des Baux-de-Provence, Michel Fenard, juge comme « la plus compliquée politiquement ». « Le président Macron et le premier ministre ont ouvert la voie à des réflexions menées par les élus. Notre territoire a fait le pas de l'union, c'est la meilleure manière d'obtenir des choses », souligne la députée LRM

Monica Michel, qui vient d'intégrer la toute récente mission parlementaire aux collectivités et à la décentralisation.

Le 24 janvier, une délégation des élus du pays d'Arles doit rencontrer le ministre auprès du ministre de l'intérieur, Jacqueline Gourault. « L'occasion d'en savoir plus sur les orientations de l'Etat et d'expliquer notre position », se projette Michel Fenard. ■

G. R.



LES  
MATINS.

du lundi  
au vendredi  
07H00-09H00

Guillaume Erner  
et la rédaction

Demain matin,  
Le monde  
aura changé.



franceculture.fr/  
@Franceculture

En partenariat  
avec

Le Monde



L'esprit  
d'ouverture.



# Des mesures pour réduire la mortalité sur la route

Vitesse, alcool, portable... Le gouvernement veut s'attaquer au comportement des automobilistes

Assumer l'impopularité pour «sauver des vies» et inscrire son action dans l'histoire des «mesures de rupture» qui ont fait diminuer le nombre de tués sur les routes de France: c'est ainsi que le premier ministre, Edouard Philippe, a présenté à la presse les décisions prises par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR), mardi 9 janvier.

La première, la plus attendue, la plus «importante», mais aussi celle qui suscite la «colère» des associations d'automobilistes, concerne la vitesse: elle devra baisser, de 90 à 80 km/h, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, sur les routes secondaires, dont les deux voies ne sont pas séparées par un muret. Cela concerne 400 000 kilomètres de routes hors agglomération, qui, en 2016, ont «concentré 55 % des accidents mortels» et

fait 1911 tués. Cette disposition – réclamée de longue date par la Ligue contre la violence routière – permettra de sauver «de 350 à 400 vies» par an, soit «une vie par jour», a insisté le premier ministre. Elle fait partie de ces «mesures de rupture» qui «modifient en profondeur le comportement des conducteurs», et font baisser la mortalité, a-t-il fait valoir, en citant «la ceinture de sécurité en 1973, la baisse de la vitesse à 50 km/h en agglomération en 1990, le permis à points en 1992 et les radars fixes en 2002».

## Un besoin de résultats

Leur mise en place n'a «pas exactement suscité l'enthousiasme», a-t-il rappelé. Mais, «dix ans, vingt ans, trente ans plus tard, que constate-t-on? D'abord qu'elles étaient justifiées (...) et qu'elles se sont progressivement inté-

grées.» Il est donc du «devoir» de l'exécutif de les prendre, a-t-il insisté, alors que 59 % des Français y sont opposés, selon un sondage Harris Interactive publié le 9 janvier pour RMC et Atlantico, et que, au sein de la majorité, certains députés, tel Patrice Perrot (Nièvre), y sont défavorables.

«Chaque fois qu'un gouvernement a eu le courage de s'engager, les résultats ont été spectaculaires, a observé le chef du gouvernement. Nous avons besoin de résultats, car après trente années de progrès continu, nous venons de connaître trois années consécutives de hausse de la mortalité routière.»

Le premier ministre a utilisé quelques images éloquentes: «3500 personnes qui meurent chaque année dans un accident, c'est l'équivalent d'une ville comme Cabourg ou Forges-les-Eaux qui serait rayée de la carte.» Et 72 000 blessés, «c'est l'équivalent de la ville de La Rochelle ou du stade Vélodrome». Et ce dernier d'insister: on ne peut se «résigner» à cette situation, l'«insécurité routière n'est pas une fatalité».

## Rendez-vous donné au 1<sup>er</sup> juillet

Aux Français qui manifestent du scepticisme sur l'intérêt des mesures prises par le CISR, il a assuré qu'elles «répondent à un critère et un seul, leur efficacité à diminuer le nombre d'accidents». Il a d'ailleurs annoncé une «clause de rendez-vous au 1<sup>er</sup> juillet 2020»

**Cette disposition permettra de «sauver de 350 à 400 vies» par an, soit «une vie par jour», a insisté Edouard Philippe**

pour évaluer l'efficacité de cette baisse de vitesse. Si les résultats ne sont pas «à la hauteur» des espérances, «le gouvernement prendra ses responsabilités». Mais il se dit certain qu'elles produiront les résultats escomptés: l'objectif, fixé par la Commission européenne, de descendre en dessous de 2 000 tués en 2020 – «on pourra faire mieux», a-t-il même estimé.

Soucieux de désamorcer les accusations de racket des automobilistes, le premier ministre a précisé que sa décision «est sans lien avec une quelconque motivation financière». D'ailleurs, le probable surplus de recettes budgétaires que la baisse de la vitesse générera «ira en intégralité» aux soins des accidentés de la route.

Quant au coût du changement des panneaux de signalisation sur les routes départementales (entre 5 et 10 millions d'euros), il «sera entièrement financé par l'Etat». C'est ce qu'a demandé Dominique Bussereau, patron

du conseil départemental de Charente-Maritime et président de l'Assemblée des départements de France. Il y en aura au moins 20 000 à changer, sans compter ceux qui pourraient être ajoutés à des endroits où ils sont absents aujourd'hui, pour familiariser les usagers à cette nouvelle mesure.

M. Philippe s'est montré soucieux de ne pas paraître mépriser les habitants des zones rurales, comme l'en accusent le Front national et la droite; Damien Abad, vice-président des Républicains et député de l'Ain, affirme ainsi que «les victimes de la réduction de vitesse ne seront pas les habitants des métropoles, mais bien les 51 % de Français vivant dans des communes de moins de 10 000 habitants».

## Critiqué en province

Le premier ministre a avoué «avoir été sanctionné pour excès de vitesse», lors de ses allers-retours entre Paris «et Le Havre», dont il était maire, et avoir «conscience de l'agacement que ces sanctions peuvent susciter». Mais, «passer de 90 à 80 km/h sur un trajet de 40 kilomètres (...), trajet quotidien moyen, cela représente trois minutes supplémentaires», a-t-il fait valoir. Que valent trois minutes de plus «quand il s'agit de sauver une vie par jour»? Selon son entourage, M. Philippe compte rencontrer rapidement les éditorialistes de la presse quotidienne régionale pour leur présenter son plan de

lutte. Il doit effectuer un déplacement en province sur ce thème d'ici fin janvier.

Le CISR, qui a pris dix-huit mesures, en a consacré plusieurs à la lutte contre la conduite sous l'empire de l'alcool ou des stupéfiants. Il prévoit ainsi de «multiplier l'usage des éthylotests anti-démarrage», qui empêchent le véhicule de partir si le conducteur a un taux d'alcoolémie supérieure au seuil autorisé.

Pour garantir l'effectivité du contrôle des forces de l'ordre sur le bord des routes, il compte aussi interdire périodiquement, dès la fin de l'année, toute possibilité de signalement de leur présence sur les applications communautaires d'aide à la conduite. Cette mesure était fortement réclamée par la Ligue contre la violence routière. Il souhaite enfin mieux protéger les passages piétons, grâce à des sanctions plus lourdes pour les automobilistes qui ne les respectent pas.

Enfin, s'adressant aux quelque «37 millions de Français qui possèdent leurs douze points de permis», le premier ministre a souhaité que «les conducteurs exemplaires» soient récompensés par les pouvoirs publics. Toutefois, comme «le sujet divise», il va confier au Conseil national de la sécurité routière, instance de conseil, la mission de dire si c'est opportun, et si oui, à quelles conditions. ■

CÉDRIC PIETRALUNGA  
ET RAFAËLE RIVAIS

## L'usage du portable plus sanctionné

Le CISR a décidé de sanctionner plus lourdement le fait de conduire en tenant un téléphone, si ce geste se combine avec une autre infraction (comme l'omission d'actionner le clignotant): au lieu d'infliger 135 euros d'amende et de retirer trois points de permis, les forces de l'ordre pourront «retenir» le permis – pendant une durée non précisée.

«Le développement exponentiel de l'usage du téléphone mobile au volant, en particulier pour échanger des messages texte, est devenu un facteur de risque notable et croissant», a déclaré le premier ministre. «Lire un message nécessite de quitter la route des yeux pendant 5 secondes, pour un message bref. Pendant ce temps, le véhicule parcourt 70 mètres, si vous roulez à 50 km/h, où vous ne voyez pas ce qui se passe; 110 mètres si vous roulez à 80 km/h, 180 mètres à 130 km/h.»

# Dans le Morbihan, adversaires et partisans du 80 km/h s'opposent

Certains estiment que leur activité professionnelle sera affectée

## REPORTAGE

RENNES - correspondant

Après Lorient, dans le Morbihan, la départementale 769 enjambe le Scorff, se déploie en ligne droite jusqu'aux Montagnes Noires, puis rejoint l'orée du Finistère. Longue d'environ 70 kilomètres, cette artère structurante, jalonnée d'une trentaine d'intersections, est empruntée chaque semaine par plusieurs dizaines de milliers de véhicules, dont de nombreux poids lourds. Neuf automobilistes y ont trouvé la mort depuis 2012, selon la préfecture. Hors agglomérations et voies express, c'est l'un des axes les plus accidentogènes de Bretagne. Majoritairement constituée de tronçons à deux voies, la D769 figure parmi les routes concernées par l'abaissement de 90 km/h à 80 km/h de la limitation de vitesse, annoncé mardi 9 janvier par le premier ministre, et qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet. Une perspective qui, localement, ne fait pas l'unanimité.

## «Ça ne réglera pas le problème»

David Le Sollicec (divers droite) fait partie des maires de communes bordant cet axe. Depuis sa prise de fonctions à Gourin, en 2001, il a dû se rendre à plusieurs reprises sur les lieux d'accidents mortels survenus dans le secteur. En cause: «Alcool, psychotropes, perte de contrôle du véhicule, état de fatigue, survitesse...» Mais il prévient: «Je suis farouchement opposé à la baisse de la limitation de vitesse!» Car, selon lui, la mesure ne «réglerait pas le problème».

«Les «criminels» ne roulent pas à 90 km/h, mais beaucoup plus vite! (...) Il faudrait mieux placer certains radars, durcir la législation sur les permis, faire passer des visites

médicales à partir d'un certain âge, mettre le paquet sur l'alcool et les drogues, réaménager les routes...»

M. Le Sollicec affirme par ailleurs, à l'instar d'un certain nombre de ses homologues de l'Hexagone, que la mesure décidée par le gouvernement pourrait fragiliser son territoire: «On est à quarante-cinq minutes de Lorient, la grande ville la plus proche. Beaucoup de gens achètent des maisons à trente minutes maximum de leur lieu de travail. Baisser la vitesse de 10 km/h, c'est rajouter encore cinq minutes à leur trajet. Cela fait trop long pour beaucoup de familles. Pour les entreprises, c'est du monde en moins, des clients en moins...»

Artisan multiservice à Gourin, Gérard Bourvic partage cet avis. Avec sa camionnette, il parcourt chaque année de 25 000 à 30 000 kilomètres dans les environs. La D769 est, selon lui, «adaptée pour rouler à 90 km/h». La baisse de la limitation? «Une catastrophe!», jure-t-il. «Cela peut pénaliser mon activité. Il faudra partir plus tôt, passer plus de temps sur la route, on sera moins à l'heure, les chantiers n'avanceront pas! Dix minutes de plus ou de moins, ça fait beaucoup, pour nous.»

Ces considérations ne paraissent pas prioritaires aux yeux de Geneviève Potier. «Notre but, c'est de faire diminuer le nombre d'accidents», explique la retraitée, qui préside l'antenne morbihannaise de la Ligue contre la violence routière. L'association qu'elle représente réclame depuis plusieurs années «l'abaissement généralisé de 10 km/h des vitesses maximales hors agglomération». Une mesure «utile», selon M<sup>me</sup> Potier, étant donné la persistance de «conduites à risque». Et d'évoquer les estimations du gouvernement selon lesquelles «trois cent

cinquante à quatre cents vies» pourraient être sauvées chaque année grâce à la décision entérinée ces derniers jours.

«On fait dire ce qu'on veut aux statistiques!», rétorque André Le Corre, maire (divers droite) du Faouët, commune proche de la D769. M. Le Corre, qui travaille comme ingénieur à Lorient, emprunte lui-même cet axe «plusieurs fois par jour». Défavorable aux nouvelles mesures, il prône une «gestion plus pertinente de la voirie», qui consisterait à «laisser les territoires gérer au cas par cas les limitations. (...) Sur la D769, par exemple, il y a des portions qui méritent d'être limitées à 80 km/h, voire à 70, mais beaucoup d'autres où il est normal de rouler à 90. Il faudrait pouvoir ajuster.»

## «La sécurité avant tout»

Membre de la commission routes, transport et environnement du conseil départemental du Morbihan, maire (centre droit) de Caudan, ville traversée du nord au sud par la D769, Gérard Falquerho, quant à lui, soutient l'initiative gouvernementale. «La sécurité avant tout!», justifie-t-il. Il dit être «régulièrement sollicité» par des habitants réclamant des baisses de la limitation sur certaines routes du département. «Une majeure partie» des personnes avec qui il a évoqué le sujet seraient favorables à la mesure annoncée par le premier ministre.

Son homologue de Gourin, David Le Sollicec, dit avoir constaté l'inverse: «Autour de moi, 60 % à 70 % des gens s'y opposent.» Une proportion qui correspond d'ailleurs, si l'on en croit les sondages publiés ces dernières semaines, à l'opposition entre «pour» et «contre» à l'échelle nationale. ■

NICOLAS LEGENDRE

LA SÉRIE AU SUCCÈS MONDIAL !

« DE L'ACTION SANS TEMPS MORTS »  
STEPHEN KING

« VIOLENT ET RÉALISTE »  
THE NEW YORK TIMES

« UN MÉLANGE DE 24H CHRONO ET THE SHIELD »  
L'ORS

FALDA

ENTRE AGENTS ET TERRORISTES  
LA FRONTIÈRE N'EXISTE PLUS

L'INTÉGRALE DE LA SAISON 1

EN DVD, ET TÉLÉCHARGEMENT DÉFINITIF

Le Monde | Courrier international | ALLOCINE | WILD SIDE



# A Aulnay, des locataires en guerre contre leur bailleur

Le représentant des résidents, qui dénonce une « réhabilitation ratée », est poursuivi par Emmaüs Habitat

## REPORTAGE

De mémoire de bailleur social Emmaüs Habitat, jamais un conflit opposant à des locataires n'a aussi mal tourné. Les deux parties ne s'accordent que sur un point : la cité de l'Europe à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) est devenue le théâtre d'une véritable « psychose ».

D'un côté, Mohamed Maatoug, 30 ans, président de l'Amicale des locataires depuis un an et demi : il dénonce une « réhabilitation ratée » et de nombreuses malfaçons, et en impute la responsabilité à Emmaüs Habitat qui « refuse de dépenser pour réparer ». De l'autre, l'organisme HLM, qui affirme que les actes de vandalisme sont à l'origine de la plupart des dégradations et accuse Mohamed Maatoug d'employer « des méthodes de voyou ».

Début décembre 2017, le bras de fer s'est encore durci : poursuivi par trois salariés du bailleur pour les avoir submergés de « messages malveillants » et avoir « volontairement commis des violences psychologiques », le représentant des résidents risque un an et demi de prison ferme. Le jugement devrait être rendu vendredi 12 janvier.

Déambulant dans les allées de cette cité piétonne de 800 logements, Mohamed Maatoug ne peut pas faire un pas sans être interpellé par des résidents en détresse. « Je n'ai pas eu de chauffage pendant trois semaines, peste Moussa Bekkaye, 66 ans, habitant de la cité depuis trente ans. Ça fait aussi dix fois que je repeins ma salle de bains. » « On en a marre d'Emmaüs ! », crie une voisine depuis sa fenêtre du troisième étage. Chez Waranka Tandian, 55 ans, le sol et le plafond de la salle de bains sont couverts de moisissures, les carreaux de la douche se sont décrochés du mur et les vers de terre remontent de la cave. « Mon fils de 11 ans ne veut plus entrer dans la douche », tempête-t-elle. Sa voisine s'époumone : « Emmaüs, ils s'en foutent de moi ! »

Ascenseurs et chauffage en panne, punaises de lit, cafards, hall d'entrée envahi par les mous-

tiques, plafonniers décausés, digicodes hors service, salles de bains insalubres, ventilation cassée... La liste des griefs ne cesse de s'allonger depuis la rénovation achevée en 2014 pour un montant de 18 millions d'euros. Et les habitants s'impatientent. « Si la direction d'Emmaüs croit que, si elle m'envoie derrière les barreaux, les habitants vont laisser tomber, elle se leurre. Le quartier s'est réveillé, les locataires continueront de se battre pour leurs droits », assure Mohamed Maatoug.

« En ce qui concerne les cabines de douche, nous avons mis du temps à comprendre qu'il s'agissait de malfaçons », concède Claire Lanly, la directrice générale d'Emmaüs Habitat, qui précise s'être retournée contre le prestataire. « Nous avons fait jouer les assurances, mais cela prend du temps », ajoute-t-elle. Pour l'instant, seuls dix-sept logements ont bénéficié d'une réparation « transitoire », en attendant des travaux plus importants. « Le reste est dû à des actes de dégradation volontaire », soutient la directrice.

« Il y a une part de vandalisme, admet Mohamed Maatoug. Ça a toujours existé, mais rien n'est jamais réparé. Et surtout, cela n'explique pas les nombreuses malfaçons. » Ni les charges, qu'il juge exorbitantes. Après qu'il a dénoncé cette « anomalie » en 2016, leur montant total a baissé de plus de 100 000 euros par rapport à l'année précédente.

### Salariés « à bout de nerfs »

Gardien pour un organisme HLM à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) depuis sept ans, membre du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, et syndicaliste CGT, Mohamed Maatoug a grandi à la cité de l'Europe (où ses parents vivent toujours) et revendique sa « connaissance du métier ». « Je sais ce qu'un bailleur doit à un locataire, souligne-t-il. Mon boulot, c'est de prendre les réclamations et de les transmettre à Emmaüs. »

Il a ainsi envoyé plusieurs dizaines de courriels en quelques mois. Soit une moyenne de deux à trois par semaine, adressés à

Dans la salle de bains d'un logement de la cité de l'Europe, à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), en décembre 2017.

CAROLINA ARANTES  
POUR « LE MONDE »



**Ascenseurs et chauffage en panne, salles de bains insalubres... La liste des griefs s'allonge depuis la rénovation achevée en 2014**

toute heure du jour et de la nuit. « Il ne les lâche pas, commente son avocat, M<sup>e</sup> Philippe-Henry Honegger. Il peut être vindicatif, mais à aucun moment il n'a été injurieux. Emmaüs a l'habitude d'avoir en face des gens qui courbent l'échine. Désormais, ils ont affaire à une nouvelle génération qui connaît ses droits et veut les faire valoir. » Sollicité, l'avocat d'Emmaüs n'a pas donné suite.

Retranchés dans leur loge, au pied de l'un des dix-sept immeubles qui composent le quartier, derrière des rideaux de fer baissés, les salariés de l'organisme HLM sont « à bout de nerfs » et « terrorisés », affirme la directrice. Soixante jours d'incapacité totale de travail ont été prescrits à deux plaignants. Selon le bailleur, six plaintes supplémentaires auraient été déposées, plus de vingt salariés auraient fait valoir leur « droit de retrait » et huit auraient été mutés.

Au cours de l'audience, l'avocat de l'office HLM a évoqué des « incursions fréquentes et agressives » sur le lieu de travail des employés d'Emmaüs Habitat. Notamment lors de plusieurs manifestations devant les locaux de la direction territoriale, dont l'une, en avril 2017, a été soutenue par la municipalité d'Aulnay, qui a fourni les bus pour transporter

les habitants de la cité de l'Europe. La mairie réclame par ailleurs 70 000 euros à Emmaüs Habitat pour des prestations effectuées à sa place.

### Garde à vue à trois reprises

« J'ai pu les qualifier d'incompétents et de marchands de sommeil, mais c'est tout », plaide Mohamed Maatoug, qui a déjà été placé en garde à vue à trois reprises. « Nous sommes dans un état de sidération », souffle Claire Lanly, évoquant le casier judiciaire du président de l'Amicale des locataires et insinuant qu'il serait le commanditaire de « passages à tabac » de plusieurs techniciens.

« Mon passé ne les autorise pas à me diaboliser, rétorque l'intéressé. Emmaüs instrumentalise l'image des jeunes des cités et me met tout ce qui se passe dans le quartier sur le dos. » Après avoir fait le tour des cités franciliennes

d'Emmaüs où, selon Mohamed Maatoug, « il y a les mêmes problèmes », il compte créer une fédération et organiser d'autres manifestations devant les divers locaux du bailleur.

« Maintenant, j'enregistre tous mes échanges avec les salariés », dit-il. La direction d'Emmaüs a suggéré à ses employés de le faire également.

Depuis sa prise de fonctions, il y a un peu plus d'un an, la directrice générale d'Emmaüs Habitat, Claire Lanly, a toujours refusé de rencontrer Mohamed Maatoug. Le nouveau directeur de l'antenne, à qui M. Maatoug a demandé un rendez-vous, a reçu la consigne de décliner.

Une médiation réclamée par les parties au préfet devrait avoir lieu prochainement. Mais la directrice reste inflexible : « Pas question que Maatoug y soit ! » ■

LOUISE COUVELAIRE

**LIQUIDATION TOTALE**  
avant travaux **50% et plus**

Fauteuils clubs,  
Canapés Chesterfield,  
Meubles, Objets Déco, etc...

**TOUT  
DOIT DISPARAÎTRE**



80, rue Claude-Bernard - 75005 PARIS  
Tél. : 01.45.35.08.69

**DecorActuel**  
www.decoractuel.com

## Transport aérien militaire : les défaillances du contrôle interne

Après la Cour des comptes, le contrôle général des armées dénonce une mauvaise gestion

Daté du 1<sup>er</sup> décembre 2017, le document n'est qu'un « rapport intermédiaire », mais il comporte de multiples critiques à l'encontre des responsables militaires. Saisi par la ministre des armées, Florence Parly, le 18 octobre 2017, le contrôle général des armées – le gendarme interne – dénonce, bien que tardivement, la mauvaise gestion du transport aérien des armées.

Sur ce dossier sensible, l'alerte avait été lancée dès l'automne 2016 par la Cour des comptes. Celle-ci relevait des « anomalies » dans les marchés du fret aérien des opérations extérieures, soustrait à des sociétés privées. Une enquête pénale, confiée par le parquet national financier à la section de recherche de la gendarmerie à Paris, est ouverte depuis l'été 2017 sur d'éventuels délits de favoritisme, de faux en écriture, ou encore de non-respect du code des marchés.

Le contrôle général des armées dénonce les défaillances du contrôle interne à l'état-major. Les marchés d'affrètement aérien qu'il a étudiés concernent, no-

tamment pour les opérations au Sahel, les vols logistiques de gros-porteurs Antonov 124 entre la France et l'étranger (40 millions d'euros en 2017) et les liaisons tactiques entre les bases françaises extérieures elles-mêmes (25 millions d'euros).

« Pour différentes raisons (déficiences de certains processus, manque d'effectif, jeunesse de certains services résultant des restructurations récentes, formation insuffisante du personnel), les procédures de passation et d'exécution de ces marchés » posent problème, écrivent les contrôleurs généraux. Soit, « pour (...) les avions-cargos des doutes sérieux qui justifient la transmission de documentation à la direction des affaires juridiques qui assure le lien avec l'autorité judiciaire ». Et pour les marchés du théâtre sahélien, des problèmes d'égalité de traitement des candidats et de transparence, « qui invitent à poursuivre les investigations ».

A la décharge des armées, les contraintes sont fortes, en raison du peu d'avions disponibles sur le marché mondial et de la spécifi-

cité des besoins militaires (transport de munitions, atterrissages sur des terrains sommaires, exigence de disponibilité maximale). L'offre d'affrètement est « oligopolistique », souligne le document. Et les prestataires prêts à tout pour emporter le juteux morceau.

### « La décision n'est pas tracée »

Selon le contrôle général, la situation devrait ainsi imposer à l'état-major « une procédure robuste conduisant à un choix documenté et traçable du contrat à activer » selon les besoins. Or, au centre de soutien des opérations et des affrètements, le service interarmées maître d'œuvre, « aucune procédure de ce type n'a été présentée aux rapporteurs. Les responsabilités sont diluées et la décision n'est pas tracée ». En règle générale, « le titulaire sortant est dans un très grand nombre de cas le titulaire du nouveau marché ». L'activité des armées s'est retrouvée concentrée entre six prestataires : ICS, Daher, Dynami, SNC Lavalin, Pégase Airdrop et Air Attack.

En novembre 2017, l'état-major a décidé de ne pas reconduire le

contrat qui le liait à ICS, prestataire important entre la France et l'étranger, qui avait été privilégié sous le précédent ministère et bénéficiait d'une activité minimale garantie de 10 millions d'euros par an.

Des crashes récents ont alerté l'état-major, mais en dépit des mesures prises, le contrôle des obligations de sécurité reste insuffisant, critique encore le rapport interne. Pour les avions gros porteurs, « aucune démarche de vérification de ces obligations n'a été évoquée avant novembre 2016 ». Pour l'opération « Barkhane », au Sahel, le contrôle conduit par l'état-major « était quasiment inexistant jusqu'au printemps 2017 » et il ne porte pas sur l'essentiel, « les achats ou les marchés ».

Dans le service acheteur, situé à Villacoublay (Yvelines), « une défaillance, une erreur, voire une fraude de l'un des acteurs intervenants dans la procédure d'achat pourrait passer inaperçue ». Ce service a été perquisitionné le 10 octobre 2017 dans le cadre de l'enquête pénale. ■

NATHALIE GUIBERT



# Mort de Rémi Fraisse à Sivens : la justice prononce un non-lieu

La famille du jeune homme tué par la grenade d'un gendarme va faire appel

**T**ristement», « sans surprise » et avec le sentiment que « les juges d'instruction et l'Etat ne veulent pas traiter ce dossier avec justice. » C'est avec amertume que la famille de Rémi Fraisse a accueilli l'ordonnance de non-lieu des juges d'instruction toulousains. Lundi 8 janvier, les deux magistrats qui enquêtaient sur la mort du militant écologiste, tué dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014 par l'explosion d'une grenade offensive sur le site du barrage de Sivens (Tarn), ont conclu que personne ne devait être poursuivi pour la mort du militant écologiste de 21 ans.

Cette décision était attendue, dans la mesure où aucune mise en examen n'avait été décidée au cours des plus de trois années d'enquête et que le parquet avait lui-même requis un non-lieu, le 20 juin 2017. « Cela revient à donner un permis de tuer aux forces de l'ordre », a réagi la famille de Rémi Fraisse, dans un communiqué. « Nous allons faire appel », ont déclaré leurs avocats, Arié Alimi et Claire Dujardin.

Au terme de leur instruction, les juges Anissa Oumohand et Elodie Billot ont estimé que le gendarme qui a lancé la grenade ayant tué Rémi Fraisse a agi dans les règles. Cette nuit-là, sur le site du projet de barrage de Sivens, les gendarmes mobiles devaient protéger de l'incursion de manifestants une zone

**Selon l'ordonnance, les forces de l'ordre « ont adapté leur riposte de façon parfaitement proportionnée »**

vide mais destinée à accueillir des engins de chantier, dite « zone de vie ». Peu avant 2 heures du matin, le gendarme Jean-Christophe J. décide de tirer une grenade pour « provoquer le recul du groupe de manifestants se trouvant face à lui » mais « sans avoir à aucun moment souhaité les atteindre », conclut l'ordonnance de non-lieu que *Le Monde* a consulté. Il a « effectué les avertissements d'usage » et, au préalable, « observé la zone distante d'une vingtaine de mètres ».

Les juges considèrent qu'il était, en outre, fondé à user de la force, car deux conditions étaient réunies : les militaires subissaient des violences et ils n'avaient d'autre moyen de défendre le terrain qu'ils occupaient. « Les gendarmes étaient la cible de projectiles divers (pierres, cocktails Molotov, fusées de détresse...) de la part d'un nombre croissant d'opposants », décrit l'ordonnance. Et le gendarme Jean-Christophe J. « n'avait d'autre

solution que de lancer une grenade (...) en raison de l'impérieuse nécessité de mettre à distance les opposants les plus virulents dont certains étaient quasiment au contact ». Les forces de l'ordre « ont adapté leur riposte, de façon parfaitement proportionnée ».

**« Aucune faute caractérisée »**

De même, la chaîne de commandement « n'a commis aucune faute caractérisée », évacuent les juges. Au contraire, la famille de Rémi Fraisse considère que le préfet du Tarn de l'époque, Thierry Gentilhomme, a commis une série de négligences et d'imprudences, en donnant des instructions floues et en ne se rendant pas sur place. Dans un avis publié il y a un an, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, critiquait lui aussi « le manque de clarté des instructions données aux militaires » et « l'absence de toute autorité civile au moment du drame, malgré le caractère à la fois sensible, dangereux et prévisible de la situation ». Des circonstances ayant « conduit les forces de l'ordre à privilégier (...) la défense de la zone, sur toute autre considération, sans qu'il soit envisagé à aucun moment de se retirer », disait Jacques Toubon. Au cours des affrontements, 42 grenades offensives ont notamment été tirées.

Les juges toulousains ne voient là aucune faute pénale. La présence du préfet « n'était pas une

obligation légale ou réglementaire », écrivent-elles. Les missions avaient été « parfaitement comprises ». De même, « sur la question de savoir s'il était justifié de garder un terrain vide de tout engin (...), l'opportunité n'a pas à être appréciée par l'autorité judiciaire », rappellent-elles, tout en précisant que le désengagement des militaires « aurait créé une situation encore plus périlleuse pour eux ». Pour Arié Alimi, l'instruction aura été marquée par le refus des juges « de faire aboutir la vérité », en n'organisant pas de reconstitution ou en ne procédant pas à l'audition du préfet. Et en rejetant les demandes des parties civiles en ce sens. « Tout a été mis en œuvre pour priver les victimes de leur participation à l'enquête », dit M<sup>e</sup> Alimi.

Alors que le sort d'une autre « zone à défendre », celle de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) doit être scellé dans les prochains jours, le décès de Rémi Fraisse, premier mort en manifestation sous un gouvernement socialiste, aura entaché le précédent quinquennat. A propos de Notre-Dame-des-Landes, le ministre de l'intérieur, Gérard Collomb, a déclaré mercredi qu'il gèrerait « avec sang-froid » une éventuelle évacuation, « en évitant qu'il y ait des morts ». Conscient que c'est là ce que les forces de l'ordre redoutent désormais. ■

JULIA PASCUAL

## ANTISÉMITISME Incendie d'une épicerie casher à Créteil

Une épicerie casher de Créteil a été incendiée mardi 9 janvier au petit matin, trois ans jour pour jour après l'attentat de l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes. L'enseigne, dont le propriétaire est musulman, était l'un des deux magasins casher recouverts de croix gammées le 3 janvier. L'enquête, ouverte pour dégradation volontaire par incendie, a été confiée à la police judiciaire du Val-de-Marne. – (AFP)

## POLICE

### Gérard Collomb face à la colère des syndicats de policiers

Dix jours après l'agression de deux policiers à Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne) durant la nuit de la Saint-Sylvestre, le ministre de l'intérieur Gérard Collomb devait recevoir, mercredi 10 janvier, les représentants des forces de l'ordre. Le syndicat de gardiens de la paix Alliance et celui d'officiers Synergie réclament le retour des peines planchers ou encore la suppression des aménagements de peine pour les personnes reconnues coupables de ce type d'agressions. – (AFP)

## JUSTICE

### Ouverture d'une information judiciaire contre cinq policiers

A l'issue d'une enquête de la police nationale (IGPN), le parquet de Versailles (Yvelines) a ouvert mardi 9 janvier

une information judiciaire pour « blessures involontaires » contre cinq policiers de Mantes-la-Jolie (Yvelines). Après son interpellation, le 7 novembre 2017, un homme avait subi de graves brûlures aux mains lors de son transport dans un fourgon.

## HOMOSEXUALITÉ

### La condamnation de Christine Boutin annulée en cassation

La Cour de cassation a annulé mardi 9 janvier la condamnation à 5 000 euros d'amende de l'ancienne ministre du logement Christine Boutin, qui avait affirmé que « l'homosexualité est une abomination » dans un entretien à la revue *Charles*, paru en avril 2014. La Cour n'a pas ordonné de nouveau procès, jugeant que ces propos ne relèvent pas du délit de « provocation publique à la haine ou à la violence » pour lequel Christine Boutin était poursuivie. – (AFP)

## MÉDIAS

### « Le Feu et la Fureur » publié en français le 22 février

Le livre brûlot sur le président américain Donald Trump, « *Le Feu et la Fureur : Trump à la Maison Blanche* », sera publié en français le 22 février, a annoncé la maison d'édition Robert Laffont, mardi 9 janvier. Publié le 5 janvier aux Etats-Unis, le livre, écrit par le journaliste Michael Wolff, a provoqué une tempête politique à Washington – (AFP)

WE ARE LES  
**soldes**  
& BONNES AFFAIRES

Jusqu'à

# 70%

DE REMISE  
SUR DES MILLIERS  
DE PRODUITS\*

~~429€~~  
**299€**  
dont 0,50€ d'éco-part.

**-40%**



**499€**  
**299€**  
dont 0,02€ d'éco-part.

**htc**  
**HTC 10**  
Ecran 5,2" Quad HD - 4G+  
Stockage 32 Go  
Son et Ecouteurs Hi-Res  
DAS : 0,417W/Kg

**-30%**

**BONNE AFFAIRE™**  
Produit non soldé

~~499€~~  
**349€<sup>99</sup>**  
dont 9,00€ d'éco-part.

**LG**  
**Lave-linge frontal**  
Capacité 7Kg

**Énergie**  
**CLASSE A+++**

**-30%**



**ASUS**  
**PC portable VivoBook**  
Réf : E402NA-FA161T

Ecran 14" Full HD - Stockage HDD 1 To  
Processeur Intel® Pentium™ N4200  
RAM 4 Go - Autonomie jusqu'à 7h

**Windows 10**



**RETRAIT EN 48H**  
**DANS 1000 MAGASINS CARREFOUR®(1)**



**LIVRAISON À DOMICILE®(2)**



**TÉLÉCHARGEZ LA NOUVELLE**  
**APPLICATION RUE DU COMMERCE**



**RUE DU**  
**COMMERCE**  
**RueduCommerce.com**

\* Soldes à partir du 10 janvier 2018 jusqu'à épuisement des stocks. Sur une sélection d'articles signalés sur RueDuCommerce.com. Le DAS (débit d'absorption spécifique des appareils mobiles) quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisation aux codes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse 2 W/kg [1] Offre valable sur une sélection d'articles vendus par Rue Du Commerce. Voir conditions sur RueDuCommerce.com. [2] Voir conditions sur RueDuCommerce.com. We are : Nous sommes.

Rue du Commerce SAS au capital de 2.822.837 euros - RCS Bobigny B 422 797 720 - 44-50, avenue du Capitaine Clémence, 93195 St Ouen Cedex



# Bonnes Adresses

Tarifs 01/01/18 Tél. : 01 57 28 38 52

1 parution	Professionnels	Particuliers
Forfait 5 lignes	65€ HT	65€ TTC
Forfait 10 lignes	110€ HT	110€ TTC

Reproduction interdite

## SOLDÉS

**M&B & Co.** Les grandes marques aux meilleurs prix  
Canapés - Literie  
Canapés convertibles

www.mobeco.com 0800 17 16 15  
Appel gratuit fixes et mobiles

Mobeco Paris 13 50 avenue d'Italie 75013 Paris  
Mobeco Paris 16 148 avenue de Malakoff 75016 Paris  
Mobeco Paris 19 247 rue de Belleville 75019 Paris

JAMES le couturier de l'homme  
Le prêt-à-porter à votre mesure

PRIX EXCEPTIONNELS SUR TOUT LE MAGASIN

LIQUIDATION D'HIVER  
Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017

Du mardi au vendredi de 14 h 30 à 19 heures,  
Samedi de 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures  
53, rue d'Avron - 75020 PARIS - Tél. : 01.43.73.21.03

## ANTIQUITÉS



### ACHÈTE

Mobilier de toutes époques  
Pianos et billards anciens  
Manteaux de fourrure  
Sacs à main de marque  
Foulards et vêtements de marque  
Briquets Dupont, Cartier ...  
Bijoux or, argent, fantaisies  
Cuivres et étains anciens  
Argentier et Ménagères  
Bibelots de vitrine & divers  
Tableaux, gravures & lithos...  
Livres, photos & papiers anciens  
Sculptures et vases chinois  
Bouddhas, coraux, Jades  
Tapis et tapisseries  
Trophées de chasse  
Pendules et horlogeries  
Vieux vins et champagnes

Maison Charles Heitzmann  
01.40.89.01.77  
DÉPLACEMENT ET ESTIMATION  
GRATUITS SUR TOUTE LA FRANCE  
Paiement comptant immédiat  
charlesheitzmann@free.fr  
www.antiquaire-heitzmann.fr



### ACHAT AU DESSUS DE VOS ESTIMATIONS ET EXPERTISES

« ART D'ASIE » :  
CHINE, JAPON  
ET MOYEN-ORIENT  
06.07.55.42.30  
P. MORCOS

### EXPERT ONE

- \* Porcelaines et Bronzes
- \* Cristal de Roche
- \* Corail et Ivoires Anc.
- \* Jade blanc et couleurs
- \* Cornes et Laques
- \* Peintures et Tissus anc.
- \* Manuscrits et Estampes

### DÉPLACEMENT

PARIS - PROVINCE

morcospatrick@orange.fr

NOUVELLE JEEP COMPASS  
LE SUV COMPACT DE CARACTÈRE  
À PARTIR DE 24 950 €

Motor Village PARIS 93 rue Petit 01 44 84 28 28

## LIVRES

ACHÈTE LIVRES ANCIENS  
DE VALEUR : voyages, sciences,  
littérature, etc., et livres XX<sup>e</sup>  
illustrés : Miro, Chagall, Dali,  
Foujita, Matisse, etc.  
Tél. : 06 80 06 54 24  
hubert.hoppenot@orange.fr

## LIBRAIRE ACHÈTE

Services de presse, livres modernes,  
essais, beaux-arts, livres anciens,  
Pliades, successions.  
06 80 43 82 70

## MUSIQUE

ACH. POUR COLLECTION  
33 TOURS ANNÉES 50  
(MUSIQUE CLASSIQUE)  
Tél. : 06.11.57.62.81

## COURS



### Cours de français

Pour que la langue française  
devienne un vrai outil. Langue  
maternelle. Langue étrangère.  
Remise à niveau. Eloquence.  
Niveaux débutant à confirmé.  
Evaluation sur rdv.  
Groupes très restreints.  
actorial@actorial.com  
Tél. : 01 42 22 01 98.

## MATHEMATIQUES

### CLASSES PREPA

Leçons particulières Paris,  
toutes classes Prépa, Dauphine, TS  
par Professeur Agrégé  
de Classe Prépa  
Tél. 06 60 13 50 67

## SÉJOURS LINGUISTIQUES



Séjours Linguistiques  
en immersion - Enfants,  
Adolescents, Etudiants, Prépas,  
Adultes et Professionnels  
Programmes intensifs - Méthodes  
d'enseignement personnalisées -  
Tous niveaux. Anglais - Allemand -  
Espagnol.  
Tél. : 01 53 59 44 44

## BIJOUX

### PERRONO-BIJOUX

Anciens. Occasions argenteries.  
Brillants. Pierres précieuses.  
Création & transformation  
réparations. Achats ventes.  
Echanges sélectionnés par le guide  
PARIS PAS CHER

OPÉRA : angle bd des Italiens  
4, rue de la Chaussée d'Antin  
Tél : 01 47 70 83 61  
ÉTOILE : 37, avenue Victor Hugo  
Tél : 01 45 01 67 88  
Ouverts les lundis

BOUCHERIE

ROBERT & RENÉ  
PRIX BAS toute l'année !

CÔTE DE BOEUF  
17,80 € le kg  
Origine U.E.

FOIE DE VEAU  
18,80 € le kg  
Origine Hollande

POULET FERMIER  
LABEL ROUGE  
5,80 € le kg  
Origine France

13 rue du Fbg du Temple  
75010 Paris - M<sup>o</sup> République  
Tél. 01 42 08 22 84  
www.robertetrene.fr

## ACHÈTE VINS



ACHÈTE CHER  
VINS ET CHAMPAGNES  
Tout millésimes même abimés  
SPIRITUEUX  
PAIEMENT IMMÉDIAT  
06.28.71.37.00  
contact@jacqueslacombe.vin  
www.jacqueslacombe.vin

## TRADUCTION

Traduction en français depuis  
EN-NL-ALL-IT-SP 30 ans exp.,  
25 €/page (300 mots), 48 h.  
Envoyez v/texte à  
infoworos@protonmail

# Immobilier

Tous les mercredis et samedis - Vos annonces sur Le Monde.fr

Tarifs 01/01/18  
Tél. : 01 57 28 38 52  
immobilier@mpublicite.fr  
Reproduction interdite

## VENTES

## APPARTEMENTS

### PARIS 6<sup>e</sup>



\* UNIVERSITE/BAC (7<sup>e</sup>) \*  
64 m<sup>2</sup> traversant, 4<sup>e</sup> asc., travx  
cave, box possib. - 1.050.000 €  
\* GRENELLE/ST SIMON (7<sup>e</sup>) \*  
Charmante coppté, 4<sup>e</sup> ét., 82 m<sup>2</sup>  
Parfait état - 1.350.000 €  
\* FÜRSTENBERG/JACOB \*  
Appt d'angle 80 m<sup>2</sup>  
2 chambres - 1.900.000 €  
\* RUE JACOB \*  
Imm. XVIII<sup>e</sup>, 126 m<sup>2</sup>, 2<sup>e</sup> ss asc  
parf. état, 3,45 m HSP, s/cour  
serv., poss park. - 2.600.000 €  
\* BARBET DE JOUY (7<sup>e</sup>) \*  
165 m<sup>2</sup> dernier ét., terrasse  
asc., bel imm. - 3.950.000 €  
\* RASPAIL (7<sup>e</sup>) \*  
Superbe 380 m<sup>2</sup> d'angle, parf.  
état, ét. élevé asc. - 6.560.000 €  
FEAU ST GERMAIN  
01 44 07 30 00.  
www.feau-immobilier.fr

### \* JARDIN LUXEMBOURG \*

Imm. moderne 8<sup>e</sup> ét., studio 33 m<sup>2</sup>  
ss vis à vis, vue monuments  
balc, bon état, cave - 610.000 €  
MAZEL IMMO - 06 07 13 87 27.



\* S/la pl. ST SULPICE \*  
Ravissant 100 m<sup>2</sup>-85 Carrez  
séj, 2 chbres, 3<sup>e</sup> dernier ét.  
- 1.768.000 € -

\* SUR LE LUXEMBOURG \*  
Élégant 126 m<sup>2</sup>, 5<sup>e</sup> asc. Balc.  
Prestations raffinées  
VUE EXTRAORDINAIRE  
Tél. 01.45.44.45

## ACHATS

L'IMMOBILIER 100%  
ENTRE PARTICULIERS  
Acheteurs Français et Européens  
Recherch. tous types de biens  
entre particuliers. LMO  
0 800 141 160  
Service & appel gratuits

## LOCATIONS



AMÉLIE LES BAINS  
(Pyrénées-Orientales), à 25 km  
de la frontière Espagnole.  
Idéal curistes ou vacanciers.  
Studio de 30 m<sup>2</sup>. Février, mai,  
juillet, octobre, novembre  
et décembre.  
Tout confort, au 5<sup>e</sup> ét. dans  
un immeuble avec asc., terrasse  
de 10 m<sup>2</sup> avec vitres coulissantes,  
vue sur la montagne. Accès direct  
aux thermes par ascenseur,  
extérieur privatif, 2 couchages  
max. (lit 140), entièrement meublé  
et équipé (TV-Wi-Fi), salle de bain  
avec baignoire, WC séparé.  
Lave-linge, linge non fourni.  
Stationnement facile au pied  
de l'immeuble. Photos supp.  
sur demande.  
Cure de trois semaines : 550 € c.c.  
Semaine : 200 € c.c.  
jeannou@yahoo.fr  
Tél. : 06 43 43 63 32.

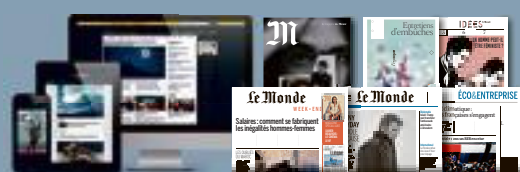
# Le Monde

## Bonnes Adresses

Pour communiquer dans cette rubrique,  
appelez le :  
01.57.28.38.52  
Envoyer votre texte par e-mail :  
nathalie.lavenu@mpublicite.fr

Le Monde partout  
tout le temps  
avec vous

Formule  
Intégrale  
6 mois  
169€



## BULLETIN D'ABONNEMENT

A compléter et à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements - A1100 - 62066 Arras Cedex 9

173EMQAD6M

OUI, je m'abonne à la FORMULE INTÉGRALE du Monde  
pendant 6 mois pour 169€ au lieu de 234,20€ (prix de vente en kiosque).  
L'accès à l'Édition abonnés du Monde.fr 7 jours/7  
+ 6 quotidiens + tous les suppléments  
+ M le magazine du Monde.

Je règle par :  
 Chèque bancaire à l'ordre de la Société éditrice du Monde  
 Carte bancaire :  Carte Bleue  Visa  Mastercard

N° : \_\_\_\_\_  
 Expire fin : \_\_\_\_\_ Date et signature obligatoires  
 Notez les 3 derniers chiffres  
 figurant au verso  
 de votre carte : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_  
 Localité : \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_  
 @ \_\_\_\_\_  
 J'accepte de recevoir des offres du Monde  
 ou de ses partenaires  OUI  NON  
 Tél. : \_\_\_\_\_

### IMPORTANT : VOTRE JOURNAL LIVRÉ CHEZ VOUS PAR PORTEUR\*

- Maison individuelle  Interphone :  oui  non  Dépôt chez le gardien/accueil  Dépôt  
 Immeuble  Boîte aux lettres : \_\_\_\_\_  Bât. N° \_\_\_\_\_ spécifique  
 Digicode N° \_\_\_\_\_  Nominative  Collective  Escalier N° \_\_\_\_\_ le week-end

SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE SA - 80, BOULEVARD AUGUSTE-BLANQUI - 75013 PARIS - 433 891 850 RCS Paris - Capital de 124 610 348,70\*. Offre réservée  
aux nouveaux abonnés et valable en France métropolitaine jusqu'au 31/12/2018. En application des articles 38, 39 et 40 de la loi Informatique et Libertés du  
6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations vous concernant en vous adressant à notre siège.



# Bernard Laporte, président pressé

La désignation du sponsor maillot de l'équipe nationale illustre la méthode à l'emporte-pièce du président de la Fédération française de rugby

Il l'avait marqué rouge sur blanc dans son programme de campagne : en décembre 2016, le candidat Bernard Laporte promettait de « réformer la gouvernance » de la Fédération française de rugby (FFR). Treize mois après son élection, le président dicte la marche. De façon efficace et volontariste, selon ses partisans. Dangereuse et omnipotente, selon ses détracteurs, qui ne manquent pas d'actualités. Dernier exemple en date : lundi 8 janvier, sur le réseau social Twitter, le patron de la « fédé » a dit sa fierté de « mettre un fleuron industriel français sur le maillot » du XV de France. De 2018 à 2023, les joueurs de l'équipe nationale afficheront sur leur buste le logo du groupe Altrad, entreprise spécialisée dans le matériel de bâtiment, déjà « partenaire maillot » depuis mars 2017.

Le nouveau contrat devrait rapporter « au moins 35 millions d'euros » durant toute la période, assortis d'éventuels bonus suivant les résultats sportifs. Toujours au bénéfice, assure Bernard Laporte, de ce « rugby amateur » que l'ancien manager de l'armada professionnelle de Toulon (2011-2016) invoque comme un mantra à chaque décision.

Si certains adversaires saluent un gain considérable, tous s'accordent à dénoncer la méthode et ses « coups de menton », pour reprendre la formule d'un dirigeant qui préfère rester anonyme. « Bernier le Dingue » – son vieux surnom d'entraîneur – a encore une fois voulu aller (trop?) vite. Sans même prendre le temps de suivre les recommandations du comité d'éthique et de déontologie du rugby français.

Le 5 janvier, trois jours avant le vote du comité directeur de la FFR sur le sponsor maillot, cette instance consultative recommandait

de « prévoir des garde-fous pour garantir l'absence de toute possibilité de favoritisme de la part de la FFR vis-à-vis du club dont l'entité propriétaire est le partenaire maillot », en particulier concernant la désignation des arbitres et la commission d'appel. Précision : le groupe Altrad appartient à l'homme d'affaires Mohed Altrad, par ailleurs président du Montpellier Hérault Rugby, club actuellement en tête du championnat de France.

## Attribution précipitée

Selon les informations de *L'Equipe*, l'Élysée lui-même aurait joint Bernard Laporte pour l'inviter à suivre ces recommandations. En vain. Au siège fédéral de Marcoussis (Essonne), l'ancien secrétaire d'Etat aux sports de Nicolas Sarkozy (2007-2009) s'est simplement engagé à mettre en place des dispositifs de contrôle d'ici au 15 janvier. Soit après l'entrée en vigueur du contrat avec le groupe Altrad...

« Cela situe la place qu'il accorde à l'éthique », estime le conseiller d'Etat honoraire Bernard Foucher, président du comité d'éthique et de déontologie. Son instance avait été saisie sur le dossier par les présidents des clubs du championnat de France.

« Malgré cette cagnotte appréciable, je ne réussis pas à comprendre pourquoi cette urgence à

**Le président de la FFR n'a pas pris le temps de suivre les recommandations du comité d'éthique et de déontologie du rugby français**



Jacques Brunel, sélectionneur du XV de France (à gauche), et Bernard Laporte, le 8 janvier à Marcoussis (Essonne). MICHEL EULER/AP

passer outre les recommandations », commente Florian Grill, l'un des rares opposants au camp Laporte au sein du comité directeur de la FFR. Lors du scrutin, il s'est abstenu, tout comme Fabien Pelous. Seul le représentant de la Ligue nationale de rugby (LNR), Paul Goze, a voté contre le partenariat avec le groupe Altrad. Une « attribution » que la Ligue « considère précipitée compte tenu de l'importance de donner toutes les assurances sur l'équité du Top 14 », a-t-elle fait savoir dans un communiqué publié lundi 8 janvier.

Les relations entre Bernard Laporte et Mohed Altrad alimentent la chronique extrasportive depuis une demi-année. Dans un autre dossier, en décembre 2017, le ministère des sports a déjà saisi la justice pour faire la lumière sur des soupçons de conflits d'intérêts : en juin 2017, le président de la FFR aurait intercedé auprès de la commission d'appel fédérale pour amoindrir des sanctions disciplinaires contre Montpellier, selon des informations du *Journal du dimanche* deux mois plus tard.

Depuis, Bernard Laporte a renoncé au contrat personnel d'image qu'il avait conclu avec la société Altrad. Tout en conservant

cette même société comme sponsor de la candidature française – finalement victorieuse il y a deux mois – à l'organisation de la Coupe du monde 2023.

*Le Monde* a voulu en savoir plus sur le tout nouveau partenariat entre la FFR et l'entreprise du dirigeant montpelliérain. « Ce n'est pas le sujet aujourd'hui », a coupé court Bernard Laporte, mardi 9 janvier, à Paris, dans le palace qui accueillait une réunion de travail sur la future Coupe du monde. Avant d'asséner, au sujet de l'argent de Mohed Altrad : « C'est sûr que vous auriez préféré

qu'il le donne à votre journal, mais non, désolé ! »

Sur un autre terrain, M. Laporte s'expose aussi aux critiques pour sa méthode à l'emporte-pièce. Le 27 décembre 2017, l'« omniprésident » a notifié à Guy Novès, sélectionneur du XV de France, sa rupture de contrat pour faute grave « sans procédure préalable », a fait savoir ce dernier deux jours plus tard, dans un communiqué à l'Agence France-Presse. Malgré ses résultats médiocres, Guy Novès « n'a jamais été convoqué à un entretien (...) et n'a donc jamais pu prendre connaissance

des raisons qui pouvaient (...) justifier [une faute grave], ni présenter la moindre explication pour sa défense », précise par écrit son avocat, Laurent Nougarolis, qui devrait porter l'affaire devant les prud'hommes.

Le XV de France s'apprête à exhiber son maillot siglé « Altrad » le 3 février, en ouverture du Tournoi des six nations, contre l'Irlande. Avec un nouveau sélectionneur, donc : Jacques Brunel, ancien adjoint de Bernard Laporte lorsque celui-ci entraînait le XV de France, de 1999 à 2007. ■

ADRIEN PÉCOUT

## Vélos motorisés : les soupçons relancés

Ce procédé frauduleux fait l'objet d'un livre et d'une enquête

Miniaturisés et isolés, les moteurs cachés dans des vélos de course sont devenus quasiment silencieux. Mais pas au point de faire taire la rumeur de l'utilisation de ces dispositifs de fraude technologique dans le peloton professionnel, rumeur relancée en cette intersaison cycliste par la publication d'un livre et par une enquête judiciaire.

Cette dernière, révélée par *Le Canard enchaîné* dans son édition du 20 décembre et confirmée depuis au *Monde*, est menée, au moins depuis l'été 2017, par des enquêteurs spécialisés dans les infractions financières, sous la direction du Parquet national financier. Faute d'inscription d'un délit spécifique dans la loi française pour la fraude technologique, qui n'est pas associée au dopage, les gendarmes vont donc devoir prouver qu'il y a eu, de la part des coureurs professionnels ciblés, escroquerie ou tentative d'escroquerie. Ces faits sont passibles de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.

Si les soupçons de la justice française concernent des événements récents, deux hommes pensent que la propulsion motorisée des

cyclistes sur les cols du Tour de France remonte au siècle dernier : l'inventeur hongrois Istvan Varjas et le journaliste français Philippe Brunel, ce dernier auteur d'un livre paru mercredi 10 janvier (*Rouler plus vite que la mort*, Grasset, 198 pages, 18 euros) dans lequel il affirme explicitement soupçonner Lance Armstrong d'avoir été le premier utilisateur du système mis au point par M. Varjas.

## Résurrection de Lance Armstrong

La thèse : en septembre 1998, ce dernier, décrit comme aussi génial dans ses inventions que robuste sur un vélo, met au point un moteur discret, de la taille d'une clé USB, capable de fournir 140 watts pendant cinq minutes. Suffisant pour produire, en montagne, l'effort qui vous offre un Tour de France, pour peu que son propriétaire soit déjà doté de l'arsenal chimique en vogue à l'époque – EPO notamment –, comme c'était le cas de Lance Armstrong, depuis privé de ses sept victoires pour dopage.

A la fin de l'année 1998, poursuit Istvan Varjas, un ami le persuade de céder l'exclusivité de son invention à quelqu'un qu'il ne connaît pas, et qui lui versera 300 000 dollars puis, deux années plus tard,

2 millions de dollars (250 000 euros puis 1,7 million d'euros). Sept mois après la première transaction, Lance Armstrong connaît sa résurrection sur les routes du Tour de France.

En l'absence de preuves, le journaliste relève de troublantes concordances de dates entre les emplois du temps des deux hommes ; la façon métronomique de grimper de l'Américain, sans effort apparent ni rupture de rythme ; s'étonne de la géométrie d'un cadre Trek utilisé par Lance Armstrong, propice à dissimuler un moteur.

Mais Philippe Brunel, comme avant lui les journalistes de la chaîne américaine CBS, est contraint de s'en tenir là. « Je n'ai recueilli qu'un faisceau de faits convergents. Rien qui épuise le mystère », admet le journaliste.

Des policiers du FBI, qui ont longuement interrogé Istvan Varjas dans le cadre d'une enquête ouverte aux Etats-Unis, tentent encore de démêler le vrai du faux. Interrogé par *Le Monde*, Lance Armstrong s'est contenté d'une pirouette : « J'ai regardé mon calendrier, et nous ne sommes pas le 1<sup>er</sup> avril ! » ■

CLÉMENT GUILLOU

## Et si votre santé devenait un art de vivre ?

NOUVEAU

Le Monde # 4 - JANVIER/FÉVRIER 2018

# Sens & santé

LE CORPS L'ESPRIT LE MONDE

## Cultivez votre intuition

Les pouvoirs de l'intelligence émotionnelle

---

Un hiver en forme  
Sauna et grand air, l'art de vivre suédois

---

Maladie de Crohn  
Le régime alimentaire pour mieux vivre

---

Tous généreux  
Le secret d'un cerveau heureux

---

La bonne posture  
Gagner en force et en souplesse

UNE PUBLICATION DU GROUPE **Le Monde** EN PARTENARIAT AVEC **Doctissimo**

Vous aider à prendre soin de vous et de vos proches, à respecter la nature et vos rythmes biologiques, à concilier médecine conventionnelle et méthodes alternatives, tel est le pari que fait Sens & santé.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX





# Dope et vendetta à Toulouse

Au cœur du quartier de la Reynerie, les règlements de comptes liés au trafic de stupéfiants se multiplient. Une « hybridation » entre banditisme et religion s'opère, rendant certains dossiers particulièrement sensibles

L'été était presque sage au pied du béton gris de la cité de la Reynerie, ce 3 juillet au soir. Les « choufs » (guetteurs) tenaient leur poste dans ce quartier toulousain, utopie ratée des années 1960 bâtie autour de barres de logements en forme de tripodes géants. Chacun était prêt, comme toujours, à parer aux mauvais coups. Mais le règlement de comptes qui a eu lieu vers 21 heures dans ce grand ensemble, situé à moins de quinze minutes en métro du Capitole et devenu en cinquante ans le poumon noir du trafic local de stupéfiants, a surpris même les plus prudents.

A la Reynerie, jusque-là, à défaut d'emploi, il y avait Dieu ou l'argent, la foi ou la drogue, jamais le dévoilement des symboles du premier pour régler les conflits du second. En se présentant ce soir-là au quartier en tenue religieuse, les tueurs ont donc trompé leur monde. Il avait pourtant l'air étrange, ce père en djellaba, accompagné d'une épouse avec sa poussette, mal fagotée dans son niqab. Certains ont bien remarqué les mollets trop charnus de la dame, et ses épaules trop larges sous son voile. Mais le temps de glousser derrière les fenêtres, cet homme déguisé en femme a sorti un fusil d'assaut de la poussette et déclenché une mitraille d'une violence inouïe.

Le duo d'assassins avait une cible : Djamel Tahri, 27 ans, méfiant au possible sous ses airs de grand rigolard, cadet d'une fratrie accusée d'avoir la mainmise sur tout le deal de son bâtiment. Pour l'abattre, ses ennemis n'ont pas hésité à tirer dans le tas : une trentaine de balles au total, dont plusieurs ont atteint des appartements, perforé des véhicules et blessé six passants, dont deux gravement. Le jeune Tahri, touché à neuf reprises, a rendu son dernier soupir devant la Caisse d'allocations familiales.

Les témoins ont d'abord cru à un attentat. Mais très vite le diagnostic est tombé : règlement de comptes. Le énième d'une série aux statistiques cruelles : plus de dix morts en six ans, seulement sept mises en examen,

rien d'autre que des chefs d'inculpation pour « association de malfaiteurs » ou « détention d'arme ». Traduction pénale : risque maigre de condamnation, aucun prévenu en détention provisoire, juste des jeunes loups en liberté sous contrôle judiciaire. Autant dire le spectre inquiétant, aux yeux des autorités toulousaines, d'une contagion à la mode marseillaise.

Avec ce drame, les enquêteurs espéraient au moins avoir l'occasion de mettre la main sur des coupables. Sous le coup de l'émotion, les langues des habitants se sont momentanément déliées, ce qui a permis aux policiers d'apprendre que le tireur en niqab et son « époux » n'étaient pas seuls. Le commando, positionné dans le quartier bien avant la tuerie, comptait, selon les témoignages, jusqu'à une dizaine de personnes, connues de « tout le monde » à la Reynerie : au moins quatre hommes à scooter, deux autres pour tuer, un pour donner le « go ». Une mise à mort à ciel ouvert en somme.

## PAS DE TRÊVE ESTIVALE

Mais les 10 000 habitants de la cité ont vite replongé dans le silence. Chacun s'est abstenu de la moindre déposition sur procès-verbal. Ceux qui y ont été obligés – pour des questions d'assurance concernant les dégâts humains et matériels – ont pris soin de laisser entendre qu'ils n'avaient rien dit, « parce que, de toute façon, ils ne savaient rien ». Même un vieil Algérien qui avait failli y rester, touché par une balle dans le dos, a préféré s'éclipser au pays. « Douanier » de métier, il était officiellement « en vacances » en France. Quand la mère de Djamel Tahri a dévalé, suffocante, les escaliers après les rafales, « un petit » du quartier ramassait déjà les douilles.

Et puis, la vie a repris à la Reynerie, de part et d'autre de l'artère principale, la rue de Kiev, un axe désert comme un champ de bataille, réinventé en frontière entre les barres décaties baptisées de noms d'illustres compositeurs (Satie, d'Indy, Gluck...). Les habitants pouvaient espérer que les vacances d'été soient

portées d'une trêve, mais après Djamel Tahri, une autre exécution est survenue dès le 7 août. Des individus cagoulés ont déboulé en voiture et ont tiré sur un groupe de quatre hommes au beau milieu d'un parking à proximité de la rue de Kiev avant de se volatiliser dans la nuit toulousaine. Dans leur sillage, un mort : un homme de 29 ans touché par treize balles. Les caméras de vidéosurveillance ne fonctionnaient pas, détruites ou en panne.

La victime ? Le fils aîné des Bouzegou, une famille de Poulenc cette fois, barre voisine d'Auriacombe, fief de la fratrie Tahri ; deux tripodes si proches l'un de l'autre que chacun peut épier ses rivaux derrière ses rideaux. L'enquête confiée au service régional de police judiciaire de Toulouse s'avère complexe, mais une certitude émerge : dans cette affaire-là, plus que dans les règlements de comptes précédents, une « hybridation » entre banditisme et religion a opéré, symptomatique du glissement constaté dans d'autres cités françaises, où l'idée de tromper « l'Etat kouffar » (mécréant) est de plus en plus légitimée.

La victime du parking se prénomme Redouane. C'était l'aîné des trois frères Bouzegou. Il est tombé sous les fenêtres de ses parents. Les balles auraient pu être destinées à son cadet, Yassir, 27 ans, un dur à cuire rescapé de cette même fusillade, condamné à de la prison ferme pour divers vols aggravés et soupçonné d'être mêlé à plusieurs autres tueries récentes à Toulouse. Aux yeux des services de renseignement, Redouane lui-même avait un parcours trouble. En novembre 2015, lors des attentats du Bataclan et du Stade de France, il avait été parmi les premiers du quartier à écopier d'une perquisition administrative.

Dans ce dossier, la frontière entre trafics et islam apparaît d'autant plus floue que le père Bouzegou, un Marocain de 57 ans, est une figure locale. Gestionnaire depuis 2012, d'une gargote, Les Saveurs de Marrakech, au cœur du quartier du Mirail, où il emploie, dit-il, un de ses fils, Yassir, pour 1100 euros mensuels, Ahmed Bouzegou est surtout, depuis 2014, un haut responsable de la mosquée dite du

« Château ». Ce lieu de culte, très éloigné des tentations radicales de son fils assassiné, est affilié de longue date à l'islam consulaire marocain, et donc géré par le Maroc, qui a pour tradition de surveiller de près ses fidèles.

Les fonctions du père Bouzegou et ses liens avec ce pays où la production de cannabis alimente de puissants réseaux ont-ils pu, d'une manière ou d'une autre, empêcher la police et la justice françaises de s'intéresser à temps à la dérive des deux fils ? Dans un contexte où les autorités françaises se concentraient sur l'antiterrorisme, cette mosquée faisait figure de rempart face à la montée de la radicalisation. Or aujourd'hui, le trafic de drogue explose à Toulouse. Une forte hausse, à la mesure de la croissance de la population toulousaine (+ 8 000 habitants en 2017), le tout sur fond de poussée de la consommation de cocaïne, et, plus discrètement, de celle d'héroïne.

## « ON A PRÉFÉRÉ S'AIDER ENTRE NOUS »

Qui aurait parié que, dans cette Reynerie au revenu médian annuel de 8 400 euros – 60 % de moins que l'agglomération toulousaine –, il serait en effet possible un jour, grâce à la drogue, de dégager jusqu'à 500 000 euros mensuels par immeuble, au rythme de 300 à 700 clients quotidiens ? Qu'aïdés par l'implantation du métro et la proximité de la fac du Mirail, des « choufs » viendraient de toute l'agglomération, voire du Gers ou de l'Ariège voisins, « travailler » à la cité à raison de 150 euros la vacation de huit heures ? Un supermarché de la dope en plein air, où des flèches indiquent comment rejoindre les points de deal et où il faut faire la queue dans les cages d'escalier.

Après la mort de Djamel Tahri et de Redouane Bouzegou, le trafic ne s'est en rien assagi. Policiers et magistrats ont été estomachés de la stratégie marketing de certains chefs de réseau : paquets de feuilles à rouler couleur noir et or offerts pour chaque dose achetée, herbe livrée dans des sachets « griffés », cartes de fidélité, etc. Au bâtiment Varèse, il a même été assuré, en novembre, quelques heures durant, une géolocalisation sur Google

**PLUS DE DIX MORTS EN SIX ANS ET SEULEMENT SEPT MISES EN EXAMEN. AUTANT DIRE LE SPECTRE INQUIÉTANT D'UNE CONTAGION À LA MODE MARSEILLAISE**





**A gauche, le parking sur lequel Redouane Bouzegou a été tué, le 7 août, dans le quartier de la Reynerie, à Toulouse. Ci-contre, le bâtiment Messenger, l'un des hauts lieux du trafic de drogue local.**

ULRICH LEBEUF/M.Y.O.P POUR « LE MONDE »

Maps. En tapant « plan weed », n'importe quel Toulousain en quête d'herbe pouvait tomber sur leur adresse, photo à l'appui.

Autant de preuves d'une puissante mainmise en coulisse. A la Reynerie, tant que la justice ne tranche pas, les victimes des règlements de comptes sont perçues comme des « hommes d'honneur » – des garçons « respectés », dit-on ici –, protégés des soupçons du deal par la prière et la valeur sacrée de la présomption d'innocence. Pas d'église, comme en Sicile, pour absoudre, mais l'islam mêlé indifféremment à la dope et à la violence dans un parfum de Cosa Nostra. « Si je n'avais pas la religion, je ne pourrais pas rester », souffle, effondré, le père de Redouane Bouzegou.

Pour défendre la mémoire de celui qu'il appelle son « fils préféré », cet homme mince au visage sec a accepté de recevoir *Le Monde* entouré des siens dans le T5 du défunt. Les fenêtres donnent sur une vaste pelouse censée accueillir un jour une deuxième mosquée dans la cité voisine de Bagatelle. Redouane Bouzegou comptait s'installer dans cet appartement refait à neuf avec son épouse de 27 ans et leurs trois enfants âgés de 6 mois à 8 ans. « C'était un lion, on a tué un lion », regrette son père en contemplant ce qu'il considère comme la meilleure preuve de la probité de son fils : ses médailles de jujitsu, un sport dont il était un pratiquant confirmé.

Les services de renseignement avaient l'œil sur ce club d'arts martiaux soupçonné d'être un foyer de radicalisation. Mais pour la famille, les balles ayant tué leur fils étaient destinées à d'autres. A commencer, peut-être, par Yassir, ce frère défendu du bout des lèvres. Ou alors à un certain Abdelkrim Koulel, 26 ans, alias « Trompe la mort », maintes fois visé, souvent blessé, toujours vivant. Présent la fameuse nuit du 7 août sur la rue de Kiev, ce dernier a bien eu droit à son lot de balles, mais il en a réchappé et s'en est même vanté, à grand renfort de doigts d'honneur, sur Snapchat, depuis son lit d'hôpital.

Au jeu du casier judiciaire, Redouane Bouzegou avait le privilège de la page blanche. Après avoir lâché le lycée Airbus avant le bac, il s'était engagé, entre 2008 et 2011, au 1<sup>er</sup> régiment du train des parachutistes de l'armée de terre. Ensuite, il avait été vigile dans le métro, puis, de 2013 à 2015, médiateur pour une association municipale, dissoute pour cause d'acointances avec des jeunes mêlés au trafic. Un simple « licenciement économique », d'après ses proches. Depuis, il cherchait un travail. La sécurité le tentait. Il devait démarrer une formation et s'était même inscrit en fac de droit. Bref, un homme « respecté et respectable ».

C'est ainsi, à la Reynerie : le trafic de drogue n'est jamais évoqué frontalement. Il faut l'entrevoir dans les non-dits, le saisir derrière les larmes étouffées des femmes sur leur grand canapé à l'orientale. Soraya (pseudonyme), 43 ans et six enfants, habitante de la cité

depuis trois décennies, le confie avec ses mots dans les locaux de l'association Parle avec elle, qui offre café et écoute aux mères et épouses dans un appartement des barres. « Ça deale, ça deale, mais on ne nous ennuie pas », clame cette jolie brune en bottines noires, alors qu'une de ses filles a failli prendre une balle le 3 juillet.

Pendant que Soraya accepte de témoigner dans une pièce à l'abri des regards, une voisine en peignoir sanglote au bord de l'évier dans la cuisine à côté. « Le juge » vient de la menacer de « [la] mettre en prison si elle continue à couvrir ses fils ». De la même manière, quand une cellule psychologique a été mise en place par la mairie après la fusillade du 3 juillet, Soraya a refusé, comme beaucoup, d'y mettre les pieds. « On a préféré s'aider entre nous », lâche-t-elle, pudiquement. Son mari aimerait partir, mais paradoxalement, elle se sent plus « protégée » ici qu'ailleurs.

#### RATTRAPÉ PAR LA « VAGUE DU REPENTIR »

Djamel Tahri, exécuté par le faux couple en niqab et djellaba, était à ce titre un des nombreux garçons protecteurs et « généreux » du quartier. Toujours « aidant » pour ses voisins. Un vrai « papa », selon sa sœur, Samira, 31 ans, qui a accepté, elle aussi, au côté de sa mère, de recevoir *Le Monde*. Depuis la tuerie, le perroquet fantasque de son frère piaillait toujours à intervalles réguliers dans l'entrée de l'appartement. L'appareil de musculation sur lequel Djamel pouvait s'entraîner tout en gardant l'œil sur le terre-plein devant l'immeuble trône encore dans sa chambre. Mais dans ce duplex typique de la Reynerie, mère et fille se terrent désormais, rideaux tirés, dans l'attente d'un relogement.

Assise bien droite sur une chaise au milieu du salon, madone meurtrière habillée ce jour-là d'un large hijab blanc à fleurs noires qui la recouvre jusqu'à la taille et dont ne sortent que ces mains nerveuses, Samira défend la mémoire de son frère : « Djamel a bien fait quelques sous au départ, comme tout le monde, mais depuis trois ans, il s'était rangé. Donc soit il était malin et la police ne faisait pas son travail, soit il ne faisait rien et la police faisait très bien son boulot. » A l'instar de Redouane Bouzegou, rien dans le CV de son aîné ne permettait, il est vrai, de le rattacher à du trafic de stupéfiants. Au pire s'y trouvaient des délits routiers, de la détention d'armes et des faits de violence.

Malgré son job de serveur dans une pizzeria, Djamel Tahri « tendait la main à tous les nécessiteux, aux mères qui n'arrivaient pas à faire les courses ou à payer leur loyer. Tous l'appelaient quand il y avait un manque de respect », a tenu à compléter sa sœur dans un texto envoyé après l'entretien. Dans cette fratrie de huit où a toujours manqué un père, Djamel avait à sa manière, selon elle, endossé le rôle de patriarche : « Toutes les décisions passaient par lui », a insisté la jeune femme,

dépeignant sa propre vie comme celle d'une célibataire pieuse, indifférente à l'agitation extérieure, concentrée sur l'entretien du logis et, désormais, sur l'éducation de son neveu, orphelin de père à 4 ans.

Depuis quelques années, Djamel avait même été rattrapé, d'après elle, par la « vague du repentir ». Un discret engouement dans le quartier pour la « voie droite » de l'islam, survenu après le choc, en 2011, du premier mort de la Reynerie dans un règlement de comptes. Il s'appelait Samir Chorfi, il avait 23 ans. Neuf balles de Glock lui avaient traversé le corps dans une affaire où commençait déjà à poindre la difficulté de mettre des mots sur la réalité du business. « Simple différend de mariage », avaient défendu mordicus ses proches. Dette de 10 000 euros sur fond de trafic de drogue, avait rétorqué l'accusation.

Que faire, dans ces conditions, pour lutter contre cette hécatombe ? « Moi, j'optimise les moyens mis à ma disposition », balaye le directeur départemental de la sécurité publique, Jean-Michel Lopez. Dans son bilan, les trafiquants, grâce au travail policier, n'ont pas la vie si simple : « Ils sont obligés d'avoir des parades, des "choufs", des "pré-choufs", des appartements relais, des cadenas aux portes, des faux points de deal... » La ville, elle, a fait exploser son compteur de policiers municipaux – de 150 à 300 d'ici à 2020. Elle a pris en charge la gestion de la fourrière et récupéré le visionnage des caméras de vidéosurveillance. Mais le souci demeure : ses agents n'ont aucun pouvoir d'enquête, donc aucune compétence judiciaire pour démanteler les réseaux.

Il n'y a guère qu'au parquet de Toulouse qu'on met vraiment les pieds dans le plat, en prenant pour base le taux de délinquance sur la voie publique : « C'est simple, il est de 84 pour mille habitants à Marseille et de 104 à Toulouse, mais nous sommes moitié moins, pour autant de déferements... Soit 22 magistrats contre 41 », pointe le procureur de la République, Pierre-Yves Couilleau. A l'heure où l'exécutif doit annoncer sa réforme de la « police de sécurité du quotidien » et de la procédure pénale, beaucoup espèrent donc, dans cette ville symbole où Nicolas Sarkozy avait justement mis fin, en 2008, à la « police de proximité », qu'il ne s'agira pas juste d'habillages. « Il faut surtout renforcer la coordination et la disponibilité des forces de l'ordre », souligne-t-on à la préfecture de Haute-Garonne.

Pendant que la cité de la Reynerie se tait, les bailleurs décrivent l'enfer des couloirs qu'il faudrait, dans l'absolu, repeindre tous les jours, le personnel d'entretien qui s'est aménagé des abris pour éviter d'être pris entre deux feux lors des descentes de police. Le principal du collège de la Reynerie, lui, se désespère du point de deal situé juste du côté de l'entrée des professeurs, ou de ces gamins débarquant les yeux cernés après les interpellations matinales. Récemment, un chouf a même traversé la cour en pleine récréation pour récupérer une livraison de drogue déposée sur le toit. Le département s'est résolu à fermer l'établissement d'ici deux ans. Même les deux mosquées de la cité sont voisines de points de deal, et il est courant de voir lieutenants et « nourrices » descendre des coursives des bâtiments pour aller prier.

Dans ce Far West, les provocations fusent au-delà de la mort. Après le décès de Redouane Bouzegou, certains de ses assassins présumés ont filé au Maroc. De là-bas, ils se sont filmés sur les réseaux sociaux dans des villas avec piscine à 1000 euros la semaine. Son père raconte qu'il était possible, en étant connecté aux bonnes personnes, de les voir rigoler en hurlant : « Honneur, on a eu "Cheveux" ! » Un surnom dont la victime avait écopé après avoir longtemps porté une longue tignasse et une barbe, façon salafiste. « C'était la mode de la coupe à l'italienne », préfère dire l'une de ses sœurs.

Ce sentiment d'impunité est perceptible jusque dans les salles d'audience du palais de justice de Toulouse. Mi-décembre, le tribunal correctionnel a tenté d'y juger une dizaine de personnes de la Reynerie impliquées dans un dossier de stupéfiants. Mais il n'a jamais pu obtenir d'autres réponses à ses questions que des « peut-être », des « je suppose » et des « j'avais prêté mon téléphone ».

Le « boss » présumé du réseau – dit « le botch », en occitan – comparaisait libre après un vice de procédure. Sur le même banc se tenait une ravissante professeure stagiaire d'un lycée professionnel, surprise avec 21 000 euros à son domicile.

Faire justice soi-même, quitte à avoir recours à une forme de mise en scène, c'est donc ce qu'a choisi le père de Redouane Bouzegou après son décès. Le 12 août, au milieu de la grande place Abbal, vaste esplanade sous les balcons des tripodes, soutenu par un petit public, il a brandi un code pénal tout en jurant qu'il donnerait à la police les noms des meurtriers. « En cinq jours, je les avais », assure-t-il aujourd'hui, égrenant les patronymes de ceux qu'il suspecte, des « guetteurs » aux commanditaires.

Pour la police, ces violences surviennent dans un contexte de convoitises grandissantes sur le marché toulousain, notamment de barons de la drogue parisiens. Ce que certains, à la Reynerie, qualifient par euphémisme de « jalousies ». Celles, par exemple, qu'a pu alimenter l'Audi A1 de la sœur de Djamel, « légalement acquise », se défend-elle, fiches de paye à l'appui, grâce à son salaire de secrétaire. Ou celles qu'a pu provoquer le salon d'esthétique de l'épouse de Redouane. Une boutique située au cœur du quartier, achetée il y a quatre ans, grâce à un « emprunt familial », assure-t-elle.

#### FUNÉRAILLES DIGNES DES « PARRAINS »

Le prosélytisme religieux de Redouane Bouzegou agaçait aussi, notamment ses maraudes caritatives auprès des SDF de la gare. Un paravent qui lui aurait permis, selon ses détracteurs, de recruter « ses » petites mains. Et ce, alors que le recours à des sans-papiers aux postes de chouf, dont des mineurs étrangers isolés, était en progression. D'après la justice, aucune enquête n'était toutefois ouverte contre le jeune homme, et rien ne permet non plus d'étayer des soupçons de blanchiment via des associations cultuelles.

Les utopies urbaines demeurent, malgré tout, dans le quartier. Les divers « conseils citoyens », réunions police-population ou « ateliers empowerment » (capacité à agir de manière autonome) n'ont jamais fonctionné à la hauteur des espérances, mais la ville de Toulouse rêve toujours de conjurer le sort avec davantage de mixité et la construction, d'ici à 2021, d'une base nautique sur les rives du lac voisin. En parallèle, un troisième plan de rénovation urbaine est à l'œuvre, grâce aux pelleteuses qui n'ont de toute façon jamais quitté le secteur en quinze ans de démolition-relogement.

C'est finalement dans l'enterrement de leurs enfants perdus que les familles ont surtout cherché à préserver leur mémoire. Avec des funérailles dignes des « parrains » qu'elles ont toujours refusé qu'ils soient. Pour Redouane Bouzegou, au Maroc, un millier de personnes se sont réunies, dont tout ce que la ville d'Oujda compte d'autorités respectées, la presse et la chaîne de télévision nationale. Une cinquantaine de ses amis avaient fait le déplacement : à leurs frais ou à bord d'un bus loué pour l'occasion. Plusieurs sont même venus du Brésil, un pays où, comme le Maroc, à en croire ses proches, le fils Bouzegou se rendait régulièrement pour « s'entraîner » et participer à des compétitions de jujitsu.

Pour Djamel Tahri, l'histoire s'est achevée dans le carré musulman du cimetière de Cornebarrieu, en périphérie de Toulouse. Il y avait là les proches, l'imam, tout un cortège, sauf les femmes, tradition oblige. La justice avait accordé une permission à un de ses frères incarcérés, Mohamed, 33 ans. Mais pas au second, de peur déjà, qu'il ne prenne une rafale. Intuition sage : après quelques pelletées de terre, les tombes ont une nouvelle fois tressailli. « Femmes, parents, enfants, on va les exécuter un par un. Passez le message », a érécté l'aîné des fils Tahri à l'adresse des assassins présumés. Avant de partir, le petit garçon de Djamel Tahri a confié à la stèle trois de ses voitures miniatures en plastique. Puis chacun s'en est allé, laissant la vindicte faire son chemin, sous le regard coi des agents du renseignement territorial. ■

ÉLISE VINCENT

**POLICIERS ET MAGISTRATS ONT ÉTÉ ESTOMAQUÉS DE LA STRATÉGIE MARKETING DE CERTAINS CHEFS DE RÉSEAU : HERBE LIVRÉE DANS DES SACHETS « GRIFFÉS », CARTES DE FIDÉLITÉ, ETC.**





Mirga Grazinytė-Tyla, avec l'Orchestre symphonique de la ville de Birmingham (CBSO), en novembre 2016.

BEN EALOVEGA

# Mirga Grazinytė-Tyla, la musique en partage

Nommée à Birmingham, la jeune chef d'orchestre lituanienne a déclenché une véritable « mirgamanía »

## PORTRAIT

BIRMINGHAM (GRANDE-BRETAGNE)  
ET LYON - envoyée spéciale

Tout le monde l'appelle Mirga: la jeune femme qui dirige, ce 16 novembre 2017, l'Orchestre symphonique de la ville de Birmingham (CBSO) s'appelle Mirga Grazinytė-Tyla, blondeur nordique d'elfe, longs bras de danseuse cygne. Depuis qu'elle en a pris la direction artistique en février 2016, chaque concert de la Lituanienne remplit le Symphony Hall aussi sûrement qu'une pinte de bière la chope du mélomane à l'entracte. Quant à la presse britannique, elle a développé, selon ses propres termes, une véritable « mirgamanía ». Il en est ainsi de l'hebdomadaire des nouvelles politiques et économiques européennes, *Politico* 28, qui vient de classer la chef d'orchestre parmi les personnalités les plus influentes en 2018, aux côtés, pour s'en tenir au rayon femmes, de la ministre du travail française, Muriel Pénicaud, et de la journaliste russe dissidente, Galina Timchenko.

Pour la première fois, dans le viril jeu de quilles musicales d'un orchestre internationalement reconnu pour avoir notamment assuré la montée en puissance de grands maîtres comme Simon Rattle et Andris Nelsons, une femme. « C'est un grand honneur et un privilège d'avoir été admise dans le cercle de cet orchestre de Birmingham dont l'histoire s'écrit avec de grands chefs, reconnaît-elle. Mais le vrai défi pour moi est de travailler avec les musiciens d'aujourd'hui dans la ville de maintenant, de construire ensemble un avenir qui partage les mêmes désirs et les mêmes rêves. »

A 31 ans, Mirga Grazinytė-Tyla a la tête sur les épaules, et l'énergie chevillée au corps. Il n'est que d'écouter dans l'acoustique parfaite du Symphony Hall, après un Messiaen plus élégiaque qu'extatique (*Un sourire*), ce *Concerto pour violon* d'Elgar joué par Vilde Frang, que Mirga dirige très droite et légèrement cambrée, dosant avec finesse dynamique et expressivité. Une gestuelle gracieuse d'arrondis et de fouettés, osant parfois le bond souple

du faon. La « Pastorale » de Beethoven fera gagner en naturel et en hédonisme la véhémence qu'elle n'a pas voulu sacrifier aux dogmes dramaturgiques baroqueux.

Pour Mirga Grazinytė-Tyla, Birmingham est le premier poste vraiment exposé d'une carrière démarrée en 2010 à Heidelberg, en Allemagne, deux ans avant la réussite du Concours international des jeunes chefs d'orchestre du Festival de Salzbourg en 2012. Mirga y fait ses premières armes avec l'Orchestre des jeunes Gustav-Mahler, se voit propulsée « *Kapellmeisterin* » à l'Opéra de Berne (Suisse) tout en rejoignant outre-Atlantique la garde rapprochée de Gustav Dudamel et de son prestigieux Orchestre philharmonique de Los Angeles – l'un des fameux « Big Five » américains.

## Maestra

Auprès du « Dude », elle gravit les échelons de chef assistante à chef associée en 2015, assurant dans le même temps la direction musicale du Landestheater de Salzbourg de 2015 à 2017. La maestra, qui a fait à l'été 2017 une apparition remarquée aux Proms de Londres, a cette saison un programme chargé en premières fois: après une invitation à diriger l'Orchestre philharmonique de Radio France (elle a finalement annulé pour raisons de santé), elle doit aussi faire ses débuts avec l'Orchestre symphonique de Berlin, celui de la Santa Cecilia à Rome, de la RAI à Turin, le Philadelphia Orchestra, sans oublier, en mai, l'Orchestre du Metropolitan Opera au Carnegie Hall de New York. « Diriger ne relève pas d'une bataille d'égo », explique-t-elle, mais du partage de la musique. Le modèle de l'autocratie absolue telle que la pratiquaient Toscanini, Furtwängler ou Karajan n'a plus cours... J'adore discuter avec les musiciens, confronter avec eux

## Pour la première fois, dans le viril jeu de quilles musicales de l'orchestre de Birmingham, une femme

ma vision de la musique, trouver ensemble une voix commune. »

Mirga voudrait bien faire comme si. Mais elle est une femme qui réussit dans un milieu d'hommes, réputé pour sa misogynie, où l'image du chef d'orchestre conjugue toujours paternalisme et virilité. Sa grand-mère, violoniste dans l'Orchestre symphonique national de Lituanie, l'a d'ailleurs prévenue. « Un jour, elle m'a dit: "Tu sais, ma chérie, diriger n'est pas vraiment une profession pour une dame!" » Derrière l'anecdote, une vraie réticence à aborder la question du genre, sans parler du féminisme. « Quand je suis devant l'orchestre, je ne vois que des êtres humains voués à la musique: le sexe n'a aucune importance, insiste-t-elle. Mais la question de la place de la femme dans la société doit en effet être posée, ne serait-ce que pour tenter de changer les mentalités. »

Elle n'ignore pas qu'elle est au sommet d'un mouvement tectonique amorcé il y a une bonne dizaine d'années, qui a vu monter sur les podiums, notamment dans les pays anglo-saxons, de plus en plus de femmes sous la poussée de personnalités comme Marin Alsop, la chef d'orchestre brise-glace de l'Orchestre symphonique de Baltimore, fondatrice en 2002 de la Taki Concordia Conducting Fellowship, un programme destiné à aider les débuts de carrière des jeunes femmes.

Il faut dire que tout le monde ne possède pas le déterminisme familial de Mirga, fille aînée du chef de chœur Romualdas Grazinis, et de sa femme, la pianiste et chanteuse Sigute Graziniene. Sans oublier le grand-oncle organiste, la grand-tante compositrice et la fameuse mère-grand violoniste, tous enfants de cette fameuse arrière-grand-mère maternelle « qui aurait voulu devenir pianiste et qui, faute de mieux, dessinait et peignait des pianos ». Pour Mirga, l'exemple têtue, fût-ce par le truchement de la génération suivante, que « tous les rêves, si l'on y croit dur comme fer, peuvent devenir réalité ».

## Vertige de liberté

Née le 29 août 1986 à Vilnius, Mirga Grazinytė-Tyla a 4 ans lorsque l'indépendance de la Lituanie, au début des années 1990, signe la fin de quarante-six ans d'annexion soviétique, nourrissant le peuple d'espoirs fous. Elle-même se souvient du vertige de liberté qui l'a saisie, adolescente de 13 ans fraîchement émoulue du modèle d'excellence de l'École nationale d'art Ciurlionis, lorsqu'elle s'est retrouvée à Graz, en Autriche, pour étudier la direction chorale auprès de Johannes Prinz. C'est sans doute au cours de ces années d'apprentissage salutaires qu'elle forgera en elle la conviction de poursuivre, dès son diplôme en poche en 2007, à Leipzig (Allemagne), puis à Zurich (Suisse), la voie plus ardue de la direction d'orchestre.

Derrière le rire sonore aux quenottes carnassières, l'âme d'une sauvageonne. Une quête d'absolu, dont témoigne à sa façon le mot « tyla » qu'elle a accolé, un jour, à son nom. « Silence », en lituanien. Boutade? Paradoxe? Peut-être aussi la référence inconsciente à l'été décisif de ses 11 ans, où la petite fille, éloignée de la musique par sa parentèle au profit du dessin et des langues

étrangères (elle étudie le français), décidait, elle aussi, de devenir musicienne. Mirga se souvient des longues parties de pêche avec son père et de ses premières dictées musicales en plein air – des mélodies sifflées au fil du courant. « J'ai toujours eu envie d'avoir un nom d'artiste, justifie-t-elle. Et puis, le silence ne renvoie-t-il pas à une éthique? "Moins de paroles, plus d'action", comme dit une maxime lituanienne. En musique, le silence est aussi un acte. »

Est-ce aussi au nom de ce « tyla » que la jeune femme manifeste parfois un instinct vital de solitude et de nature, elle qui ne conduit pas et préfère se déplacer la plupart du temps à vélo? Il lui faut alors s'éloigner, quelques heures, quelques jours, quand la pression se fait trop forte. La chef d'orchestre peut annuler la veille au soir l'interview prévue de longue date pour le lendemain matin, comme ce fut le cas le 17 novembre à Birmingham. En cause? L'urgence d'un autre concert, à Coventry, le soir même, d'une tournée en Allemagne deux jours plus tard, qui arrive beaucoup trop vite. De quoi évoquer le tube potache de Nino Ferrer vociférant après son canidé fugueur – « Z'avez pas vu Mirga? ». Puis la jeune femme était venue brièvement en France un mois plus tard, rayonnante et navrée. Elle donnait alors deux concerts avec l'Orchestre national de Lyon. « La musique m'a permis de trouver la beauté », avait-elle glissé après beaucoup de paroles et de rires, avant de regagner sa chambre d'hôtel. ■

MARIE-AUDE ROUX

Concert Serksnyté, Sibelius, Bartok. Orchestre philharmonique de Radio France, Mikko Franck (direction) en remplacement de Mirga Grazinytė-Tyla. Maison de Radio France, Paris 16<sup>e</sup>. Le 12 janvier à 20 heures. Tél.: 01-56-40-15-16. Radiofrance.fr

## Un festival Debussy à Birmingham

Mirga Grazinytė-Tyla ne cache pas ses affinités avec la musique française, qu'elle aime diriger et compte mettre durablement au répertoire de son Orchestre symphonique de Birmingham. Ainsi, la célébration du centenaire de la mort du grand compositeur est-elle l'occasion d'un « Festival Debussy », qui se déroulera sur deux week-ends. Le 17 mars sera consacré à l'œuvre symphonique et chorale – *Prélude à l'après-midi d'un faune*, *Trois chansons de Charles d'Orléans*, *La Demoiselle élue*, *Nocturnes* –, suivie le lendemain d'un programme jeune public (*Children's Corner*, dans l'orchestration d'Abrahamsen, et *La Boîte à joujoux*), avant le concert du soir regroupant le *Prélude à l'après-midi d'un faune* dans la version de chambre de Schoenberg, la *Première Rhapsodie* et *Jeux*. Un deuxième week-end, les 24 et 25 mars, thématise certaines sources d'inspiration de Debussy, de la musique sacrée à l'amour de la nature en passant par l'inspiration exotique – *Pagodes*. Cerise lyrique sur le gâteau le 23 juin: le chef-d'œuvre de Debussy *Pelléas et Mélisande*, en version de concert, avec Jacques Imbrailo (Pelléas), Katja Stuber (Mélisande), Laurent Naouri (Golaud), Matthew Best (Arkel), Dame Felicity Palmer (Geneviève).



# Sur les scènes, innovations et nouveaux noms

Notre sélection des spectacles de théâtre, de danse et de cirque pour ce début d'année

**E**n cette nouvelle année théâtrale, on note de l'innovation dans l'approche du répertoire, et la belle présence d'une nouvelle génération féminine, Caroline Guiela Nguyen, Christiane Jatahy et Tiphaine Raffier...

La rentrée chorégraphique et circassienne, plus éclectique que jamais, met, elle, en avant des noms nouveaux venus de Norvège et d'Irlande tandis que les figures telles José Montalvo ou Phia Ménard affirment un taux de créativité persistante.

## Théâtre

**Tourgueniev** Un beau doublé pour le metteur en scène Alain Françon : la création d'*Un mois à la campagne*, à la Comédie de Saint-Etienne, fin janvier, avant une tournée qui passera par Paris, au Théâtre Déjazet, en mars. Anouk Grinberg et Micha Lescot font partie de la distribution, de haut niveau comme toujours avec Alain Françon, qui abordera ensuite Goldoni, avec *La Locandiera*, à la Comédie-Française, à partir du 26 mai.

**Lars Noren** Le grand écrivain suédois entre au répertoire de la Comédie-Française avec *Poussière*, une pièce écrite spécialement pour la troupe, dans laquelle il met en scène un groupe d'hommes et de femmes qui, chaque année, se retrouvent dans un hôtel pour la classe moyenne, au soleil, quelque part en Europe. Lars Noren lui-même dirige les comédiens, dont Dominique Blanc, Hervé Pierre, Didier Sandre, Gilles David et Danièle Lebrun (du 10 février au 24 juin).

**Yasmina Reza** *Art*, la pièce la plus célèbre de Yasmina Reza, revient à l'affiche à Paris, plus de trente ans après sa création. Charles Berling, Jean-Pierre Darroussin et Alain Fromager se partagent les rôles des trois amis violemment désunis à cause d'un tableau acquis par l'un deux. Patrice Kerbrat signe la mise en scène du spectacle, présenté au Théâtre Antoine, à partir du 30 janvier.

**Christiane Jatahy** Artiste brésilienne, maîtresse dans l'art d'enlacer le théâtre et le cinéma, Christiane Jatahy présente son premier spectacle à l'Odéon-Théâtre de l'Europe (du 16 mars au 21 avril) : *Ithaque, notre Odysée 1*, une adaptation très contemporaine du retour d'Ulysse en son pays. Selon qu'ils seront placés d'un côté ou de l'autre du dispositif scénique, les spectateurs verront soit la version d'Ulysse, soit celle de Pénélope.



« Kodak », du Norvégien Alan Lucien Oyen, spectacle à Chaillot, du 16 au 27 janvier. MATS BACKER

**Peter Brook** Le spectacle s'appelle *The Prisoner*. Écrit et mis en scène par Peter Brook et Marie-Hélène Estienne, il part d'une image : « Un homme est assis, seul, devant une immense prison, dans un paysage désert. Qui est-il ? Pourquoi est-il assis là devant cette prison ? » Présentée au Théâtre des Bouffes du Nord (du 6 au 24 mars), cette création réunit cinq comédiens d'un théâtre sans frontières, comme l'aime Peter Brook : Hiran Abeyskera, Ery Nzaramba, Omar Silva, Kalliaswari Srinivasan et Donald Sumpter.

**Jean-Luc Lagarce** Une génération qui n'a pas connu Jean-Luc Lagarce (1957-1995) pose un regard neuf sur l'œuvre du dramaturge. Magnifiquement mis en scène par Clément Hervieu-Léger, *Le Pays lointain* tourne en France (à partir du 24 avril à Lyon, au Théâtre des Célestins), et, à Paris, la jeune Chloé Dabert présente *J'étais dans ma maison et j'attendais que la pluie vienne*, au Théâtre du Vieux-Colombier, avec la troupe de la Comédie-Française (du 24 janvier au 4 mars).

**Trois Marivaux** Trois mises en scène qui s'annoncent fort diffé-

rentes : *Le Jeu de l'amour et du hasard*, sous la houlette de Catherine Hiegel, qui dirige en particulier Clotilde Hesme, Vincent Diezelle et Laure Calamy (au Théâtre de la Porte-Saint-Martin, à partir du 16 janvier). *La Double inconstance (ou presque)*, vue par Jean-Michel Rabeux, à La Rose des vents de Villeneuve-d'Ascq, à partir du 18 janvier. *Le Triomphe de l'amour*, dirigé par Denis Podalydès, au Théâtre des Bouffes du Nord, du 15 juin au 13 juillet.

**Deux Molière** C'est en Normandie, à Vire, que Jean-Pierre Vincent crée *George Dandin*, qui s'annonce comme une farce noire, dans la manière du metteur en scène (au Préau, du 6 au 9 février, avant de partir en tournée). Et c'est à Villeurbanne que Louise Vignaud crée *Le Misanthrope* (au TNP, du 19 janvier au 15 février) – cette jeune metteuse en scène sera également à l'affiche du Studio de la Comédie-Française, où elle montera *Phèdre*, de Sénèque, avec Jennifer Decker dans le rôle-titre (du 29 mars au 13 mai).

**Et aussi...** Une découverte à ne pas manquer : *France-fantôme*, écrit et mis en scène par la jeune Tiphaine Raffier (La Criée, Mar-

seille, jusqu'au 13 janvier ; TGP de Saint-Denis, du 31 janvier au 10 février). *Macbeth*, mis en scène par Stéphane Braunschweig, à l'Odéon-Théâtre de l'Europe (du 26 janvier au 10 mars). Deux spectacles de la Britannique Katie Mitchell : *La Maladie de la mort*, de Duras, aux Bouffes du Nord, du 16 janvier au 3 février (avec Laetitia Dosch) et *Schatten, Eurydice sagt (Ombre, Eurydice parle)*, d'Elfriede Jelinek, au Théâtre national de la Colline, du 19 au 28 janvier (un spectacle venu de la Schaubühne de Berlin). *Saigon*, de Caroline Guiela Nguyen, Odéon-Théâtre de l'Europe (du 12 janvier au 10 février).

## Danse

**Alan Lucien Oyen** En vedette du Festival nordique, qui programme six chorégraphes de Norvège, de Suède, du Danemark, de Finlande et d'Islande, du 16 au 27 janvier à Chaillot, le Norvégien Alan Lucien Oyen débarque avec le GöteborgsOperans Danskompani, de Suède, pour lequel il a mis en scène une pièce entre danse et théâtre sur la société sélisée intitulée *Kodak*. Il collabore

actuellement avec le Tanztheater Wuppertal de Pina Bausch pour lequel il crée un spectacle qui aura lieu à Wuppertal du 2 au 10 juin avant d'être présenté à Paris, du 29 juin au 2 juillet 2019, à Chaillot, dans le cadre de la programmation hors les murs du Théâtre de la Ville.

**(La) Horde** Le collectif (La) Horde composé de Marine Brutti, Jonathan Debrouwer et Arthur Harel, a fait de la culture YouTube son terrain de chasse et de création, s'emparant du *jumpstyle* hardcore, cette danse sauteuse hyper-énergique née à la fin des années 1990 dans le nord de l'Europe. Après des galops d'essai dont le spectacle *Avant les gens mourraient*, pour des étudiants de l'École de danse contemporaine de Montréal, en 2015, le collectif a mis le turbo. A l'affiche de la Maison des arts, à Créteil, les 2 et 3 février, *To da bone*, créé en 2017, rassemble quinze experts de hard dance rencontrés sur le Net.

**Oona Doherty** Elle vient d'Irlande, a créé sa compagnie en 2014 après avoir collaboré avec des troupes comme Trash, aux Pays-Bas, ou Veronika Riz, en Italie, et apporte des nouvelles fron-

deuses sur le front de la danse contemporaine. Oona Doherty, qui vient de décrocher le prix du jury et celui du public au concours de danse contemporaine (re)connaissance, en novembre 2017, est en résidence à la Maison de la danse de Lyon, où elle présentera, le 26 février, dans le cadre du festival Sens dessus dessous, une performance intitulée *Hope Hunt*, inspirée par une enquête menée auprès des jeunes exclus de Belfast.

**José Montalvo** Après *Don Quichotte du Trocadéro* (2013), puis *Y Olé* (2015), José Montalvo affronte un nouveau mythe, celui de Carmen. L'histoire de la femme qui suit ses envies avec appétit est pour Montalvo l'occasion de se passionner pour la force du désir féminin mais aussi pour l'enfance, les racines. Créé du 24 au 27 janvier, à la Maison des Arts de Créteil, puis au menu de Chaillot-Théâtre national de la danse, du 1<sup>er</sup> au 23 février, *Carmen(s)* entend faire miroiter plusieurs visages de l'héroïne sur la musique de Bizet.

## Cirque

**Phia Ménard** La jongleuse et metteuse en scène Phia Ménard s'empare, dans le spectacle *Et in Arcadia Ego*, de musiques de Rameau pour évoquer l'enfance et l'initiation au monde adulte. A l'affiche, du 1<sup>er</sup> au 11 février, de l'Opéra-Comique, à Paris, cet opéra-ballet s'appuie sur une collaboration avec Christophe Rousset à la tête de l'Orchestre des Talens Lyriques, mais aussi avec l'écrivain Eric Reinhardt et la chanteuse Lea Desandre. Parallèlement, Phia Ménard présente, du 29 mars au 14 avril, au Monfort, à Paris, sa création 2017 *Les Os noirs*, sur le thème du suicide, qui poursuit sa recherche sur le vent.

**Mathurin Bolze** Rassembler dans un geste commun treize jeunes solistes dont neuf experts en technique aérienne et une spécialiste d'acrobatie à vélo, tous en dernière année du Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne, a sollicité toute l'imagination du metteur en scène Mathurin Bolze. A la Villette, du 19 janvier au 11 février, cette création, intitulée *Atelier 29*, qui invite aussi six étudiants de l'Ensatt à créer les costumes, la bande-son et les lumières, fouille les thèmes du désir de cirque, du sens profond de l'acrobatie et de l'intime du travail quotidien. ■

ROSITA BOISSEAU  
ET BRIGITTE SALINO



# La beauté convulsive des femmes surréalistes

A Malaga, une exposition met en lumière les artistes souvent cantonnées aux rôles de muse et d'amante

## ARTS

MALAGA (ESPAGNE)

Elles étaient muse, sirène, Méduse, fée Mélusine; fol enfant ou vagin denté; fatales, forcément. Mais artistes? Difficilement, vraiment difficilement. Le surréalisme et les femmes, c'est une histoire d'amour passionnel, mais un peu ratée. Certes, la plus érotique des avant-gardes a fait du désir l'une des voies vers la modernité. Mais au sein du mouvement dirigé par André Breton, les femmes ont eu bien du mal à être acceptées comme créatrices. Près d'un siècle après la rédaction du premier manifeste surréaliste, en 1924, une exposition du Museo Picasso de Malaga rend enfin hommage à ces artistes de l'ombre. Et révèle des talents aussi explosifs que ceux de leurs confrères; un imaginaire aussi florissant que celui de Max Ernst ou Magritte.

Breton avait beau écrire, dans *Archange 17*, en 1944, que le temps était venu « de faire valoir les idées de la femme aux dépens de celles de l'homme, dont la faillite se consume assez tumultueusement aujourd'hui ». Il eut beau défendre le talent de nombre de ces femmes, les inviter à exposer au sein du groupe, le constat est a posteriori sévère: « Quand le groupe [surréaliste] s'est constitué, indique l'un de ses grands exégètes, José Pierre, on n'y compte aucune femme peintre ou écrivain; elles sont uniquement épouses, amantes et amies. Seule Simone Breton osa à l'époque prendre la parole dans leurs réunions collectives. »

### Traînée de « vache » en public

En rassemblant dix-huit créatrices proches du mouvement, le musée andalou tente de comprendre cette injustice et d'y remédier. Certaines des artistes qu'il met en valeur sont déjà amplement célébrées, comme la photographe Lee Miller ou sa consœur Dora Maar, compagne et modèle de Picasso, mais pas que; d'autres sont davantage passées sous les radars, comme la peintre espagnole Remedios Varo, qui fuit l'Europe nazie pour le Mexique au bras du poète Benjamin Péret, et dont les mises en scène ésotérico-médié-



« Petite musique de nuit » (1943), de Dorothea Tanning. SUCCESSION DE DOROTHEA TANNING/ADAGP, PARIS /VEGAP, MALAGA, 2017

vales relèvent tout autant du champ magnétique.

« Dans le surréalisme, la femme aura été aimée et célébrée comme la grande promesse, celle qui subsiste après avoir été tenue », espérait Breton. Cela ne l'empêchait pas, avec son sens de la contradiction, de proposer à l'entrée « Femme » du *Dictionnaire abrégé du surréalisme* qu'il rédigea avec Eluard, cette citation pas très féministe de Baudelaire: « La femme est fatalement suggestiv; elle vit d'une autre vie que la sienne propre, elle vit spirituellement dans les imaginations. » Modèle, muse, inspiratrice, donc.

Mais un objet de désir est-il capable de penser, voire de créer? Même dans le mouvement dont les tracts clamaient « Si vous aimez l'amour, vous aimerez le surré-

alisme! », rien n'est moins sûr. Lorsque la cinéaste Germaine Dulac adapta le scénario d'Antonin Artaud pour tourner *La Coquille et le Clergyman* (1928), elle paya cher ce prétendu affront: elle se fit traiter de « vache » en public par des poètes, en l'occurrence guère inspirés. Payait-elle aussi son divorce, et son homosexualité revendiquée? Aujourd'hui, son film magnifiquement anar est de toutes les anthologies surréalistes, à l'égal du *Chien andalou* (1929) de Bunuel.

Quant à Meret Oppenheim, qui imagina avec son petit-déjeuner recouvert de fourrure une des icônes les plus populaires du mouvement, elle cessera de créer pendant vingt ans, jusqu'au milieu des années 1950, déçue par la réception de son œuvre par les membres du mouvement et leur phal-

**En rassemblant dix-huit créatrices proches du mouvement, le musée andalou tente de comprendre cette injustice autant que d'y remédier**

locratie mal assumée. On la connaît comme la sensuelle silhouette de la série *Erotique voilée* de Man Ray; mais elle fut loin de se contenter de faire modèle. De la radiographie de son crâne, oreilles serties de créoles, à sa chope de bière assortie d'une queue d'écu-

reuil, elle fut fidèle jusqu'au bout à l'esprit de Breton, tout en revendiquant, comme chacune de ses comparses, sa singularité. « La liberté ne nous est pas donnée, il faut la prendre », clamait-elle.

Miroirs et masques, identités troubles... L'œuvre de ces artistes fait écho aux révolutions de genre du siècle passé. Pas plus que leurs acolytes masculins, aucune n'échappe au constat rimbaldien: « Je est un autre. » Dans ses autoportraits photographiques, Claude Cahun fuit toutes les définitions, tous les attendus: la voilà tour à tour hermaphrodite, bouddha, Barbe-Bleue. Spinge reine chez l'ensorceleuse Leonor Fini, créature en manteau d'algues chez Maruja Mallo, passe-muraille chez Toyen... Sous leurs pinces, la femme est infini-

ment multiple. Explosante-fixe, aurait écrit Breton. A l'instar de *L'Esprit de la nuit* de Remedios Varo, une superbe gouache noire, test de Rorschach d'où surgit une impériale femme insecte.

La biographie de la plupart de ces artistes suffit à dire combien leur lutte pour la reconnaissance fut âpre, voire dramatique. L'Américaine Kay Sage se suicida juste après avoir terminé le catalogue raisonné de son époux, le peintre Yves Tanguy. Nadja, la passante voyante, mourut à 39 ans dans un asile d'aliénés, en pleine seconde guerre mondiale. Valentine Hugo, dont est exposée une poétique *Aube à la mine de plomb*, finit dans une terrible solitude. N'être que des « femmes de », voire plagier leurs époux, beaucoup ont souffert de ce préjugé...

### Passion destructrice

Pourtant, les déserts métaphysiques dépeints dans des tonalités de glaise et de glace par Kay Sage rivalisent de mystère avec les marines de Tanguy. Quant à Leonora Carrington, on oublie souvent de mentionner qu'elle a nourri de son amour des contes et légendes les songes de Max Ernst, son amant des années de guerre.

A ce titre, Unica Zürn est certainement la plus singulière de toutes. Sublime poupée d'Hans Bellmer, à qui la liait une passion destructrice, elle se jeta par la fenêtre de leur appartement lors d'une permission de sortie de l'asile psychiatrique où elle faisait des séjours réguliers. Longtemps confinée au domaine de l'art brut, elle est enfin, depuis quelques années, reconnue à sa juste valeur.

Comme nul autre, elle s'est lancée dans les feux du dessin automatique, engendrant des chaos bizarrement ordonnés de points et lignes: les visages s'y fondent et se confondent dans des brouillards cryptés, compositions arachnéennes d'encre noire et de tourments. Oublier la réalité, Unica Zürn n'avait que ce désir en tête. Elle fut si voyante qu'elle y perdit la vie. ■

EMMANUELLE LEQUEUX

*Nous sommes pleinement libres, les femmes artistes et le surréalisme, Museo Picasso, à Malaga. Jusqu'au 28 janvier.*

## Les lettres d'André Breton en deux ouvrages

Gallimard publie sa correspondance avec Benjamin Péret, Francis Picabia et Tristan Tzara

### LIVRES

Suite de la publication de la correspondance d'André Breton: après les lettres à Simone Kahn, sa première épouse, et celles à Jacques Doucet, son mécène des années 1920, paraissent deux nouveaux volumes. Le premier réunit les échanges avec Tristan Tzara et Francis Picabia entre 1919 et 1924, soit un tome placé surtout sous le signe de Dada, complété par des lettres plus tardives. Le deuxième est consacré à la conversation entre Breton et Benjamin Péret de 1920 à 1959, entrelacs de réflexions politiques, de confidences amicales et de chroniques du surréalisme au quotidien.

Entre Breton et Tzara se succèdent déclarations d'entente absolue et querelles. En 1919, Breton attend Tzara comme le messie de la révolution que celui-ci a fait éclater à Zurich et Tzara n'est pas en reste d'enthousiasme. L'année suivante, ce dernier arrive à Paris et le temps de l'entente lyrique prend fin. Plus de longues déclarations, mais des billets pour se donner rendez-vous, d'autres pour s'excuser de s'être manqué, d'autres en-

core pour s'expliquer sur des rumeurs de critique – souvent justifiées – de l'un envers l'autre. On se donne de l'« affectueux » mais l'adverbe ne trompe personne: la fraternité était possible à distance seulement et elle a tourné à la rivalité, avec Paul Eluard, Louis Aragon ou Robert Desnos dans les seconds rôles.

Avec Picabia, même évolution, d'une admiration proche de la déférence du poète pour le peintre à des agacements qui s'enveniment. La dernière lettre de Breton à Picabia riposte vivement à ce qu'il perçoit comme une tentative de ce dernier d'usurper la dignité de directeur de conscience du surréalisme, quelques mois avant que Breton publie son premier *Manifeste*. Réplique publique de Picabia: « Quand j'ai fumé des cigarettes, je n'ai pas l'habitude de garder les mégots. » Bien plus tard, ils se sont réconciliés à peu près, sur fond de souvenirs communs.

Rien de tel avec Péret: amitié et confiance entières, pas de poses, pas de petites tactiques éditoriales. Quand Péret part en 1936 défendre la République espagnole en Catalogne, les lettres qu'il envoie à

Breton sont des récits et des analyses d'une clarté exemplaire. Il a vite fait de comprendre que l'attitude de l'URSS – et donc des communistes espagnols – s'explique plus par la volonté de liquider trotskistes et anarchistes que par celle de vaincre les franquistes et leurs alliés fascistes et nazis: « Politique de bluff, d'intrigues et de lâcheté de l'Internationale communiste », écrit-il le 29 octobre 1936. Mais les combats lui laissent peu de temps pour de longues pages.

### Intrigues, jalousies, liaisons

A l'inverse, quand il se réfugie au Mexique en compagnie de Remedios Varo durant la seconde guerre mondiale, il n'a que trop le temps d'écrire, tant il a de mal à trouver de quoi payer loyer et nourriture. Breton, réfugié à New York, se trouve dans une situation matérielle moins difficile mais il a, lui aussi, du temps pour écrire. Leur correspondance de 1941 à 1945 est donc d'une importance centrale pour l'histoire du surréalisme en exil. Elle révèle, entre autres grands moments, des pages où Breton dépeint avec sévérité, avec dégoût parfois, les attitu-

des de nombre de ses plus proches amis, Yves Tanguy, André Masson, Max Ernst, etc. Intrigues, marchandages, jalousies, liaisons: il ne laisse rien passer. Un seul fait exception, Duchamp, « lui toujours le même, gardé par un scepticisme absolu de tout ce qui peut être incommode, l'esprit toujours si éveillé, le grand sens de la liberté, de la nouveauté (...) ». Les chroniques de Péret, où apparaissent entre autres Leonora Carrington, Frida Kahlo, Diego Rivera et Victor Serge, sont d'une lucidité non moins désabusée. Leur restent à tous deux les découvertes de cultures qu'ils connaissaient auparavant mal, peuples précolombiens et indiens dont les mythes et les œuvres leur rendent le présent plus supportable. ■

PHILIPPE DAGEN

*André Breton, Benjamin Péret, Correspondance 1920-1959, présentation et notes de Gérard Roche, Gallimard, 460 pages, 29 €. André Breton, correspondance avec Tristan Tzara et Francis Picabia, 1919-1924, présentation et notes d'Henri Béhar, Gallimard, 246 pages, 26 €.*

## Contre Lana Del Rey, Radiohead reprend le refrain du plagiat

La chanson *Get Free* interprétée par Lana Del Rey est un peu trop proche de *Creep* de Radiohead pour que cela ne soit qu'une coïncidence. C'est ce que pense le groupe britannique qui, selon le *Sun* du 7 janvier, est entré en contact avec les représentants de la chanteuse américaine pour demander une compensation financière et à être mentionné comme coauteur.

L'écoute comparative de *Get Free*, extraite de l'album *Lust For Life*, sorti en juillet 2017, et de *Creep*, d'abord publié en single en septembre 1992, fait effectivement entendre des similitudes: dans la mélodie, l'utilisation de certains accords et la progression couplet-refrain, au-delà du fait que Thom Yorke, le chanteur de Radiohead, et Lana Del Rey chantent tous deux avec une lassitude appuyée, marque stylistique de l'un et de l'autre.

### Des avocats « implacables »

Lana Del Rey, confirmant l'information du *Sun*, a indiqué sur son compte Twitter qu'elle et ses coauteurs, Kieron Menzies et Rick Nowels, avaient proposé à Radiohead « 40 % sur les droits d'édition », tout en précisant ne pas s'être inspirés de *Creep*. Cette démarche a été perçue par de nombreux fans comme un aveu. Le message précise que les avocats du groupe s'étaient montrés « implacables », c'est au tribunal que l'affaire devrait désormais être réglée, la justice ayant alors à établir s'il y a ou non plagiat.

*Creep* avait déjà donné lieu à une procédure, cette fois à l'encontre de Radiohead. La maison d'édition Rondor Music avait trouvé que la composition ressemblait à *The Air I Breathe*, composée en 1972 par Albert Hammond et Mike Hazlewood (1941-2001). Thom Yorke et ses camarades avaient admis avoir trouvé l'inspiration à partir de cette chanson, reprise par d'autres dont Phil Everly, Cilla Black, The Hollies, The Shadows, Judy Collins... « Ils ont été honnêtes et nous sommes vite arrivés à un accord, avec nos noms mentionnés en plus comme auteurs », avait expliqué, en 2002, Albert Hammond. Qui, âgé de 73 ans, pourrait donc être aussi concerné par cette affaire de droits d'auteur. ■

SYLVAIN SICLIER



# L'enfance à l'abandon

Une gamine commet un crime sur un petit garçon. Une autre assiste à la scène. Des années plus tard, leurs chemins se croisent à nouveau

**ARTE**  
JEUDI 11 - 20 H 55  
MINISÉRIE

Depuis 3 x *Manon*, de Jean-Xavier de Lestrade, diffusée sur Arte en 2014, nous n'avions plus rien vu d'aussi fort, de déroutant et de bouleversant, en matière de fiction française. La comparaison s'arrête là. Même si, dans *Aurore*, il est également question d'enfance esquintée, de reconstruction et de résilience, la minisérie de Laetitia Masson nous conduit dans l'univers propre d'une cinéaste dont la réalisation vise à mettre à distance le réel. Sa manière à elle de mieux l'appréhender.

Le premier plan a toujours une importance folle. Ici : une petite silhouette en tutu rose, baskets aux pieds, lunettes en cœur sur le nez, tourne dans un décor trop grand, trop vide pour elle. Aurore, 10 ans - Lolita haute comme trois pommes, laissée à l'abandon par une mère prostituée qui rêve de devenir danseuse - sèche l'école et distrait ses heures à traîner. Seule ou avec le copain Chris, courant après n'importe quelle connerie

pourvu qu'elle occupe. Les *Quatre cents coups*, plus de cinquante ans après Antoine Doinel, en quelque sorte!

L'enfance en errance ne mène nulle part. Ou plutôt si : dans un centre pour délinquants mineurs chez François Truffaut ; dans un établissement pénitentiaire chez Laetitia Masson. Parce qu'un soir, croisant Paulo et sa petite sœur Maya en train de manger des gâteaux dans un entrepôt, Aurore ne supportera pas qu'ils refusent de lui en offrir un. Alors, elle étranglera Paulo.

### L'impact de l'éducation

L'histoire que nous raconte *Aurore* est partie d'un fait divers des années 1960 concernant le meurtre de deux enfants par une gamine. Il a conduit la réalisatrice à s'interroger sur l'impact que pouvait avoir l'éducation sur un enfant. Et la responsabilité de la société dans cette affaire. Laetitia Masson a voulu explorer, comprendre, analyser ce que peut entraîner l'absence de repères.

Elle n'y est pas allée par quatre chemins. Elle a tenu à filmer et montrer le crime. Surtout, elle a su l'amener tel qu'il le fallait, comme une suite logique de ce



Elodie Bouchez incarne Aurore adulte. HASSAN BRAHITI

qui a précédé. Aurore en train d'étrangler un gosse pour un gâteau, guidée par un « pur » instinct animal ; au risque de choquer, la scène n'étonne pas plus que cela. Parce que chacun connaît, au fond, cette violence et cette cruauté enfantines. Chez Aurore - pour qui l'étreinte maternelle passe d'abord par une giflette et des cris -, le passage à l'acte surprend encore moins.

Filmée dans le sud de la France, la minisérie de Laetitia Masson chahute sur des décors de partout et d'on ne sait où. Des décors d'étendues désertes, de bars d'immeubles, d'entrepôts en

ruine dans lesquels chaque individu paraît une fourmi. Un insecte dans un bocal. Destiné à une solitude profonde.

Dans *Aurore*, la réalité est crue. À l'image, elle s'exprime par l'utilisation de couleurs primaires claquantes, travaillées comme en peinture, à la manière d'un Godard des années 1960. L'esthétique donne le recul nécessaire à la réflexion. Laetitia Masson le sait qui ne s'interroge pas tant à « ce qui est raconté » mais « à la façon de le raconter ». Son travail passe par des choix qui nous éclairent. Des choix qui ne marchent sur les plates-bandes

de personne. Tels ceux, par exemple, qui la guident dans ses castings vers des comédiens rares, dont on a le sentiment qu'ils jouent comme ils respirent, parfois avec urgence. Tous ces partis pris contribuent à cette sensation que l'on éprouve, en regardant *Aurore*, de vivre une expérience nouvelle. ■

VÉRONIQUE CAUHAPÉ

*Aurore, de Laetitia Masson.*  
Avec Mélodie Gualtero, Elodie Bouchez, Ella Brunetto, Lolita Chammah, Aurore Clément, Héléne Fillières (France, 2017, 3 x 55 min).

VOTRE  
SOIRÉE  
TÉLÉ

JEUDI 11 JANVIER

TF1

**21.00 Les Innocents**  
Série créée par Didier Le Pêcheur et Delphine Labouret. Avec Olivier Marchal, Charlotte Valandray (Fr., 2017, S1, ép. 1 et 2/6).  
**23.00 Les Experts Manhattan**  
Série créée par Ann Donahue, Anthony E. Zuiker et Carol Mendelsohn (EU, S9, ép. 1 et 2/17).

France 2

**20.55 Envoyé spécial**  
**Nos écoles empoisonnées.**  
**Venezuela, naissance d'une dictature?**  
Présenté par Elise Lucet.  
**23.00 L'Angle éco**  
Présenté par François Lenglet.

France 3

**20.55 La prochaine fois je viserai le cœur**  
Film policier de Cédric Anger. Avec Guillaume Canet, Ana Girardot (Fr., 2014, 110 min).  
**23.30 French Connection**  
Documentaire de David Korn-Brzoza (Fr., 2014, 100 min).

Canal+

**21.05 Vikings**  
Série créée par Michael Hirst. (Can.-Irl., 2017, 85 min).  
**22.30 American Horror Story: Cult**  
Série créée par Ryan Murphy et Brad Falchuk (EU, S7, ép. 7/11).

France 5

**20.50 La Grande Librairie**  
Présenté par François Busnel.  
**22.20 C dans l'air**  
Présenté par Caroline Roux.

Arte

**20.55 Aurore**  
Série. Avec Elodie Bouchez, Lolita Chammah (Fr., 2017, S1, ép. 1 à 3/3).  
**23.50 Les Brigands**  
Drame de Frank Hoffmann et Pol Cruchten. Avec Eric Caravaca (All.-Lux., 2015, 75 min).

M6

**21.00 Code Black**  
Série créée par Michael Seitzman. Avec Marcia Gay Harden (EU, 2015, S1, ép. 1 à 3/18).  
**23.40 Pompiers de Paris: un an avec l'élite des soldats du feu**  
Documentaire de Géraud Burin des Roziers (Fr., 2016, 120 min).

# Le magicien, la greluce et le journaliste fantôme

Avec « Scoop », Woody Allen revient à la comédie, au music-hall et à l'humour juif

**CHÉRIE 25**  
JEUDI 11 - 20 H 55  
FILM

Un an après *Match Point*, Woody Allen affiche avec *Scoop* (2006) son retour à la comédie, au music-hall new-yorkais et à l'humour juif. Pour ce faire, il fait appel à la prestidigitatrice, à la Faucheuse et à un couple de détectives amateurs. Un journaliste anglais incorruptible découvre, alors qu'il traverse le Styx, une information sensationnelle. Incapable de l'emporter avec lui

dans l'au-delà, il n'a de cesse qu'il ne l'ait communiquée.

La bénéficiaire du scoop est une étudiante en journalisme, Américaine de passage à Londres, Sandra Pransky (Scarlett Johansson en nunuche mal fagotée). Elle reçoit la bonne nouvelle alors qu'elle se trouve dans la boîte à double fond d'un illusionniste névrotique, le grand Splendini (Woody Allen). Le défunt journaliste lui apprend que le tueur au tarot qui marche avec ardeur sur les traces de Jack l'Éventreur n'est autre que l'un des plus beaux spécimens de

l'aristocratie britannique, Peter Lyman (Hugh Jackman). Au cours de son enquête, la greluce yankee s'éprend du lord, malgré les aversissements de Splendini.

### Humour macabre

Sur cette base, qui mêle la comédie policière américaine des années 1930 et 1940, l'un des grands films de Hitchcock (*Soupons*) et un classique de la littérature (*Une tragédie américaine*, de Theodore Dreiser), Woody Allen se laisse aller avec paresse et plaisir à ses penchants. Il fait surgir des répliques

d'anthologie, use de gags jusqu'à la corde et fait subir à sa vedette des épreuves d'un autre âge, comme si l'inventeur d'une des femmes les plus modernes de l'histoire du cinéma (Annie Hall) était retombé en enfance, au temps des ingénues hollywoodiennes.

*Scoop* restera dans les annales alléniennes puisque c'est ici la première fois que Woody Allen refuse au personnage qu'il interprète les faveurs de la vedette féminine. Sid a pour Sandra des sentiments paternels qui le rendent plus sympa-

thique que les précédents avatars du cinéaste - réalisateur névrotique (*Hollywood Ending*) ou solitaire paranoïaque (*Anything Else*).

La conclusion un peu noire de *Scoop*, son humour macabre montrent qu'il ne s'agit que d'une pause dans le parcours du cinéaste, et que ses obsessions, qui servent ici d'accessoires, sont prêtes à repasser au premier plan. ■

THOMAS SOTINEL

*Scoop, de Woody Allen.* Avec Scarlett Johansson, Woody Allen (EU, 2006, 98 min).

## MOTS CROISÉS

GRILLE N° 18 - 009  
PAR PHILIPPE DUPUIS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

### SOLUTION DE LA GRILLE N° 18 - 008

**HORIZONTALEMENT** I. Blackboulage. II. Lévrier. Op. III. Aciers. Lueur. IV. None. Odieuse. V. Que. Agréerai. VI. UV. Innée. VII. Erronés. Gien. VIII. Tea. Eusse. La. IX. Tune. Séparai. X. Ergoteraient.  
**VERTICALEMENT** 1. Blanquette. 2. Lecouvreur. 3. Aviné. Rang. 4. Créé. Io. EO. 5. Kir. Anne. 6. Besogneuse. 7. Or. Dresser. 8. Liée. Spa. 9. Louée. Geai. 10. Apeurai. Rê. 11. Usa. Elan. 12. Etreignait.

### HORIZONTALEMENT

I. Procure de grands plaisirs au cafard. II. Jamais arrivé à son terme. Prépara la sauce. III. Attaquèrent en surface. Suit le vu de près. IV. Permet d'avancer avec doigté. Pour un premier tour de cadran. Plus facile à donner qu'à partager. V. Grande en Amérique. Petit patron du calendrier. Fournisseur de sisal et de tequila. VI. Habitant du Grand-Est. Arrivée parmi nous. VII. Ouvrent le monde des songes. Propos puéril. Qu'il a fallu apprendre. VIII. Possessif. Très agité. IX. Avens en région. Aveugle guidé par sa fille Antigone. X. Passent à l'attaque quand ils ne récupèrent pas.

### VERTICALEMENT

1. Permettra de faire diversion. 2. Profonde attaque en surface. 3. Entraîne dans les bras de Morphée. Tell Muqayyar aujourd'hui. 4. Pour ne pas oublier ceux qui sont partis. Vendangeuse à l'automne. 5. A vendangé à la fin de sa vie. Ouvre le score. Vient en aide à ceux qui n'ont rien. 6. Devrait faire du bien et guérir. 7. Dans l'ensemble. Comme un oreiller doux et profond. 8. Affluent du Rhône. Dure douze mois. 9. Œuvre ou saleté en ville. Imprimeur, créateur de l'italique. 10. Personnel. Voiture à chevaux. Voyelles. 11. Se tournent les pouces. Le parti de VGE. 12. Déclencheront le dégoût.

## SUDOKU

N°18-009


9	8	2	4	3	6	7	1	5
3	7	6	8	5	1	9	4	2
1	5	4	7	9	2	8	6	3
8	2	1	6	4	3	5	9	7
4	3	9	2	7	5	1	8	6
7	6	5	9	1	8	3	2	4
5	1	8	3	2	4	6	7	9
2	9	3	1	6	7	4	5	8
6	4	7	5	8	9	2	3	1

### Moyen

Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

Réalisé par Yan Georget (<https://about.me/yangeorget>)

**Le Monde**  
O E ORIENT EXPRESS

**UN VOYAGE AU CŒUR DE LA LÉGENDE**

100 pages d'histoires, de cartes, d'archives et de récits exceptionnels

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX ET EN LIBRAIRIE

**Le Monde** est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000.  
Capital social : 124.610.348,70 €.  
Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).  
**Rédaction** 80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13 Tél. : 01-57-28-20-00  
**Abonnements** par téléphone : de France 3289 (Service 0,30 €/min + prix appel) ; de l'étranger : (33) 1-76-26-32-89 ; par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr.  
Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €  
**Courrier des lecteurs**  
blog : <http://mediateur.blog.lemonde.fr/> ;  
Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr  
**Médiateur** : mediateur@lemonde.fr  
**Internet** : site d'information : [www.lemonde.fr/](http://www.lemonde.fr/) ;  
Finances : <http://finance.lemonde.fr/> ;  
Emploi : [www.talents.fr/](http://www.talents.fr/) ;  
Immobilier : <http://immobilier.lemonde.fr/>  
**Documentation** : <http://archives.lemonde.fr/>  
**Collection** : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40  
Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60  
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0722 C 81975 ISSN 0395-2037



Présidente : Laurence Bonicalzi Bridier  
80, bd Auguste-Blanqui, 75707 PARIS CEDEX 13  
Tél : 01-57-28-39-00  
Fax : 01-57-28-39-26

L'imprimerie, 79 rue de Roissy, 93290 Tremblay-en-France  
Toulouse (Occitane Imprimerie)  
Montpellier (« Midi Libre »)

Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 100 %.  
Ce journal est imprimé sur un papier UPM issu de forêts gérées durablement, porteur de l'Écolabel européen sous le N°FU/37/001.  
Écotrophisme : P10t = 0,009 kg/tonne de papier



# JUAN ARBELAEZ, L'OMNI-CHEF

Déjà six adresses au compteur et un prix Fooding, à 29 ans, le jeune et télégénique chef colombien est partout. Homme d'affaires avisé, il n'a pas la tête dans les étoiles

## GASTRONOMIE

SON NOM revient sans cesse. Juan Arbelaez ouvre des restos aux quatre coins de l'Île-de-France, prend en charge la carte d'un hôtel sur les Champs-Élysées, parraine le festival des Francos Gourmandes à Tours. Le Colombien est aussi le lauréat d'un prix Fooding inattendu, celui du meilleur sandwich grec. Son visage est familier, on l'a vu à la télé sur M6, France 2, Eurosport. Si l'on « googlise » son nom, la presse people propose de découvrir la signification de son « mystérieux tatouage » ou d'apprendre comment il a séduit Laury Thilleman, Miss France 2011. Juan Arbelaez est partout, surtout là où on ne l'attend pas.

Pour nous rencontrer, il nous donne rendez-vous chez Yaya, son dernier-né au cœur du quartier des Docks de Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis, qui dit bien à quel point le chef de 29 ans est connecté. Le lieu, dément (un resto-loft lumineux), a été aménagé par l'agence de design Saguez & Partners, qui a transformé toute la halle qui l'abrite. Il est consacré à la cuisine grecque, parce que le chef est associé et ami avec les frères Chantzios, fondateurs de Kalios, la marque d'huile d'olive hellénique qui monte.

Ce lundi matin de décembre, Juan Arbelaez est en cuisine, en train de pétrir une pâte. Lorsqu'il vient s'asseoir pour l'interview, son imposante montre est encore couverte de farine, et il surveille d'un œil le cuisot qui vient régulièrement au rapport. Malgré son statut d'entrepreneur, Juan Arbelaez « touche des

couteaux tous les jours ». C'est une des rares constantes de son quotidien. Du reste, il court entre l'hôtel et les cinq restaurants dont il est propriétaire ou associé majoritaire. Il trouve du charme à l'absence de routine qui lui « donne l'impression de voyager ».

Il n'a pas envie de s'enfermer en cuisine pour arracher des étoiles. « Ça ne me fait pas vibrer, affirme-t-il dans son français parfait. J'aime créer des ambiances, des univers. Là où je prends le plus de plaisir, c'est dans les bistrot où on peut parler fort, rigoler, trop manger, trop boire. »

### Diplômé au culot

Parmi eux, il y a Yaya, qui n'est « pas un resto grec débile » et respecte les saisons françaises. En hiver, donc, pas de salade de tomates, mais du poulpe tendre et levé par une vinaigrette et du miel, a une consistance caoutchouteuse fun et un puissant goût de chèvre. Pain au top, menu déjeuner à moins de 15 euros, carte des cocktails alléchante : le compte est (très) bon.

Juan Arbelaez appartient à une espèce de chefs finalement assez rare à une époque où il est d'usage de faire l'apologie de l'assiette et des produits : bon cuisinier, il n'est pas dogmatique, assume son côté homme d'affaires. Aîné de trois enfants, il a grandi à Bogota dans une famille très portée sur la gastronomie. Sa mère, ancienne journaliste, gère désormais des cantines, tandis que son père, un temps avocat, s'est

reconverti en producteur de légumes bio. La vocation de Juan Arbelaez lui est apparue tôt : « À 16 ans, j'ai rencontré un mec en boîte qui tenait une pizzeria, il avait l'air tellement heureux. »

Ayant appris le français à l'école, il tente sa chance à l'école Cordon Bleu de Paris après son bac. Sans le sou, il négocie de faire le service au café de l'école contre des cours gratuits, travaille aussi dans une brasserie parisienne. Il dort très peu, file un mauvais coton, parle à sa machine à laver. « J'étais accro à ces moments durs comme un accro à l'héroïne », commente-t-il, fidèle à la mythologie de la souffrance récurrente dans l'histoire des cuisiniers. Diplômé au culot (un jour, deux ans après son arrivée, un candidat ne se présente pas à l'examen, Juan Arbelaez propose alors de prendre sa place), il intègre ensuite les cuisines de Pierre Gagnaire, Eric Briffard (George V), Eric Frechon (Bristol), puis de « Top Chef » en 2012.

« Je me suis fait virer parmi les premiers, mais peu importe. Passer dans « Top Chef », c'est comme jouer devant Spielberg et Tarantino pour un acteur, analyse Juan Arbelaez. Si tu es sympa, tu as un peu de charisme et que tu fais bien ton taf, tu économises dix ans de ta vie. Ton banquier te reconnaît, les journalistes deviennent accessibles... » C'est d'autant plus vrai quand on est beau garçon, chaleureux, à l'aise, que l'on tutoie comme on respire.

### « Sportif de haut niveau »

Après « Top Chef », l'avalanche d'opportunités et d'associations heureuses lui tombe dessus. Grâce à un réseau pléthorique, il reprend d'abord Plantxa, un resto de Boulogne-Billancourt, dans les Hauts-de-Seine, tenu par un Colombien, pour faire de la gastronomie aux influences d'Amérique latine, lance le même genre de concept (Maya) à Ville-d'Avray, ouvre une enseigne autour du pain et du vin (Levain) non loin, ainsi qu'un



Juan Arbelaez, dans les cuisines de Yaya, son dernier-né, à Saint-Ouen. BENEDETTA CHIALA

**« JE ME SUIS FAIT VIRER PARMIS LES PREMIERS, MAIS PEU IMPORTE. PASSER DANS « TOP CHEF », C'EST COMME JOUER DEVANT SPIELBERG ET TARANTINO POUR UN ACTEUR »**

JUAN ARBELAEZ  
chef cuisinier

bistro (A Mere) près du Grand Rex à Paris où il va souvent... On lui propose aussi de devenir chef exécutif du restaurant de l'Hôtel Marignan près des Champs-Élysées (Limon), où il crée une carte autour des agrumes fameux des Bachès, couple de producteurs engagés.

La télé fait appel à lui pour devenir chroniqueur cuisine. C'est sur Eurosport qu'il rencontre sa compagne, Laury Thilleman, une athlète, comme lui. « J'ai un truc de sportif de haut niveau, de ne jamais lâcher. Peut-être parce que je viens d'un pays qui a souffert de la guerre, de la faim, du trafic de drogue. On est un peuple à qui on a coupé les jambes mais qui n'a jamais cessé de marcher. » Un garçon doué porté par une volonté d'acier : pas étonnant que Juan Arbelaez ait envahi notre quotidien. ■

ELVIRE VON BARDELEBEN

Yaya, 8, rue de l'Hippodrome, à Saint-Ouen. Tél. : 01-44-04-27-65.



CUISINEZ-MOI | CHRONIQUE PAR CAMILLE LABRO

## J'ai mitonné des molécules à l'école hôtelière

LE RENDEZ-VOUS était pris à midi pile. Avant de nous lancer en cuisine, Christophe Lavelle, chercheur au CNRS et au Muséum national d'histoire naturelle, m'a proposé de déjeuner au restaurant d'application de l'école hôtelière de Paris, où il enseigne la gastronomie moléculaire, la manière dont les molécules se comportent quand on cuisine.

Nous voilà donc un lundi de décembre devant la table dressée de la salle d'application du lycée hôtelier Jean-Drouant, rue Médéric, à Paris. Les autres places sont occupées par des étudiants, qui, la semaine suivante, échangeront avec les cuisotots. Manque de pot, c'est lundi, jour d'exercice aux fourneaux des secondes techno, c'est-à-dire, m'explique Christophe Lavelle, des « gamins qui n'ont jamais cuisiné avant ». L'entrée arrive : « salade paysanne » (feuilles vertes, chèvre, jambon, croûtons surmontés d'une incompréhensible grappe de groseilles). « Ils sont très attachés au décorum », tente-t-il. La salade est correcte, la suite terrible : une blanquette où la viande desséchée côtoie un riz précuit, une sauce aqueuse et des gros champignons mous. Je m'interroge sur l'emploi du riz précuit, Christophe Lavelle se mord

les lèvres : « Zut, il faut que je vérifie ce que j'ai mis dans leur manuel... » (vérification faite, nulle mention d'Uncle Ben's dans le manuel scolaire). On termine par une infâme bûche roulée, garnie, elle aussi, de groseilles. « Ils progressent au fur et à mesure, tu sais », s'excuse le professeur. J'en suis certaine. Je reviendrai dans trois ans.

### LES BULLES DES BLANCS EN NEIGE

Quand Christophe Lavelle n'est pas dans son labo ou en conférence, il mange, boit (pas toujours à l'école, heureusement), et adore ça. Scientifique certes, bon vivant surtout. Son curriculum est long comme un jour sans pain : biophysicien, chercheur, passionné de nourriture, d'art et de musique. Il a créé le premier module « cuisine » à la faculté de Jussieu avec Hervé This, il y a une quinzaine d'années, et cofondé le Food 2.0 Lab, qui s'emploie à « penser l'alimentation de demain ».

Après un café salvateur, j'emboîte le pas de Christophe Lavelle dans les couloirs du lycée, jusqu'aux cuisines où nous attendent une dizaine d'élèves de licence pro, option traiteur événementiel et banqueting. Ceux-là ont entre 20 et 23 ans, et l'air d'être revenu de tout. « Si nous

**« LA MAYONNAISE, C'EST UN SYSTÈME GÉNIAL OÙ, PLUS ON MET DU LIQUIDE, MOINS C'EST LIQUIDE ! »**

CHRISTOPHE LAVELLE  
professeur de  
gastronomie moléculaire

avons choisi le versant commercial, m'explique l'un d'eux, c'est qu'on est dégoûtés de la cuisine. On ne veut surtout pas travailler dans un restaurant. » Certains se demandent d'ailleurs ce qu'ils font là, mais le professeur a la ferme intention de les faire changer d'humeur.

Au programme : île flottante, mousse au chocolat, mayonnaise, chantilly, sorbets... Les tâches sont réparties, et Christophe Lavelle, volubile, explique avec passion les secrets moléculaires de chaque confection. Ce n'est plus de la cuisine, mais de la magie ! La crème anglaise : « Un vaste milieu liquide dans lequel se baladent des protéines. L'idée est de faire coaguler ces protéines à la chaleur douce pour créer des grumeaux microscopiques qui donnent la viscosité. » Les blancs en neige : « Une mousse qu'on obtient en fouettant pour incorporer des bulles d'air et qu'on peut fixer avec du sucre et en chauffant, ce qui donne des meringues. » Les informations fusent, et certains se prennent au jeu, se concentrant sur les transformations de leurs préparations. La mayonnaise aussi devient ludique : « Les protéines du jaune d'œuf sont des tensio-actifs, un composé magique qui permet aux gouttelettes d'huile

de se mêler à l'eau, de s'enrouler et de se tasser pour former l'émulsion. C'est un système génial où, plus on met du liquide, moins c'est liquide, ce qui n'est pas anodin ! » A la plonge, une élève campe la désabusée : « Je préfère faire la vaisselle que de toucher à une casserole. » Un autre évoque un chef triple étoilé qui l'a définitivement écoeuré du milieu. Des écorchés des fourneaux, décidément.

Histoire de déminer l'ambiance, Christophe Lavelle propose une session de « cryo-cooking ». Emprisonné dans une bonbonne à -196 °C, l'azote liquide est un réfrigérant puissant qu'il faut manier avec précaution, mais qui fait toujours son effet... En quelques secondes, les compotes deviennent des sorbets onctueux, la chantilly se fait glace, la mousse au chocolat se transforme en bonbons gelés. Les élèves, d'abord frileux, se mettent à goûter et à rigoler. Certains font les dragons, crachant de la fumée par le nez. Même l'élève désabusée. Tout cela est totalement gadget, mais, au moins, quelques-uns repartiront le cœur en fête. Derrière ses volutes de vapeur blanche, Christophe Lavelle sourit : « C'est pas gagné, mais c'est déjà ça de pris. » ■



**Le Monde**  
Le Carnet

**Vos grands événements**

Naissances, baptêmes, fiançailles, mariages, anniversaires de naissance, anniversaires de mariage

Avis de décès, remerciements, messes, condolances, hommages, anniversaires de décès, souvenirs

Colloques, conférences, séminaires, tables-rondes,

portes-ouvertes, forums, journées d'études, congrès, projections-débats, nominations, assemblées générales

Soutenances de mémoire, thèses, HDR, distinctions, félicitations

Expositions, vernissages, signatures, dédicaces, lectures, communications diverses

Pour toute information Carnet :  
☎ 01 57 28 28 28  
✉ 01 57 28 21 36  
carnet@mpublicite.fr

**AU CARNET DU «MONDE»**

**Décès**

Nicole et Philippe Sellier, Christine et Jacques Reverdin, Martine et Philippe de Bellefonds, ses enfants et leurs conjoints, Isabelle, Laurent, Nicolas et Olivier, ses petits-enfants, Ses cinq arrière-petits-enfants Et toute sa famille,

ont la douleur de faire part du décès de

**Edouard de BELLEFONDS,**  
survenu le 26 décembre 2017, dans sa cent quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 12 janvier 2018, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris 16<sup>e</sup>.

Les familles Bertrand-Dorléac-Gilles

ont le chagrin de faire part du décès de

**Henriette BERTRAND,**  
le 5 janvier 2018, en sa quatre-vingt-onzième année.

Hélène et Guillaume, ses enfants, Giulia, Antoine, Jade et Camille, ses petits-enfants Et toute sa famille,

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

**Jean Claude CARDY,**  
survenu à Paris, le 6 janvier 2018.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 12 janvier, à 15 heures, en l'église Saint-Nicolas-des-Champs, 254, rue Saint-Martin, Paris 3<sup>e</sup>.  
helene.cardy@univ-paris8.fr

Karin Tassin, Catherine Debeauvais, Rémi Debeauvais, ses enfants, leurs conjoints, Ses petits-enfants Et ses arrière-petits-enfants, Sa famille, Ses amis,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

**Sonia DEBEAUVAIS,** responsable des relations avec le public au TNP et au Festival d'Avignon, collaboratrice de Jean Vilar, secrétaire générale du Centre de perfectionnement des journalistes,

survenu le 2 janvier 2018, à son domicile, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

La cérémonie aura lieu au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20<sup>e</sup>, le vendredi 12 janvier, à 15 h 30.

Dans la douleur de la séparation et l'espérance d'une plénitude de vie ressuscitée,

Fanny, née Danset, Alexis et Elena Gressier, Chantal, Antoine, Ambroise et Agnès Gressier, Eléonore, Jean-Baptiste, Timothée, Martin, Anne-Charlotte, Aurélien et Elodie Gressier, Valentine, Sibylle, Côme, Agathe et Matthieu Blard, Augustin, Juliette, Clément, Violaine et Alban Maillard, Georgia, Anouk,

annoncent la mort de

**Claude GRESSIER,** ingénieur général des Ponts-et-Chaussées, commandeur de la Légion d'honneur.

La messe d'obsèques sera célébrée le vendredi 12 janvier 2018, à 14 h 30, en l'église Sainte-Bernadette, à Versailles.

Le vendredi 26 janvier, à 16 heures, une messe du souvenir y réunira ceux avec qui il a partagé sa vie professionnelle.

Plutôt que des fleurs, Claude aurait préféré un soutien aux Semaines Sociales (ssf-fr.org) et au fonds de dotation de l'hôpital Mignot de Versailles (fondsdedotation@ch-versailles.fr).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Jean Grobla, son frère, Judith Grobla, sa nièce

Ainsi que, dispersées dans le monde, les familles Grobla-Fouché (France), Grobla-Markiewicz (Angleterre et Australie), Furmanski-Zucker (Israël, France et Suisse), Furmanski-Ben Tal (Israël), Furmanski-Waiselfisz (Argentine, Brésil et Espagne),

ont la grande tristesse de faire part du décès de

**René GROBLA,**  
survenu à Montreuil, le 9 décembre 2017, à l'âge de soixante-quinze ans.

Partagent cette tristesse ceux qui l'ont connu à Noiretable ou à la Hacquinrière, au lycée Jacques-Decour, au Quartier latin ou en Sardaigne, à Gourgas ou à la Ligne générale, où il accompagna Georges Perec dès le début et, surtout, ceux qui ont apprécié ses qualités de pianiste de jazz, lui qui fut un élève de Bud Powell et jouait dans son style, au Chat qui pêche, au Blue Note ou ailleurs.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité, le 13 décembre, au cimetière parisien de Bagneux, dans un caveau collectif de l'UÉVACJ-EA, où il a rejoint ses parents,

**Lejb GROBLA** et **Szprinca FURMANSKA.**

Jean Grobla, 10, rue du Couëdic, 75014 Paris.

M<sup>me</sup> Edith Canat de Chizy, présidente, M. Laurent Petitgirard, secrétaire perpétuel Et l'ensemble des membres de l'Académie des beaux-arts,

ont la tristesse de faire part du décès de leur confrère,

**Arnaud d'HAUTERIVES,** secrétaire perpétuel honoraire, membre de la section de Peinture, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, officier dans l'ordre des Palmes académiques, commandeur dans l'ordre des Arts et des Lettres,

survenu le jeudi 4 janvier 2018, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les obsèques ont eu lieu ce mercredi 10 janvier, à 14 heures, en l'abbatiale Saint-Yver, à Braine (Aisne), dans la plus stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Académie des beaux-arts, 23, quai de Conti, 75006 Paris.

M<sup>me</sup> Raymonde Jean-Baptiste, son épouse,

Eric et Luce Jean-Baptiste, ses enfants, Julia et Emmanuel Jean-Baptiste, ses petits-enfants, Les familles Decroux, Lebel, Zéléla, Manus, Parents et alliés, La direction Et le personnel de l'hôpital Rossini, à Paris 16<sup>e</sup>,

ont la douleur de faire part du décès de

**M. Henry JEAN-BAPTISTE,** magistrat de la Cour des comptes, ancien député de Mayotte,

piusement décédé le 5 janvier 2018, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Que le Seigneur et la Vierge l'accueillent !

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 11 janvier, à 15 heures, en l'église de la Madeleine, Paris 8<sup>e</sup>.

Condolances sur registre.

L'inhumation, dans le caveau familial, aura lieu au cimetière de Bagnolles-de-l'Orne (Orne), le 12 janvier, à 15 heures.

Chartres. Paris. Biarritz.

Marie-Odile Margeridon, son épouse,

Corinne, Sandrine et Caroline, ses filles, Jules, Mathilde, Alice, Justine, Aurore, Alexandre, Victoire, ses petits-enfants Et toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

**René MARGERIDON,** journaliste,

survenu le jeudi 4 janvier 2018.

La cérémonie religieuse aura lieu à 10 h 30, le vendredi 12 janvier, en la cathédrale de Chartres.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anne et Charlotte, ses filles, Gilles et Diego, ses gendres, Joseph et Alexandre, ses petits-fils, Sa famille Et ses amis,

ont le chagrin d'annoncer la disparition de

**Hyacinthe MOREAU LALANDE,**

le 27 décembre 2017, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Une bénédiction aura lieu le vendredi 12 janvier 2018, à 10 h 30, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, Paris 7<sup>e</sup>, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, Paris 14<sup>e</sup>, à midi.

anneloutfi@gmail.com charlottedavid@free.fr

Murielle Gagnebin-de M'Uzan, son épouse, Renaud et Cecile Gagnebin, son beau-frère et sa belle-sœur, Maude et Adrien Gagnebin, ses neveux,

ont l'immense chagrin d'annoncer le décès de

**Michel de M'UZAN,** neuropsychiatre, psychanalyste, psychosomaticien, écrivain, membre titulaire formateur de la Société psychanalytique de Paris dès 1964, directeur de l'Institut de psychanalyse de Paris de 1969 à 1971, codirecteur de la *Revue française de psychanalyse* de 1970 à 1980, membre fondateur de l'Institut de psychosomatique en 1972 (IPSO), codirecteur de la collection *Le fil rouge* (PUF) depuis 1972,

survenu dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

C'est avec une sérénité acquise et réfléchie tout au long d'une vie consacrée à la clinique et à la théorie psychanalytiques que Michel de M'Uzan, réinventant la psychanalyse dans le sillage de Freud, l'a renouvelée avec lucidité, créativité et courage.

Une cérémonie aura lieu en la Coupole du crématorium du cimetière du Père-Lachaise (métro Gambetta), Paris 20<sup>e</sup>, mardi 16 janvier 2018, à 15 h 15.

**La Société psychanalytique de Paris**

a la tristesse d'annoncer le décès du

**docteur Michel de M'UZAN,**

survenu le 7 janvier 2018.

Michel de M'Uzan fut membre de la Société psychanalytique de Paris, à partir des années 60 jusqu'en 2008 et titulaire formateur depuis 1964.

Michel de M'Uzan a marqué de sa pensée la psychanalyse française et laisse une œuvre importante et originale. Depuis sa participation à la fondation de l'École de Paris de psychosomatique, jusqu'à l'exploration des troubles et de la construction de l'identité, en passant par les problématiques de la création, les échanges psychiques paradoxaux entre le patient et l'analyste dans la cure, le masochisme, la compulsion de répétition et « le travail du trépas ».

Engagé dans la formation des psychologues au sein de la SPP, il aussi participé à la direction de la *Revue française de psychanalyse* et co-dirigeait la collection *Le fil Rouge* aux Presses Universitaires de France.

Il avait animé le jury du prix Maurice Bouvet pendant de nombreuses années.

Ses obsèques auront lieu mardi 16 janvier, à 15 h 15, en la Coupole du crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20<sup>e</sup>.

Les membres de la SPP s'associent à la peine de sa famille.

Société psychanalytique de Paris, 21, rue Daviel, 75013 Paris.

Sa famille, Ses collègues et amis,

ont la très grande douleur de faire part du décès de

**M. Jean-Claude RIVIERRE,** directeur de recherche au LACITO-CNRS,

survenu à son domicile, le 5 janvier 2018.

Un moment de recueillement aura lieu avant la levée de corps, au funérarium de Montreuil-sous-Bois, le jeudi 11 janvier, de 9 h 30 à 10 heures.

Les obsèques auront lieu le même jour, à 14 heures, au village de Saint-Julien-sur-Calonne (Calvados).

Danièle Siau, son épouse, Yann, Renan et Benoit, ses enfants, Marie, Grégoire et Arthur, ses petits-enfants Et toute la famille,

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

**Jean SIAU,**

survenu le 4 janvier 2018, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 11 janvier, à 15 heures, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Paris 5<sup>e</sup>.

L'inhumation suivra à 16 h 30, au cimetière du Père-Lachaise, Paris 20<sup>e</sup>.

Cet avis tient lieu de faire-part.

123, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris.

Solange, son épouse, Isabelle, sa fille, Sa famille Et ses nombreux amis,

ont l'immense chagrin d'annoncer le décès de

**Roland Serge WEISMAN,** fondateur et ancien président de l'association des Anciens Elèves du CELSA - université Paris-Sorbonne,

survenu le 3 janvier 2018, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

La cérémonie a eu lieu ce mercredi 10 janvier, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

**Communications diverses**



**Journée d'étude, 30 janvier 2018, de 9 heures à 17 heures**

« Les choix européens de Pierre Mendès France : Une histoire pour mieux comprendre et des atouts pour d'autres lendemains »

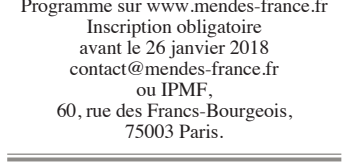
Centre de conférences Pierre-Mendès-France, ministère de l'Economie, 139, rue de Bercy, Paris 12<sup>e</sup>,

**9 h 30 - 12 heures :** « Approches historiques », Gerard Bossuat, Elisabeth Du Réau, Sylvain Schirmann.

**14 heures - 16 heures :** « De PMF aux problématiques actuelles » : Table-ronde animée par Emmanuel Laurentin, Bernard Cazeneuve, Catherine Lalumière, Jean Louis Bourlanges, Jenny Raflik.

**Conclusion :** Robert Frank.

Programme sur [www.mendes-france.fr](http://www.mendes-france.fr) Inscription obligatoire avant le 26 janvier 2018 [contact@mendes-france.fr](mailto:contact@mendes-france.fr) ou IPMF, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris.

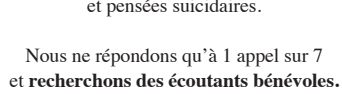


**SOS AMITIE**  
Envie d'être utile ? Venez nous rejoindre dans un centre proche de chez vous !

Les bénévoles de SOS Amitié écoutent par téléphone et par internet ceux qui souffrent de solitude, mal-être et pensées suicidaires.

Nous ne répondons qu'à 1 appel sur 7 et recherchons des écoutants bénévoles. L'écoute peut sauver des vies et enrichir la vôtre.

Horaires flexibles, formation assurée. RDV sur [www.sosamitieidf.asso.fr](http://www.sosamitieidf.asso.fr)



**Musée de l'Orangerie**  
Spectacle **Vendredis 12 et 19 janvier 2018, à 19 heures et 20 h 30,**

« Dada Paradis »  
Création contemporaine inspirée des performances Dada au café Voltaire.

Gratuit sur réservation  
Tél. : 01 44 50 43 01.  
[information@musee-orangerie.fr](mailto:information@musee-orangerie.fr)

Société éditrice du « Monde » SA  
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus  
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio  
Directeur de la rédaction Luc Bronner  
Directrice déléguée à l'organisation des rédactions Françoise Tovo  
Directeur adjoint de la rédaction, chargé de la transformation numérique Alexis Delcambre  
Directeurs adjoints de la rédaction Philippe Broussard, Benoît Hopquin, Marie-Pierre Lannelongue, Virginie Maigne, Cécile Prieur  
Direction éditoriale Gérard Courtois, Alain Frachon, Sylvie Kauffmann  
Rédaction en chef numérique Philippe Lecœur, Michael Szadkowski  
Rédaction en chef quotidien Michel Guerin, Christian Massol  
Directeur délégué au développement du groupe Gilles van Kote  
Directeur du développement numérique Julien Laroche-Joubert  
Rédacteur en chef chargé des diversifications éditoriales Emmanuel Davidenko  
Chef d'édition Sabine Ledoux  
Directeur artistique Aris Papatheodorou  
Photographie Nicolas Jimenez  
Infographie Delphine Papi  
Médiateur Franck Nouchi  
Secrétaire générale du groupe Marguerite Moleux  
Secrétaire générale de la rédaction Christine Laget  
Conseil de surveillance Jean-Louis Beffa, président, Sébastien Carganico, vice-président

**Conférences**



**Chaire Grands enjeux stratégiques contemporains**

*L'Empire du Milieu au cœur du monde*

Leçon inaugurale, *Stratégie d'influence et affirmation de la puissance chinoise* **Dominique de Villepin,** ancien Premier ministre,

**Lundi 15 janvier 2018, de 18 heures à 20 heures,** Centre Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, 17, rue de la Sorbonne, Paris 5<sup>e</sup>.

Inscription obligatoire sur le site : [Chairestrategie.univ-paris1.fr](http://Chairestrategie.univ-paris1.fr)

**Programme des conférences 2018, de 18 heures à 20 heures,** amphithéâtre Oury, 14, rue Cujas, Paris 5<sup>e</sup>.

Inscription obligatoire sur le site : [Chairestrategie.univ-paris1.fr](http://Chairestrategie.univ-paris1.fr)

**22 janvier, Anne Cheng,** professeur au Collège de France, Paris (France), « De la «Chine-monde» à la Chine du nouvel ordre mondial »

**29 janvier, François Godeмент,** directeur Programme Asie, ECFR - Conseil Européen des Relations Internationales, Paris (France), « Les ambivalences chinoises sur l'ordre international »

**5 février, Zhimin Chen,** professeur, Center for European Studies, Fudan University Shanghai (Chine), « Le retour de la Chine sur le devant de la scène : un nouveau chef de file à l'horizon ? »

**12 février, Chung Min Lee,** Graduate School of International Studies, Yonsei University, Seoul (Corée du Sud), « L'ascension de la Chine : comment est-elle perçue par la Corée du Nord, la Corée du Sud, le Japon, le Vietnam et l'Inde. Quelles sont leurs réponses stratégiques ? »

**19 février, Tai Ming Cheung,** Director, UC Institute on Global Conflict & Cooperation, Associate Professor, School of Global Policy and Strategy University of California, San Diego (Etats-Unis), « L'émergence de la Chine comme puissance militaire et technologique de niveau mondial : implications géostratégiques et géopolitiques »

**26 février, Alexander Lukin,** Head, Department of International Relations Moscow State Institute of International Relations (MGIMO-University) (Russie), « Le nouveau rapprochement sino-russe et la fin du monde unipolaire »

**5 mars, Ken Jimbo,** Associate Professor, Faculty of Policy Management, Keio University SFC (Japon), « Le défi stratégique chinois : une puissance ou un ordre en transition ? »

**12 mars, Rory Medcalf,** Professor and Head of College, National Security College, Australian National University (Australie), « La Chine et "l'Indo-Pacifique" : Multipolarité, Solidarité et "Patience Stratégique" »

**Effets stratégiques de la multiplication des défenses anti-missiles**

**19 mars, Bruno Tertrais,** directeur adjoint de la Fondation pour la recherche stratégique, « Défenses anti-missiles et dissuasion »

**26 mars, Antoine Bouvier,** président de MBDA France, **Philippe Errera,** directeur général, direction des relations internationales et de la stratégie, ministère des Armées, « Les enjeux de la défense antimissile aujourd'hui ».

**HERMÈS**  
PARIS

**Ventes exceptionnelles**

le mercredi 10 janvier 2018, de 9 heures à 20h30 et le jeudi 11 janvier, de 9 heures à 18 heures

PALAIS DES CONGRÈS  
2 PLACE DE LA PORTE MAILLOT, PARIS 17<sup>e</sup>  
(HALL NEULLY)

ENTRÉE LIBRE

N° d'enregistrement de la déclaration préalable auprès de la Mairie de Paris : 17-4216  
Hermès Sellier - SAS - Capital : 4 976 000 Euros  
Siège Social : 24 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - 696 520 410 RCS Paris



# Défendre le journalisme de qualité

Le soutien d'Emmanuel Macron à un projet de Reporters sans frontières montre, selon son secrétaire général, que le chef de l'Etat entend laisser la place à l'autorégulation

Par CHRISTOPHE DELOIRE

Si l'on compare la situation de l'humanité avec un passé pas si lointain, nombre d'évolutions profondes portent à une forme d'optimisme en dépit des menaces, notamment pour l'environnement. En trente ans, l'extrême pauvreté a chuté des deux tiers, 2 milliards de personnes ont été sauvées de la sous-alimentation, la mortalité maternelle et infantile a été réduite de moitié et, même si certaines tragédies demeurent épouvantables, les conflits armés sont de moins en moins meurtriers. Après la chute du mur de Berlin, le modèle démocratique s'est largement « démocratisé ». Et pourtant un spectre hante nos sociétés : celui du despotisme moderne, des « hommes forts autoritaires », en d'autres termes, le spectre de la faiblesse démocratique.

Entre les deux guerres mondiales, l'essayiste américain Walter Lippmann écrivait que « la crise de la démocratie occidentale est au sens strict une crise du journalisme ». Cela est vrai près d'un siècle plus tard : crise de la confiance envers les institutions et les médias, crise de la représentation du réel, comme le prouvent les sondages sur les théories du complot, fragilisation économique qui fait peser des risques sur la qualité des contenus journalistiques, décomposition de la sphère publique sous l'effet des « bulles filtrantes », et domination d'acteurs technologiques qui vantent la transparence sans l'appliquer ni pour eux ni pour leurs algorithmes.

Des régimes despotiques mettent en place de vastes appareils de propagande, tentent d'exporter leurs contre-modèles pour créer « un nouvel ordre mondial de l'information ». Dans le même temps, toute une économie de l'information sponsorisée, avec des intérêts souvent non dits mais très structurés, prospère sur les ruines du monde (imparfait) d'hier. Or, sans journalisme de qualité, les démocraties seront de basse intensité. Pour réduire les asymétries d'information entre les citoyens et éviter les distorsions du débat public par les agences spécialisées, il faudra plus que des partenariats de *fact-checking* entre les plates-formes et les médias.

Nous devons proscrire un écosystème dans lequel le taux de clics est le critère unique, dans lequel les contenus établis avec le plus de scrupules risquent d'être de plus en plus noyés dans une profusion d'allégations trompeuses. Il convient de trouver le meilleur équilibre entre la régulation et l'autorégulation pour poser les conditions de la pérennité et du développement du journalisme de qualité, en assurant sa liberté, son indépendance et son pluralisme, car, comme le disait Albert Camus, « la presse libre peut être bonne ou mauvaise, mais assurément, sans la liberté, elle ne pourra être que mauvaise ». Pas de liberté sans vérité, pas de vérité sans liberté, c'est une certitude. Mais comment promouvoir l'une sans porter atteinte à l'autre ? C'est toute la question. Les sociétés démocratiques doivent aujourd'hui résister à des guerres de l'information en refusant d'entrer dans leur logique.

Pousser les plates-formes à prendre les décisions elles-mêmes, au nom de la responsabilisation, est une voie à l'évidence dangereuse. Une loi adoptée à l'été 2017 en Allemagne, qui obligeait les plates-formes à retirer d'elles-mêmes les contenus illicites, a prouvé si vite son inanité que, ce 8 janvier, le gouvernement vient d'ouvrir la porte à sa modification.

En France, avec une orientation très différente, Emmanuel Macron a annoncé de nouvelles obligations de transparence pour les plates-formes « sur tous les conte-

nus sponsorisés, afin de rendre publique l'identité des annonceurs ». Empêcher la capture du débat public par l'argent, limiter la diffusion des spots publicitaires ou de propagande déguisés en journalisme serait évidemment positif. Faire intervenir des juges indépendants est infiniment préférable au fait de laisser les décisions à une sous-traitance privée. Mais les mesures prises contre les diffuseurs de mauvaise foi doivent avoir un caractère proportionné ; le gouvernement devra y être très attentif.

Selon la charte de Munich, édictée en 1971, on ne saurait « jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste ». Le journalisme suppose des « règles d'honnêteté », que les pouvoirs publics ne peuvent pas imposer, au sens où elles relèvent de l'autorégulation. Le 3 janvier, à l'Élysée, Emmanuel Macron est convenu de l'importance de l'autorégulation, en évoquant une démarche lancée par RSF, qu'il a qualifiée de « non seulement intéressante mais souhaitable ». Il s'agit d'une réflexion et d'un projet consistant à coordonner la création de normes – au sens de références partagées – concernant les processus journalistiques, des garanties minimales établies par toutes les parties prenantes qui le souhaitent.

## UN RÉFÉRENTIEL ET UN LABEL

Serait créé un référentiel relatif à la transparence de la propriété des médias, à l'indépendance de la production éditoriale, à la mise en œuvre de méthodes de vérification et au respect de règles déontologiques. Sur la base de ce référentiel, les rédactions pourraient solliciter des certifications, en reconnaissance des garanties mises en œuvre. Ainsi, une liste blanche distinguerait positivement, à des degrés potentiellement variés, les structures qui respectent les bonnes pratiques. Le respect des normes pourrait conférer un avantage concret, sous forme d'un label pour le public, d'une affectation d'une partie de la manne publicitaire ou encore d'une meilleure indexation par les algorithmes, gage de visibilité et, le cas échéant, de rentabilité.

Mais pourquoi les sociétés de la Silicon Valley intégreraient-elles ce critère, elles qui ne sont pas disposées à accepter un regard extérieur sur leurs produits ? Les Etats entendent de plus en plus « responsabiliser » les plates-formes dans le cadre de la lutte contre les « fake news ». Quelle que soit la légitimité des intentions sous-jacentes, cette approche est dangereuse car elle consiste à donner le droit – et même à demander – à des personnes morales (les sociétés qui gèrent les moteurs de recherche et les réseaux sociaux) de faire usage d'armes (la censure, la discrimination), qu'elles savent utiliser mais sans discernement.

Aucune technologie ne permet de distinguer le vrai du faux, ni, en matière d'information, l'honnête du malhonnête. L'idée de RSF consiste précisément à fournir un outil, fondé sur une vérification préalable, neutre, indépendante, qui permette d'intégrer au fonctionnement algorithmique des critères rigoureux. Nous pourrions ensuite demander aux Etats d'inciter les plates-formes à utiliser les outils pertinents. Pour réfléchir à ce projet, RSF a réuni des dizaines de médias de différentes nationalités, d'organisations d'éditeurs, de rédacteurs en chef, de syndicats de salariés, d'annonceurs, etc. Des structures qui, souvent, s'opposent mais considèrent que l'heure est peut-être venue de défendre ensemble un bien commun, le journalisme, contre-pouvoir et « tiers de confiance » des sociétés. ■



Christophe Deloire est secrétaire général de Reporters sans frontières

# Un gadget de communication ou un outil dangereux

Emmanuel Macron propose l'adoption d'instruments inutiles pour lutter contre la désinformation, et qui, selon l'avocat Christophe Bigot, représentent une menace pour la liberté d'expression

Par CHRISTOPHE BIGOT

Comment ne pas souscrire à la volonté de lutter contre les « fake news », ou autres « vérités alternatives », surtout lorsqu'elles tendent à perturber le jeu normal des institutions démocratiques et en particulier les élections ? Pourtant, l'annonce d'Emmanuel Macron visant à la prochaine instauration d'un texte destiné à mieux réguler ce type de contenus, notamment sur les réseaux sociaux, laisse dubitatif pour de multiples raisons.

Pour résumer, il s'agirait d'édicter une nouvelle loi sanctionnant les fausses informations ayant pour objet ou pour effet de fausser un scrutin, en donnant au juge ou au CSA de nouveaux outils. Ces derniers permettraient d'agir vite, grâce à des procédures dites de référé, et fort, en permettant la suppression d'un contenu, la désactivation d'un compte utilisateur, la suspension d'un service ou son interdiction d'accès en France. S'ajouterait à cet arsenal répressif une obligation renforcée de surveillance et de transparence des plates-formes hébergeant les réseaux sociaux : Facebook, Twitter et autres.

Notre droit contenant déjà différents instruments qui s'apparentent à celui qui est annoncé, il est possible d'en anticiper l'utilisation. En effet, et cela a été dit partout depuis l'annonce de la présidence, l'article 27 de la loi du 29 juillet 1981 réprime déjà la diffusion de fausses nouvelles susceptibles de troubler la paix publique. Et en période électorale, un texte spécial, l'article L. 97 du code électoral, sanctionne, quant à lui, ces fausses nouvelles quand elles ont eu pour effet de fausser un scrutin.

Or, ces deux textes ne sont quasiment pas utilisés pour des raisons qui tiennent en partie à leur physionomie propre, mais aussi et surtout parce que pour sanctionner une « fausse nouvelle », il est absolument indispensable de prouver qu'elle est contraire à la vérité. La charge de cette preuve ne peut que reposer sur la partie poursuivante, qui demande au juge de prononcer une sanction. Il s'agit ainsi le plus souvent d'une preuve impossible, voire diabolique parce que négative. Le modèle conceptuel de la répression de la fausse nouvelle, sauf à renverser la charge de la preuve, est donc voué à une application exceptionnelle et anecdotique.

## « POROSITÉ »

La boîte à outils juridiques proposée est, elle aussi, largement impraticable. On connaît cette panoplie de moyens d'action depuis la loi sur la confiance dans l'économie numérique (LCEN) du 21 juin 2004. S'il est possible de renforcer les obligations de surveillance et de contrôle des hébergeurs pour lutter contre des propos racistes, négationnistes, pédopornographiques, ou faisant l'apologie du terrorisme, car de tels contenus sont intrinsèquement illicites et contraires à l'ordre public, il n'en va pas du tout de même des fausses informations.

Que peut faire un hébergeur face au signalement d'un militant zélé ? En quoi l'hébergeur peut-il juger de la vérité des faits et de la sincérité du signalement ? Il ne peut la plupart du temps déterminer lui-même, faute de disposer des éléments et de la compétence pour ce faire, si un contenu est ou n'est pas une « fake news ». Et faute d'être confronté à une illécitété manifeste, il ne peut donc que s'en remettre à un juge, avec les difficultés évoquées plus haut. La montagne accouchant d'une

souris, l'ensemble de ces obstacles laisse donc penser que ce nouveau texte n'aboutirait qu'à quelques applications anecdotiques qui ne sont pas, loin s'en faut, à la hauteur de l'enjeu.

Mais une autre vision, beaucoup plus inquiétante, est possible. Elle consiste à se demander comment un tel texte peut être manié pour museler la liberté d'expression en période électorale afin d'éviter que n'émergent les sujets qui fâchent. Or, il apparaît assez facile d'imaginer ce que pourrait être une application liberticide d'un tel arsenal, qui n'aura pas vocation à s'appliquer seulement aux réseaux sociaux mais à tous les médias, le président ayant rappelé incidemment au détour d'une phrase la « porosité » existant entre les différents supports.

## POTENTIELLEMENT LIBERTICIDE

Le fait qu'un juge soit désigné pour distinguer le vrai du faux a beaucoup fait réagir. En réalité, dans le cadre du contentieux très abondant de la diffamation, le juge est habitué depuis 1881 à trancher ces questions, avec une méthode judiciaire éprouvée, équitable et contradictoire, soumise à des recours en principe efficaces. Il n'est en revanche pas sûr qu'on puisse en dire autant du CSA dont la fonction première n'est pas d'arbitrer des conflits de ce type. L'essentiel est ailleurs : la notion de « fausse information » peut en effet être dévoyée de plusieurs manières différentes.

Tout d'abord, c'est la notion de fausseté qui peut facilement dériver sur le plan sémantique. Il suffit pour cela de lui substituer les notions d'informations « contestées », « invraisemblables », « improbables », « tendancieuses », etc. toutes notions renvoyant vers une apparence de falsification et modifiant le rapport à la preuve. Ensuite, c'est la notion même d'information qui peut être dénaturée. S'il est possible de soumettre au juge des contenus subjectifs, des appréciations, des interprétations, voire des opinions, cela constituerait alors un redoutable outil de contrôle entre les mains de candidats soucieux de détourner l'attention de leurs soutiens.

Enfin, la meilleure façon de donner de tels mécanismes juridiques une portée maximale et potentiellement liberticide, dans les moments les plus sensibles de la vie démocratique, consisterait bien entendu à inverser la charge de la preuve et ouvrir aux politiques l'accès à un juge sur la simple affirmation qu'une information est fautive. Il s'agirait alors d'un mécanisme permettant de museler tout ce qui entrave la propagande officielle et le « storytelling » des candidats...

En définitive, cette nouvelle proposition devrait donc rester soit comme un énième gadget de communication, soit comme la mise en place d'un dangereux outil de contrôle de l'opinion en période électorale. Et au-delà de cette annonce, en stigmatisant la porosité entre médias sociaux et médias traditionnels, en invitant les médias à cesser de s'intéresser aux coulisses du pouvoir pour s'en tenir aux discours officiels, ou en appelant la profession des journalistes à se doter de textes déontologiques, ce sont encore des signaux de méfiance envers la presse que le président a envoyés.

En cela, c'est un nouvel épisode qui vient prendre place après plusieurs initiatives faisant peu de cas de l'indépendance et du droit de critique de la presse, la principale étant la « vraie fausse » plainte de la ministre de la culture à la suite des fuites d'un projet dans la presse, signal très menaçant visant les sources même d'un organe d'information. Dans ce « nouveau monde », au sein duquel les partis politiques achèvent de brouiller les cartes en prétendant s'organiser eux-mêmes en « médias » pour contourner les médias en place, ceux-ci sont priés de s'en tenir à la mise en scène de la chose publique. ■



Christophe Bigot, inscrit au barreau de Paris, est l'avocat du « Monde »



# L'initiative doit venir des géants du Web

Sous la pression de l'opinion, des sociétés comme Facebook peuvent adopter des dispositifs qui contrebalancent l'effet de la désinformation, estime le professeur de droit européen Alberto Alemanno

Par ALBERTO ALEMANNO

Emmanuel Macron est le dernier leader politique en date à se lancer dans le combat contre les fausses nouvelles, ou « fake news ». Les régulateurs semblent en effet perdre patience, et promettent d'arrêter la prolifération de la désinformation en ligne. Le président de la République a annoncé le dépôt prochain d'un projet de loi qui inclurait, entre autres, des obligations de transparence visant à révéler l'identité des personnes ou entités qui sponsorisent la diffusion de contenus en ligne, et permettrait notamment au gouvernement de faire disparaître des « fake news », voire de bloquer des sites Internet en période de campagne électorale. Ce n'est pas une bonne idée.

L'action en référé proposée donnerait la possibilité à un gouvernement d'agir en justice afin de limiter la liberté d'expression de ses opposants, qu'il s'agisse de celle des citoyens sur leurs blogs ou de journalistes accrédités dans leurs journaux. Pire, une approche coercitive manquera presque à coup sûr sa cible. Les groupes de travail « anti-fake news » tels que l'EU Mythbusters de l'Union européenne et les dispositifs d'alerte aux fausses informations tels que First Draft, en partenariat avec différents médias, dont *Le Monde*, ont montré qu'il est possible de combattre les fausses nouvelles en faisant du *fact-checking*, ou de la « vérification des faits ». Toutefois, le problème avec les fausses informations n'est pas tellement leur présence continue sur la Toile, mais leur première apparence : aussitôt que la fausse information est en ligne, le mal est fait.

Faire appel à un juge des référés – l'action la plus rapide de notre système judiciaire – aboutira toujours à une décision trop tardive. L'expérience montre d'ailleurs que cela pourrait même avoir un effet inverse : qualifier une nouvelle de fausse, et par là même lui donner une plus grande publicité, lui donne un bon coup de pouce et élargit encore sa diffusion. La désinformation en ligne est un phénomène complexe que les régulateurs se doivent encore de maîtriser. Il semble trop tôt pour créer des règles qui soient efficaces.

## SUGGÉRER LA RÉFLEXION DES LECTEURS

Les fausses nouvelles sont le symptôme de problèmes structurels plus profonds. Pour les contrer, les politiciens européens ont besoin de prendre en compte les mécanismes sous-jacents qui s'auto-renforcent, qui font de ce vieux phénomène quelque chose de si omniprésent aujourd'hui. C'est seulement en prenant un peu de recul accompagné d'une prise de conscience de l'opinion publique que l'on pourra identifier et comprendre les faiblesses sociétales que ces « fake news » exploitent. Une partie du problème réside dans le fait que des sociétés telles que Facebook ou Google se sont approprié – et ont monopolisé – le marché publicitaire en ligne. Cela a abouti à un modèle commercial par répartition ou « pay as you go » : les annonceurs sont facturés seulement lorsqu'une page est vue ou qu'un utilisateur a cliqué pour la voir. Ceci assure que les sociétés de médias sociaux n'aient aucun incitatif à jouer le rôle d'« arbitres de la vérité ». Toutefois, pour que le combat soit efficace, il faut que l'initiative vienne de ces sociétés elles-mêmes.

Sous la pression de l'opinion, Facebook, par exemple, teste une approche innovante par laquelle il modifie l'environnement dans lequel une histoire litigieuse, ou fausse, est présentée, plutôt que de la retirer de la Toile. Cela consiste à mettre en lumière des articles en lien avec cette histoire, ce qui invite les lecteurs à accéder à des informations supplémentaires, des articles ayant reçu le feu vert de « vérificateurs de faits » tiers.

Evidemment, cela pose la question de la responsabilité algorithmique, du choix de ces articles. C'est néanmoins une expérience qui en vaut la peine. De récentes recherches suggèrent que l'exposition à des points de vue alternatifs a un effet tangible sur les lecteurs. Au contraire de l'approche prescriptive lancée par l'Allemagne et maintenant proposée par Macron, suggérer la lecture d'articles connexes n'implique pas nécessairement un quelconque jugement éditorial sur leur véracité. Mais cela force les lecteurs à être confrontés à des faits et à d'autres opinions plus fortuites, à l'image de la diversité des opinions dans la vie réelle.

L'émergence de cette démarche souligne la capacité d'une plateforme telle que Facebook à se préoccuper sérieusement d'un problème aussi épineux. Cela montre aussi son aptitude à mettre de côté – au moins pour un moment – un modèle commercial obsessif fondé sur la recherche de l'augmentation de l'engagement des utilisateurs, indépendamment de la véracité des contenus, et la monétisation de leurs données. L'implication d'une telle approche au travers des réseaux sociaux constituerait un précédent important. Cela pourrait aider à refermer le fossé entre ce qui est préférable pour les utilisateurs et le modèle publicitaire commercial actuel.

Le projet de loi se focalise sur les arbres plutôt que sur la forêt. En tant que tel, il ne sera pas pertinent, et aggravera les causes fondamentales alimentant le phénomène des fausses nouvelles. ■



Alberto Alemanno est professeur, titulaire de la chaire Jean Monnet en droit européen à HEC Paris

# Pour un nouvel islam de France



L'ISLAM, UNE RELIGION FRANÇAISE de Hakim El Karoui, Gallimard, « Le Débat », 304 p., 24 euros

Normalien, agrégé de géographie, ancien conseiller du premier ministre Jean-Pierre Raffarin (2002-2005) et ancien banquier d'affaires chez Rothschild, Hakim El Karoui aurait pu continuer à vivre sa religion comme une affaire privée. A rebours des membres « les plus intégrés de la communauté musulmane française » qui ont tendance « à se détourner de son organisation », il a décidé, après les attentats de 2015, de réfléchir à une refonte de l'islam de France.

Dans son dernier ouvrage, il présente un tableau des pratiques et des croyances des musulmans de France à partir des résultats de l'enquête qu'il a dirigée pour le compte de l'Institut Montaigne, avec l'appui de l'IFOP. Réalisée auprès de 15 459 individus âgés de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine, dont 874 personnes se définissant comme « musulmanes », et 155 comme « non musulmanes ayant des parents musulmans », cette étude publiée en 2016 visait à brosser le portrait le plus fidèle possible des musulmans vivant en France. La dernière enquête sur le sujet, « Trajectoires et origines », remontait à 2008.

Selon lui, les musulmans, qui représentent 5,6% de la population métropolitaine des plus de 15 ans, se caractérisent par leur pratique religieuse très supérieure à celle des catholiques et par leur diversité : « Le communautarisme musulman n'existe pas au sens où les musulmans n'ont aucunement le sens d'intérêts communs, et sont incapables de mettre en place une organisation commune efficace. »

## TYPLOGIE VIVEMENT CRITIQUÉE

L'essayiste s'appuie sur une typologie des musulmans de France qui avait fait l'objet de critiques. Selon cette typologie, 46% des personnes musulmanes ou de culture musulmane sont « totalement sécularisées ou en voie d'intégration dans le système de valeurs de la France contemporaine », 25% développent une forte identité religieuse mais « acceptent la laïcité », et 28% « réunissent des musulmans qui ont adopté un système de valeurs clairement opposé aux valeurs de la République ». A partir de la même enquête, l'auteur propose une variante guère plus rassurante : il y aurait à peu près 50% de modérés ; 20% de « durs », qui revendiquent un islam idéologique ; 11% de rigoristes ; 11% pour qui l'islam est plus choisi qu'idéologique ; et 9% qui ne se déclarent pas musulmans.

Il maintient toutefois que la méthodologie de son enquête est « exemplaire », réglant au passage ses comptes avec Patrick Simon, chercheur à l'Institut national d'études démographiques, qui en avait pointé les « approximations » et l'« opacité ». « Pour Patrick Simon, si l'évocation de

la laïcité est suspecte, le fait de s'intéresser à la population musulmane l'est encore plus », riposte M. El Karoui.

L'auteur bat en brèche les idées reçues sur l'islam avancées par Edwy Plenel, Caroline Fourest, mais aussi Alain Finkielkraut, Pascal Bruckner et Eric Zemmour, qualifié de « salafiste de la République ». Il leur reproche de dénier toute complexité à l'islam et de tomber dans le piège des islamistes. Il n'épargne pas non plus le Collectif contre l'islamophobie en France, « qui ne fait jamais la différence entre les musulmans », qu'ils soient extrémistes ou non.

Il fait mouche quand il appelle à une insurrection culturelle contre l'islamisme. Ni les pouvoirs publics ni les intellectuels médiatiques ne s'intéressent à la bataille qui se joue ici comme dans les pays musulmans, entre conservateurs et modérés. Or, partout, les islamistes semblent l'emporter. L'étude conclut au caractère conservateur des musulmans de France. 65% des musulmans interrogés se déclarent ainsi favorables au port du voile, lequel ne correspond pourtant à aucune obligation religieuse.

Selon M. El Karoui, les efforts des entrepreneurs islamistes pour imposer un « *halal way of life* » en France sont en train de porter leurs fruits. Plus de 40% des musulmans interrogés pensent que la consommation de viande halal constitue l'un des cinq piliers de l'islam, ce qui est faux.

L'inquiétude porte sur les jeunes attirés par le fondamentalisme. Selon lui, entre 15 000 et 20 000 musulmans de France sont salafistes. Sur YouTube, les 80 vidéos de théologie musulmane les plus vues sont toutes salafistes.

Pour lutter contre l'islamisme, l'auteur propose d'en finir avec l'organisation de l'islam de France par les pays étrangers. Selon lui, la création d'un islam français passe par des instances gérées par une nouvelle génération. Si la Fondation pour l'islam de France a été créée en décembre 2016 afin de former les imams et produire des connaissances sur l'islam, reste à lancer une « association musulmane pour un islam de France » pour financer le culte.

Autre recommandation : l'élection d'un grand imam de France, qui aurait pour mission de conduire le travail théologique destiné à poser les jalons d'un islam français compatible avec les valeurs républicaines.

Conscient qu'il faudra des femmes et hommes neufs, mais aussi de l'argent pour faire advenir ce nouvel islam français, l'auteur avance d'autres pistes, dont une contribution sur le halal, marché de 5 milliards d'euros. Un programme audacieux qui tombe à pic à l'heure où le président de la République juge « indispensable » de mener « un travail sur la structuration de l'islam de France ». ■

ANTOINE FLANDRIN

# La Laponie, terre de conflit

## Analyse

OLIVIER TRUC

STOCKHOLM - correspondance

J'ai entendu beaucoup de gens raconter que quelque part, par-là, il y a une montagne d'or, que les Lapons gardent secrète, car sa révélation ne leur apporterait que du malheur. Il faudrait alors abattre leurs forêts pour alimenter les fourneaux et ils seraient obligés de partir avec leurs rennes et ne pourraient peut-être pas revenir si facilement. » On doit ce récit à Johan Ferdinand Körmringh, un missionnaire catholique qui traverse, en 1659 et 1660, ces contrées presque inaccessibles que les Suédois ont commencé à coloniser pour exploiter les minerais dont regorge la Laponie. En 2018, l'exploitation des ressources de la région bat son plein, et les Sami sont confrontés au même choix qu'au XVII<sup>e</sup> siècle.

Dernier épisode en date, venu alimenter leur ressentiment : le verdict de la Cour suprême de Norvège qui a condamné, le 21 décembre 2017, un éleveur de rennes sami, Jovsset Ante Sara, à abattre une partie de son troupeau pour le faire passer de 116 à 75 rennes. Le jeune éleveur avait gagné en première instance et en appel contre l'Etat norvégien. Mais la Cour suprême a estimé que Sara devait savoir à quoi s'attendre en devenant membre du clan qu'il a rejoint, puisque celui-ci avait déjà dépassé son quota de rennes. Jovsset Ante Sara, soutenu par sa sœur artiste et par un collectif, a décidé de ne pas céder. Il va porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme et refuse d'abattre ses rennes.

Pour les Sami, ce verdict a un arrière-goût amer quand on sait qu'en 2017 la Norvège officielle a célébré, en grande pompe, le centenaire de la première rencontre politique du peuple sami le 6 février 1917. L'un des thèmes centraux était, déjà, la protection de l'élevage de rennes contre l'Etat. Des chercheurs sami ont publié en 2017 un recueil d'études montrant que le nombre trop élevé de rennes en Laponie était un mythe entretenu par les autorités pour presser les Sami. Pour ces derniers, le problème n'est pas le nombre de rennes, mais la difficulté d'accéder à des pâturages de plus en plus préemptés par toutes sortes d'industries, ce qui laisse évidemment moins de terres pour les bêtes. En octobre 2017, l'Institut pour l'environnement de Stockholm a publié une étude montrant que, face à la Norvège, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, la Suède est arrivée dernière dans le respect des droits de son peuple autochtone en ce qui concerne l'évaluation de l'impact environnemental de projets industriels. Un mois auparavant, c'est la rapporteuse spéciale des Nations unies sur les droits des peuples indigènes, Victoria Tauli-Corpuz, qui critiquait la

Suède, la Norvège et la Finlande pour le manque de consultation des populations face aux projets miniers.

Depuis un an, l'affaire Jovsset Ante Sara est la quatrième affaire que des Sami perdent devant la Cour suprême norvégienne. D'autres procès suivront, car la pression économique sur ces territoires n'en est qu'à ses débuts. La Laponie est le réservoir à minerais de l'Europe. En conséquence, la grogne couve dans le Grand Nord. Laponie, terre de conflit. « Les pays nordiques savent si bien se vendre dans le domaine des droits de l'homme que les gens pensent que l'on ment », avait ainsi constaté Ol-Johán Sikku, vice-président du Parlement sami de Suède.

## NORVÉGISATION FORCÉE

« Les pays nordiques ont mené la politique colonialiste la plus efficace au monde, estime Magne Ove Varsi, éditeur sami. Ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour éliminer la langue et la culture sami sans avoir recours à la force armée, ce qui leur aurait attiré la réprobation de l'étranger, et ils ont réussi à faire croire que ces pays étaient les pays d'une culture, d'une langue. » Selon la Constitution pourtant, l'Etat est fondé sur le territoire de deux peuples, les Norvégiens et les Sami. Ce sont les mots qu'a utilisés le roi de Norvège Harald V en 1997, tout en s'excusant de la politique de norvégisation forcée pratiquée par son pays. La Suède a de son côté instauré, il y a un siècle, un apartheid vis-à-vis des Sami, dont les stigmates sont encore visibles aujourd'hui.

Certains justifient leur opposition aux Sami en mettant en avant un désir d'indépendance qui jetterait hors de Laponie tous les non-Sami. Cette affirmation complote ne repose sur aucune déclaration de politiciens sami, d'autant que les Sami ne sont qu'à peine 100 000. Ils réclament en revanche plus d'autonomie, mais se heurtent à des lobbys puissants, forestiers, miniers. Les responsables nordiques répondent à leurs revendications en multipliant depuis des décennies les commissions d'enquête.

« La Laponie est en train de se radicaliser, et ce verdict y contribue, analyse Ande Sombly, chanteur sami de joik et docteur en droit, à propos du procès Sara. C'est visible avant tout à travers la production artistique actuelle. Les images sont plus radicales, comme le sont les paroles des joiks. Cela me rappelle l'époque des manifestations d'Alta [en 1979, des écologistes norvégiens et des éleveurs sami se sont mobilisés pour la première fois contre un projet de barrage]. On dirait que la jeune génération cherche d'autres alternatives aux Parlements sami. »

Le peintre sami Anders Sunna, le collectif d'artistes sami de Finlande Suohpanterror, Maret Anne Sara, la sœur de jeune éleveur, de nombreux chanteurs de joik comme Sofia Jannok, Maxida Märak, tous dénoncent la colonisation de la Laponie qui se poursuit. Des dénonciations qui laissent Oslo, Stockholm et Helsinki assez indifférents à l'heure où le modèle nordique a le vent en poupe. ■





L'AIR DU MONDE | CHRONIQUE

PAR SYLVIE KAUFFMANN

# Ma semaine devant RT France

Nous y sommes. Le Kremlin émet en France depuis trois semaines et, curieusement, la révolution ne gronde pas. La déclinaison française de la chaîne de télévision publique russe Russia Today (RT) est disponible depuis le 18 décembre 2017, en direct sur le site Internet de RT France et sur les écrans des téléspectateurs équipés de Freebox, et le PAF résiste à l'offensive de *soft power* russe.

Ce n'est pas faute, pourtant, d'avoir été mis en garde contre cette manœuvre subversive du régime russe. Dès le 29 mai, devant un Vladimir Poutine impavide à Versailles, Emmanuel Macron lui-même a décerné à RT et *Sputnik*, autre média russe à vocation internationale, le titre d'« agents d'influence et de propagande mensongère », qu'il avait barrés de sa campagne électorale. La France étant un pays ouvert et démocratique, cela n'a pas empêché RT d'installer son siège français à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), d'embaucher quelque 150 personnes, dont de nombreux journalistes français, et de conclure un accord avec l'opérateur Free (son fondateur, Xavier Niel, est actionnaire du *Monde* à titre personnel) pour émettre à destination des téléspectateurs français. RT est ainsi devenue la première chaîne d'information en continu financée par une puissance étrangère à émettre sur notre territoire en langue française. Al-Jazira avait un moment caressé ce projet, mais ne l'a pas concrétisé.

Cette arrivée a suscité une certaine curiosité et, bien sûr, beaucoup de méfiance. RT France, comme le veut la loi, s'est dotée d'un « comité d'éthique » qu'elle a eu un peu de mal à composer, hormis la nomination dès la première heure de l'ancien député (LR) Thierry Mariani, infatigable thuriféraire de M. Poutine. S'y sont joints in extremis un ancien président de Radio France, Jean-Luc Hees, une ancienne ambassadrice de France, Anne Gazeau-Secret, un ancien grand reporter, Jacques-Marie Bourget, et le directeur du mensuel *Afrique-Asie*, Majed Nehmé. Au CSA, dont le président, Olivier Schrameck, a promis de surveiller « constamment » les programmes de RT France, on déclare « rester attentif », après trois semaines de diffusion.

**Rancune tenace**

Moi aussi, j'ai regardé attentivement RT. Première déception : Vladimir Poutine y est beaucoup moins présent qu'Emmanuel Macron sur nos écrans à nous. En l'espace d'une semaine, je ne l'ai vu qu'une fois, pieusement recueilli devant les cierges d'une rutilante église de Saint-Petersbourg, à l'occasion du Noël orthodoxe. RT n'est pas (pour l'instant) une chaîne à la gloire du régime russe. Ce n'est pas son but. L'essentiel de ses programmes d'actualité porte sur la France.

Avec, dans la première semaine de l'année, deux sujets phares, jour après jour – et là, nous ne sommes pas déçus : l'agression des policiers à Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne) la nuit de la Saint-Sylvestre, la colère de leurs collègues et de leurs épou-

**LA DÉCLINAISON FRANÇAISE DE LA CHAÎNE PUBLIQUE RUSSE RT EST DISPONIBLE DEPUIS LE 18 DÉCEMBRE**

ses ; et les vœux du président Macron à la presse, le 4 janvier.

La couverture de cette cérémonie à l'Élysée par RT mérite qu'on s'y arrête. Visiblement, la rancune de M. Macron à l'égard du média russe est tenace, puisque ses journalistes n'y ont pas été conviés. C'est donc dans la rue, devant cette « forteresse imprenable » qu'est l'Élysée pour la Russie, qu'une journaliste de la chaîne, Mona Hammoud, fait son duplex. L'annonce par le chef de l'Etat d'un projet de loi sur les « fake news » est, pour RT, une formidable aubaine : « On sent réellement une volonté de contrôler l'information », explique la journaliste.

Le soir même, et les jours suivants, l'évocation de ce sujet à l'antenne est agrémentée du bandeau « La presse sous surveillance ». Les experts interrogés sont tous très critiques de cette initiative. RT souligne que la France est 39<sup>e</sup> dans le classement sur la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières (qui place la Russie en 148<sup>e</sup> position, mais il n'en est pas fait mention). « De fake news à fake liberté d'expression, il n'y a qu'un pas », conclut la journaliste. Le troisième anniversaire de l'attentat contre *Charlie Hebdo* (dont « l'élan s'est essoufflé ») fournit une autre occasion de déplorer la montée de « la censure » en France.

Le choix des sujets internationaux est sans surprise. Les manifestations en Iran, bien sûr, tiennent une bonne place. « La main de l'étranger y est clairement présente », assure un expert invité sur le plateau du journal de RT, le colonel Alain Corvez, « conseiller en stratégie internationale », pour lequel le chef des gardes révolutionnaires iraniens, le général Jafari, « a parfaitement raison ». La visite à Paris du président turc, Recep Tayyip Erdogan, le 5 janvier, permet à un autre expert de relever que « la France se sent isolée », et qu'« Emmanuel Macron veut s'arroger la victoire sur Daech ».

« Découvrez de nouveaux points de vue, de nouvelles idées », promet RT France, qui entend « oser questionner, proposer une perspective alternative ». Sans doute, le choix d'un documentaire sur le calvaire de soldats de l'armée syrienne mutilés par la guerre offre une « perspective alternative » aux reportages sur les civils victimes des bombardements du régime dans la Ghouta, que l'on ne voit pas sur RT. On cherchera en vain de « nouvelles idées » dans le clou de la semaine, « Le Lab-Eco », débat insipide entre le journaliste Jean-Marc Sylvestre dans le rôle du libéral et l'économiste Jacques Sapir dans celui du critique de gauche, qui promet la montée du chômage en France « dans les six à douze mois ». Quant à « oser questionner » les idées présidentielles sur les médias, pourquoi pas. A condition de rappeler dans quelles conditions travaillent, et meurent, les journalistes en Russie.

J'avoue : depuis le Nouvel An, j'ai regardé RT France chaque jour, et je me suis beaucoup ennuyée. Décidément, le *hard power* réussit mieux à Poutine que le *soft*. ■

kauffmann@lemonde.fr

**TEST CHINOIS POUR « L'EUROPE QUI PROTÈGE »**

ÉDITORIAL III

Réciprocité : ce devait être le maître mot du premier voyage du président Emmanuel Macron en Chine, du 8 au 10 janvier. Un coup d'œil à la balance commerciale franco-chinoise permet en effet de comprendre l'urgence d'un rééquilibrage. Le déficit commercial a coûté à la France un demi-point de croissance en 2017 ; une bonne part du déséquilibre provient de la Chine. Non seulement la France n'exporte pas assez, mais les Chinois investissent dix fois moins en France que les Français en Chine. Entre la Chine et la France, la puissance de feu est inégale. Raison de plus pour poser quelques règles.

Il a donc bien été question de réciprocité pendant cette visite, dont la conduite, en réalité, a davantage rappelé la méthode de

la chancelière Merkel que celle des précédents présidents français : un séjour de trois jours, y compris hors de Pékin, plutôt que des sauts de puce, la promesse de retour chaque année, la priorité donnée aux relations économiques. Compte tenu de la paralysie diplomatique actuelle d'Angela Merkel, enlisée dans ses négociations de coalition, M. Macron n'a pas hésité à se poser en porte-parole de l'Europe ; ce n'était pas inutile, tant Pékin sait mettre à profit les divisions au sein de l'UE.

La tâche du « parler vrai » et la défense de « l'Europe qui protège » sont, cette fois, revenues au ministre de l'économie, Bruno Le Maire. « On accepte des investissements sur le long terme, pas des investissements de pillage », a-t-il averti. Le mot de « pillage » est fort, mais il a le mérite de la clarté : dans leur soif d'investissements en Europe, les Chinois visent volontiers les secteurs sensibles, surtout s'ils sont promoteurs de transferts de technologies. Ouverte à tous vents, l'Europe a trop longtemps toléré ce « pillage ». Elle s'est « réveillée il y a quelques mois », a reconnu M. Macron. Bruxelles cherche en effet à protéger les intérêts stratégiques européens face aux investisseurs étrangers.

Si Emmanuel Macron a répété que le but de ce voyage n'était pas de « venir chercher un maximum de contrats avec des montants affichés très élevés », qui ne corres-

pondent pas toujours à la réalité, il a tout de même cédé à la tentation d'annoncer une traditionnelle moisson de coopérations. Parmi les plus visibles figurent la commande de 184 Airbus A320 et l'accélération de la production de cet appareil dans l'usine de Tianjin. L'énergie est aussi en bonne place, avec la promesse de la construction d'une usine de traitement et de recyclage des combustibles nucléaires usagés. Ce contrat, d'un montant estimé de 10 milliards d'euros, représente une formidable bouée de sauvetage pour Areva, en grande difficulté.

La France s'est également trouvée une vitrine en signant un accord de coopération avec le géant chinois du commerce électronique JD.com, qui s'est engagé à vendre pour 2 milliards d'euros de produits français aux consommateurs chinois au cours des deux prochaines années. Une occasion de doper les exportations françaises, notamment dans l'agroalimentaire et la cosmétique. C'est bien. Mais, derrière son sourire convenu, le président Xi Jinping s'est gardé de donner des gages de réciprocité : l'avenir dira si la poussée diplomatique de M. Macron produit des effets sur ce plan. Si la Chine sait parfaitement protéger ses marchés et se montrer sélective sur les investissements étrangers, les Européens, eux, ont encore du chemin à faire pour maîtriser cet art. ■

# PINK FLOYD

LA COLLECTION REMASTERISÉE

## DÉCOUVREZ L'INTÉGRALE DES ALBUMS ORIGINAUX DANS UNE COLLECTION ÉVÉNEMENT !

**L'ALBUM N°1 : 9,99€**  
SEULEMENT

**THE DARK SIDE OF THE MOON**

*L'album emblématique de 1973, avec le célèbre logo de la pyramide, représente l'une des meilleures ventes d'albums de tous les temps. Considéré comme le plus abouti, il est le véritable chef d'œuvre des Pink Floyd.*

**LA COLLECTION :**


© 2018 Pink Floyd Music, Ltd. Visuels non contractuels. Hachette Collections SAC - 38 rue Jean-Baptiste - CS 70007 - 92178 Vanves Cedex - 01 44 83 21 44 (CD) - 01 44 83 21 44 (DVD) - 01 44 83 21 44 (LP) - Albums non pouvant être vendus en dehors de la collection Hachette. Chaque numéro est vendu au prix de 9,99€, à l'exception des numéros comprenant 2 CDs dont le prix de vente est de 12,99€, et des numéros double DVD + Album à 14,99€.

**EN VENTE DÈS LE 11 JANVIER CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX**

**OU DÈS MAINTENANT SUR [WWW.COLLECTION-PINKFLOYD.COM](http://WWW.COLLECTION-PINKFLOYD.COM)**

Le Monde

Europe 1

hachette

WARNER MUSIC



# Macron en quête d'une impossible « réciprocité » en Chine

► La visite d'Emmanuel Macron en Chine s'est achevée, mercredi 10 janvier, sur de nombreuses promesses de contrats pour les industriels français

► Malgré des avancées sur le nucléaire et l'aéronautique, aucun montant total n'a été avancé, le président refusant de tomber dans le petit jeu des chiffres

► Face au protectionnisme chinois, le chef de l'Etat a placé sa visite sous le signe de la « réciprocité » et d'une « collaboration plus équilibrée »

► L'heure n'est plus à l'angélisme : Bruno Le Maire a eu des mots peu diplomatiques à l'encontre des entreprises et fonds chinois

PAGE 3

## L'affaire Lactalis éclabousse E. Leclerc

**A**u moment où Emmanuel Macron était en Chine pour promouvoir l'agroalimentaire français, l'affaire des produits infantiles contaminés à la salmonelle a continué à prendre de l'ampleur. Après l'industriel Lactalis, responsable de la commercialisation de ses produits, c'est au tour du distributeur Leclerc de se retrouver dans la tourmente. Mardi 9 janvier, il a reconnu dans un communiqué avoir vendu des produits Lactalis concernés par le rappel de l'industriel du 21 décembre 2017.

Tout a commencé par le Tweet d'un client détectant un produit qui n'aurait plus dû être en rayon dans un magasin E. Leclerc de Seclin (Nord). L'enseigne lance alors un audit et découvre que 984 produits non autorisés à la vente, car susceptibles de contenir des salmonelles, ont malgré tout été vendus à 782 clients. Même si ce chiffre est modeste, l'impact est fort pour l'enseigne, qui a bâti son discours de communication sur le combat pour les consommateurs.

« Comme le rappel de produits est tombé pendant le rush de la période des fêtes, où tous les magasins ont le nez dans les huîtres et le foie gras, l'information transmise aux magasins par une des centrales du groupe a dû passer à l'as », tente d'expliquer un concurrent. Cette découverte embarrasse l'ensemble du secteur de la grande distribution.

LAURENCE GIRARD  
ET CÉCILE PRUDHOMME  
LIRE LA SUITE PAGE 4

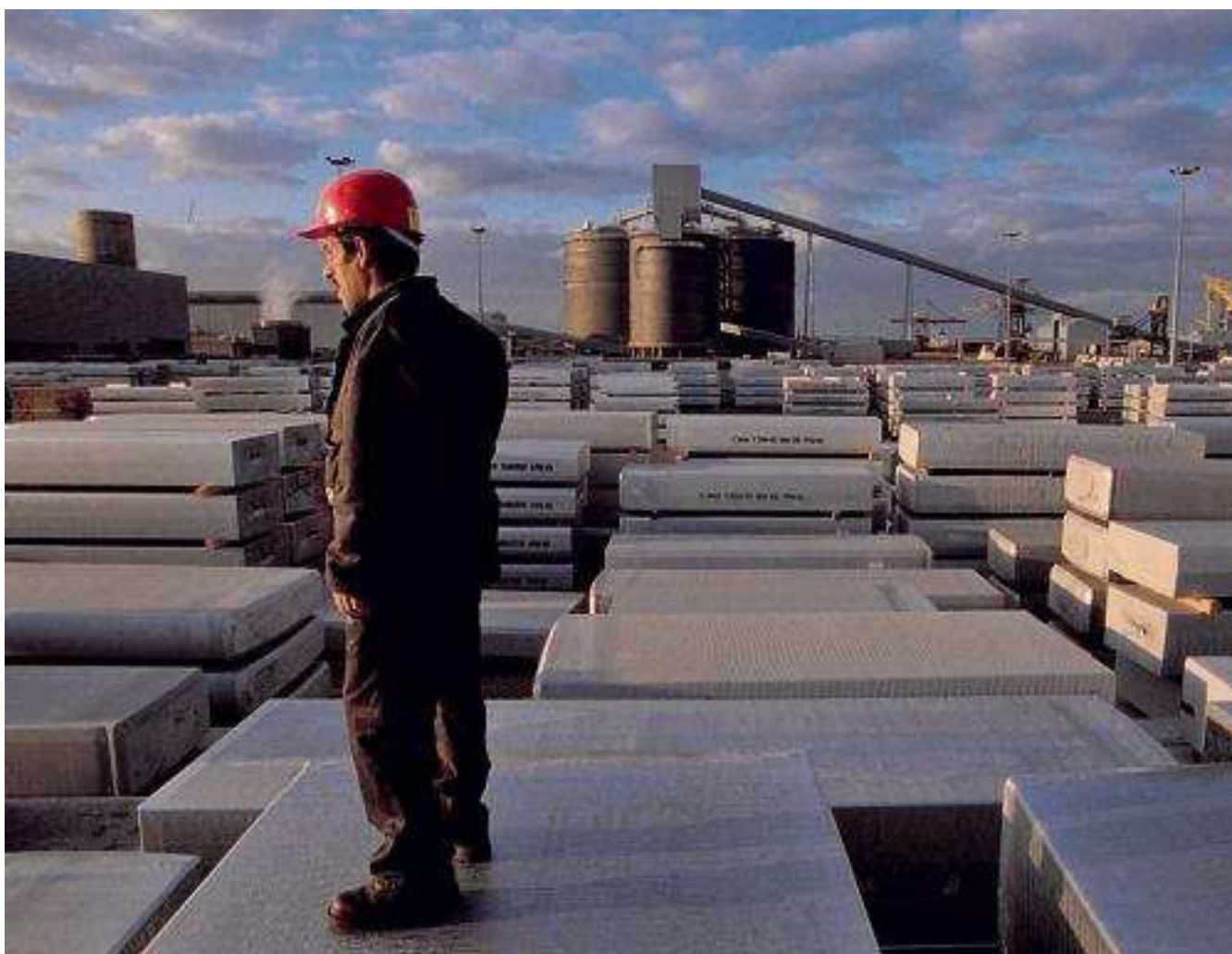
**15 000**

C'EST, EN TONNES, LE TOTAL DES PRODUITS LACTALIS, FABRIQUÉS PAR L'USINE DE CRAON, RETIRÉS DE LA VENTE

## L'usine symbole de Dunkerque sous pavillon indien

► L'immense fonderie d'aluminium – la plus grande d'Europe – mise en service en 1991 va être rachetée par le milliardaire anglo-indien Sanjeev Gupta  
► Le patron du groupe GFG veut ajouter au site, qui emploie 550 salariés, une unité de pièces automobiles. Un projet de 2 milliards d'euros au total  
► Cette vente illustre un peu plus le déclin des empires industriels européens et la montée en puissance de l'Inde et de la Chine

PAGE 5



L'usine d'aluminium de Dunkerque, en grève en mars 2000. MARTA NASCIMENTO/REA

### MÉDIAS

AUDIOVISUEL PUBLIC : FRANÇOISE NYSSSEN TENTÉ DE REPRENDRE LA MAIN

PAGE 8

### TÉLÉCOMMUNICATIONS

NOUVEAUX OBSTACLES AUX ÉTATS-UNIS POUR LE CHINOIS HUAWEI

PAGE 8

▼ CAC 40 | 5 510 PTS - 0,24 %

▲ DOW JONES | 25 385 + 0,41 %

▲ EURO-DOLLAR | 1,1950

▲ PÉTROLE | 69,18 \$ LE BARIL

▲ TAUX FRANÇAIS À 10 ANS | 0,82 %

VALEURS AU 10 JANVIER À 9 H 30

### PERTES & PROFITS | ANDRÉ

## Du commerce d'avant à celui de demain

**A**u départ André s'appelait Mathieu. C'est sous ce nom que se sont ouvertes, en 1903, les premières boutiques de la Manufacture nancéienne de chaussures. Puis, le rachat de deux magasins parisiens l'a fait changer de prénom. A l'arrivée, André s'appellera désormais Spartoo, l'un des deux spécialistes français de la vente de chaussures sur Internet, qui va reprendre le réseau plus que centenaire à la chaîne Vivarte, en grande difficulté.

Etrange raccourci, qui raconte l'histoire du commerce moderne et de la société de consommation. André a tout inventé, la production de masse à petit prix, dès 1896, la distribution directe dans ses propres commerces, en 1903, la publicité avec le fameux « chausseur sachant chausser », inventé en 1932 par Marcel Bleustein-Blanchet. L'après-guerre sera placée sous le signe de l'internationalisation du leader français de la chaussure. En 1983, André possède 500 magasins et, fier de sa puissance, adopte le slogan « André, tout va bien ». C'est à partir de ce moment que tout est allé de plus en plus mal. La mondialisation, les acrobaties financières et la concurrence d'Internet ont affaibli à l'extrême un groupe rebaptisé Vivarte.

Un nouveau cycle s'ouvre pour le commerce sous le signe du numérique. Tout est à réinventer, et certains s'y emploient activement. A l'autre bout du monde, le président Emmanuel Macron, en visite officielle en Chine, serre la main du nouveau seigneur du domaine, Jack Ma, le patron fondateur d'Alibaba : 550 millions

de clients, plus de 400 milliards de dollars (335 milliards d'euros) de valorisation boursière. Il va implanter un centre logistique en France, car l'Europe est sa nouvelle priorité. L'américain Amazon, champion mondial, est déjà largement installé sur le Vieux Continent.

#### Desserrer l'étau

Chine et Etats-Unis sont sans rival. Sur les 20 premières capitalisations boursières du secteur Internet, 18 sont américaines ou chinoises. François Candelon, consultant du BCG à Shanghai, compare notre époque au début du XX<sup>e</sup> siècle, quand André sortait ses premiers souliers. A l'époque, la superpuissance mondiale était l'Europe et les Etats-Unis étaient concentrés sur leur marché intérieur. Aujourd'hui, la Chine a pris la place de l'Amérique qui a pris celle de l'Europe. Cette dernière, marginalisée, n'est plus qu'un territoire de conquête.

D'où l'idée, défendue par certains, que les Européens devraient s'allier aux Chinois pour contrebalancer l'hégémonie américaine. Mais ce qui est vrai dans les réseaux de communication comme Google ou Facebook ne l'est pas forcément dans le commerce. Dans l'habillement, les leaders mondiaux s'appellent Zara, H&M ou Decathlon, dans l'épicerie, Carrefour, Auchan et Casino. Il est peut-être temps pour eux de desserrer l'étau. Quant à Spartoo, après son coup de poker sur André, la firme cherche de nouveaux investisseurs, voire à se vendre. Ce sera un test des ambitions européennes.

PHILIPPE ESCANDE

Hilditch & Key

Shirtmakers since 1899

**SOLDES**

« The more you buy, the more discount you get\* »

**de -30% à -60%**

Chemises, cravates, vestes  
pantalons, pyjamas et  
articles divers

**OUVERTURE EXCEPTIONNELLE  
DIMANCHE 14/01 - 21/01 - 28/01**

252, rue de Rivoli (place de la Concorde)

**Tél. : 01.42.60.36.09**

\*plus d'achat, plus de remises.





**Nansledan est une extension de la ville de Newquay, en Cornouailles, dans le sud-est de l'Angleterre. Sur un total de 4 000 logements prévus, 140 maisons ont déjà été construites. Angela et Brian Keer, retraités, ont emménagé dans la leur l'été dernier.**

PRINCE'S FOUNDATION  
BEN STANSALL/AFP



# En Angleterre, des villes estampillées « prince Charles »

**REPORTAGE**  
NEWQUAY ET DORCHESTER (GRANDE-BRETAGNE) -  
envoyé spécial

Assis face à un feu de cheminée factice dans leur salon de Newquay, sur la côte de Cornouailles (Grande-Bretagne), Angela et Brian Keer sortent quelques photos tout en servant le thé. Sur les clichés, Brian, en bermuda sur le pas de sa porte, serre la main du prince Charles, abrité sous un grand parapluie. « Il est venu ici en visite en juillet, il pleuvait à verse, raconte le postier retraité. Je l'ai salué, il s'est approché et m'a demandé si le quartier me plaisait, si on était bien installés. »

La question n'était pas de pure politesse : ce quartier tout neuf aux allures de village d'autrefois, où Angela et Brian Keer venaient d'acheter leur petite maison de trois chambres avec jardin, c'est le prince Charles lui-même qui l'a inspiré, lui qui a programmé sa construction sur ses terres du duché de Cornouailles, lui encore qui en contrôle les moindres détails pour y chasser toute trace visible de modernité.

L'héritier du trône, 24<sup>e</sup> duc de Cornouailles, n'a jamais manqué une occasion de dire publiquement tout le mal qu'il pensait de l'architecture contemporaine – y compris au plus éminent représentant britannique de la profession, Sir Norman Foster. Prince bâtisseur, Charles s'est donc attelé non pas à ériger des gratte-ciel ou des musées high-tech, mais à recréer de toutes pièces les bonnes vieilles villes d'antan : des rues biscornues à priorité piétonne, des quartiers denses mêlant habitat, commerces et activités, une architecture traditionnelle et à taille humaine, à l'opposé du monstre froid des métropoles modernes.

Ces quartiers doivent exprimer « une sensation d'intemporalité, une tradition vivante », pour créer un « puissant sentiment d'identité locale et de communauté », revendique le prince Charles dans les maximes qui ponctuent le site Internet de sa fondation. Car pour mettre en œuvre sa « vision », le fils aîné d'Elizabeth II dispose de deux instruments précieux : sa « Fondation du prince pour construire la communauté », qui s'attache depuis trente ans à diffuser ces principes ; et les propriétés foncières de son duché de Cornouailles pour laboratoire vivant.

L'héritier du trône britannique, adversaire de l'architecture moderne, développe en Cornouailles des cités conçues comme des villages d'antan. Dans le Dorset, sa fondation crée la ville nouvelle de Poundbury

Pour l'extension urbaine de Newquay, baptisée Nansledan – « large vallée » en cornique –, 4 000 logements doivent sortir de terre en quarante ans sur 218 hectares de champs. Pour l'heure, 140 maisons mitoyennes d'un ou deux niveaux, aux couleurs pastel et aux toits d'ardoise, préfigurent ce qui veut ressembler à un village de pêcheurs de carte postale. « Les maisons sont un peu serrées, mais l'architecture est belle, c'est comme les rues d'un vieux bourg et on peut tout faire à pied », apprécie Brian Keer.

**ON POURRAIT ÊTRE EN 1930...**

Bleues, jaunes, vertes, roses, blanches... les façades colorées en bois, en enduit, en brique, parfois en pierre, sont bordées de plates-bandes, de fer forgé, de trottoirs pavés. Le plastique et l'aluminium sont prohibés : fenêtres en bois, linteaux de granit, gouttières en métal peint en noir. Aucun câble – fils électriques et fibre haut débit sont enterrés –, pas d'antennes, aucun panneau routier, pas de peinture sur l'asphalte, des voitures invisibles, remises au garage ou dans des arrière-cours : on pourrait être en 1930... ou sur un plateau de cinéma.

L'ensemble est charmant, mais dans ce décor idéal, rien n'est laissé au hasard, encore moins à l'improvisation des habitants. « Je voulais une porte d'entrée vitrée, mais c'est interdit, regrette Angela Keer. Et on ne peut pas avoir de carreaux dépolis à la fenêtre de la salle de bains, le prince n'aime pas ça... » La couleur des peintures est strictement réglementée. Quant aux plates-bandes de plantes aromatiques et arbres fruitiers, c'est aux résidents de les entretenir, mais pas question de modifier les plantations sans soumettre une demande au duché, « par souci de la biodiversité ».

**« JE VOULAIS UNE PORTE D'ENTRÉE VITRÉE, MAIS C'EST INTERDIT, REGRETTE ANGELA KEER. ET ON NE PEUT PAS AVOIR DE CARREAUX DÉPOLIS À LA FENÊTRE DE LA SALLE DE BAINS, LE PRINCE N'AIME PAS ÇA... »**

L'épais recueil d'obligations remis aux futurs propriétaires décourage certains acheteurs, mais la contrainte est globalement bien admise, assure le duché. « C'est comme adhérer à un club, on en accepte les règles. Et puis, c'est aussi la garantie pour chacun que le cadre de vie ne se dégradera pas », observe Alastair Martin, « secrétaire et gardien des registres » du duché de Cornouailles, veste en tweed quatre poches et cravate aux armes du duc, au sortir d'une réunion avec les trois promoteurs qui bâtissent Nansledan.

Si les habitants sont étroitement encadrés, les promoteurs sont soumis à un dirigisme encore plus absolu : ils doivent respecter scrupuleusement non seulement le plan d'urbanisme, mais un code de construction et un catalogue de styles et de matériaux élaboré par Hugh Petter, de l'agence Adam Architecture, partenaire de longue date des opérations princières. « Les réalisations de la plupart des promoteurs, estime l'architecte, ont perdu la faculté de bien concevoir des immeubles ordinaires. Notre architecture est simple, mais vernaculaire, adaptée au climat maritime. La plupart des gens, même jeunes, préfèrent une maison de style traditionnel. »

Les « villages urbains » du prince Charles n'ont pourtant pas été épargnés par la critique pour leur passéisme et leur vision nostalgique. A 220 kilomètres à l'est de Newquay, dans les collines du Dorset, sa fondation développe une extension de la ville de Dorchester, sur 160 hectares de prairies. Terminée aux deux tiers, cette ville nouvelle, baptisée Poundbury, compte aujourd'hui quelque 3 000 habitants. On y retrouve les principes à l'œuvre à Newquay, avec un gabarit plus urbain et, surtout, des références architecturales hétéroclites qui ont fait hurler la profession au pastiche et à l'anachronisme.

La plupart des immeubles d'habitation sont habillés de briques rouges et de stuc blanc, coiffés de hautes cheminées, percés de fenêtres blanches à guillotine et de quelques bow-windows. Mais l'architecture géorgienne est matée d'un soupçon d'époque victorienne, d'un zest de style régence, d'une pincée d'Arts & Crafts (arts et artisanats). Face à une statue de la reine mère, un immeuble palladien aux appartements luxueux évoque un mini-Buckingham. « Les architectes n'aiment pas Poundbury, mais ce n'est pas un pastiche, défend le directeur de la Fondation du prince, Ben Bolgar. Nous nous demandons ce que nous pouvons apprendre de ce qui fonctionnait dans la ville traditionnelle, et

comment en produire une version moderne, adaptée à la vie d'aujourd'hui. »

Le dynamisme du quartier plaide pour lui-même. Les familles affluent. « Poundbury, on adore ou on déteste : certains acheteurs sont rebutés par la densité, mais la plupart des gens sont séduits par l'architecture, le calme et le côté piétonnier, témoigne Mike Stone, agent immobilier à l'agence Parkers. C'est un marché très dynamique, pour l'achat comme pour la location. » Ben Bolgar s'en félicite : « Poundbury a déjà permis la création de plus de 1 500 logements, l'implantation de 210 entreprises et commerces de toutes tailles, il y a 2 000 emplois dans le quartier... C'est un succès unique. » Commerces de bouche, métiers manuels, les rez-de-chaussée font la part belle aux petits artisans. Le quartier accueille aussi une chocolaterie et une fabrique de céréales.

L'emploi, c'est aussi un des enjeux de Nansledan, alors que la station balnéaire de Newquay vivote d'une activité saisonnière. Le nouveau quartier va « régénérer la ville existante et diversifier son économie », promet l'architecte Hugh Petter. Le duché table sur la création d'un emploi par foyer, soulignant pour les sceptiques que ce ratio a été largement dépassé à Poundbury. Et la construction des 4 000 logements, en privilégiant travailleurs et matériaux locaux, est elle-même un accélérateur économique.

**« PAS DES LOTISSEMENTS DORTOIRS »**

A l'heure où la Grande-Bretagne s'est fixée comme objectif de construire 300 000 habitations par an – le double du rythme actuel – pour résoudre sa crise de logement, la fondation veut croire que ses principes d'urbanisme à l'ancienne peuvent s'appliquer à grande échelle. Mais les logements des quartiers « prince de Galles » sont 15 % à 20 % plus chers que la moyenne de la région. « Nous produisons 30 % de logements sociaux, mêlés aux autres et impossibles à différencier pour ne pas créer de ghetto », nuance Ben Bolgar.

« Notre manière de construire est plus coûteuse à court terme, mais il faut raisonner sur la rentabilité à long terme, argumente Alastair Martin, le dirigeant du duché. Ce n'est qu'en pensant à un horizon de cinquante ans qu'on peut bâtir une ville complète, avec écoles, commerces, bureaux, église, et pas des lotissements dortoirs. Malheureusement, les promoteurs ne pensent généralement qu'à leur profit immédiat. »

Le duché n'est pas toujours là pour leur forcer la main. Les opérations inspirées par la fondation sur des terrains ne relevant pas du prince, à Northampton et à Plymouth, ont tendance à oublier en chemin les ambitions de départ, reconnaît Ben Bolgar. Pour aider les propriétaires fonciers à accompagner la qualité des aménagements sur la durée, la fondation vient de publier un guide pratique de 74 pages à leur usage, titré « Construire un héritage ». Tout un programme, pour un prince en attente de couronne. ■

GRÉGOIRE ALLIX



# Moisson de promesses pour les Français en Chine

Une usine de retraitement des déchets nucléaires sera construite dans le pays. Un contrat décisif pour Areva

L'annonce en fanfare et en chiffres de grands contrats lors des voyages à l'étranger – notamment en Chine – n'est « plus d'actualité » : ces déplacements ne sont pas faits pour cela. Emmanuel Macron l'a répété tout au long de sa visite d'Etat en Chine.

Pour les industriels français, elle s'est achevée, mercredi 10 janvier, sur un bilan honorable dont le président de la République s'est néanmoins refusé à chiffrer le montant. Pas question, a-t-il souligné, de fanfaronner comme son homologue américain, Donald Trump, qui avait estimé à quelque 220 milliards d'euros les commandes engrangées lors de son premier déplacement, alors qu'il s'agissait pour partie de mémorandums ou de lettres d'intention !

M. Macron a tout de même annoncé, mercredi, la finalisation prochaine d'un contrat de livraison de 184 A320 en 2019-2020, qui représente 18 milliards d'euros au prix catalogue. Si l'Elysée assure qu'il s'agit d'une « commande nouvelle », Airbus laisse entendre que les discussions se poursuivent sur un nombre encore indéterminé d'A320 et de long-courriers A330. Le chef de l'Etat a aussi précisé avoir reçu l'assurance que Pékin respecterait la parité des parts de marché Airbus-Boeing.

Le constructeur européen va accélérer la cadence de fabrication des A320 dans son usine de Tianjin (Nord-Est), qui passera de quatre à six par mois en 2020. De son côté, CFM International (Safran-General Electric) a vendu des moteurs d'avion et des contrats de maintenance pour 2,9 milliards. Paris a également obtenu une mesure importante : la levée, « dans les six mois », de l'embargo



Les présidents Emmanuel Macron et Xi Jinping, mardi 9 janvier, à Pékin. JEAN-CLAUDE COUTAUSSE/FRENCH-POLITICS POUR « LE MONDE »

sur la viande bovine française imposé par Pékin en 2001 après la crise de la vache folle.

**L'heure n'est plus à l'angélisme**  
Mais c'est sur le nucléaire que l'avancée est la plus prometteuse, en raison du montant du contrat (10 milliards) et de son importance vitale pour la filière française. Après dix ans d'après négociations, Areva et China National

Nuclear Corporation ont signé un « protocole d'accord commercial » pour la construction d'une usine du type de La Hague (Manche), qui traitera le combustible usé des centrales chinoises. La signature interviendra « au printemps », s'est avancé le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, alors que le groupe nucléaire est plus prudent sur le calendrier. Ce contrat « historique » permettra,

selon M. Macron, de « sauver » le nouvel Areva recentré sur le cycle de l'uranium.

Au-delà des contrats, sa première visite en Chine – où il souhaite « retourner au moins une fois par an » – a marqué une rupture avec les déplacements de ses prédécesseurs. Dans la communication, d'abord. Pourquoi si peu de contrats chiffrés ? « C'est un peu ce que nous avons acté avec le pré-

sident [chinois], a-t-il souligné. Nous voulons travailler dans la durée. Il y a des accords, c'est clair, on peut reconstituer les chiffres, si on veut. Mais je ne souhaite pas donner le sentiment que cette visite est là pour venir chercher un maximum de contrats, avec un montant affiché très élevé. » Il a constaté que, « par le passé, quand [ils l'avaient] fait, la réalité n'était pas derrière les chiffres (...). [Il] croit beaucoup plus aux réalisations concrètes qu'aux chiffres ».

Mais la rupture est surtout évidente dans la volonté affichée de rééquilibrer les échanges commerciaux. Membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis 2001, la Chine n'en demeure pas moins très protectionniste. Le déficit commercial franco-chinois a atteint 30 milliards en 2016. Puissant financièrement, le pays est en train de passer d'une économie de production à une économie d'innovation, en investissant massivement dans la R&D et en achetant des pépites industrielles occidentales pour une montée en gamme de ses produits.

Pour Paris, l'heure n'est plus à l'angélisme. D'emblée, le chef de l'Etat a placé sa visite sous le signe de la « réciprocité » et d'une « col-

**Le déficit commercial franco-chinois a atteint 30 milliards d'euros en 2016**

laboration plus équilibrée ». Favorable aux nouvelles « routes de la soie » ouvertes par le président Xi Jinping pour relier son pays à l'Europe et à l'Afrique, il a prévenu qu'elles ne doivent pas être « à sens unique ». Il faut, pour cela, que le Vieux Continent « ne soit pas divisé ». Or, « face à la Chine, l'Europe n'est pas cohérente », a-t-il regretté, mercredi. Des pays « s'ouvrent à l'encan », comme la Grèce, d'autres sont « trop frileux » par rapport à Pékin. M. Macron souhaite notamment que l'Union européenne définisse un périmètre d'investissements stratégiques où la vigilance s'impose.

## « Rapport de force »

Une démarche sur laquelle M. Le Maire s'est embarrassé de moins de circonvolutions diplomatiques. Il a révélé que Bercy refuse « beaucoup » de projets chinois dans l'Hexagone, qu'il classe en deux catégories : « les investissements sur le long terme », bienvenus ; et « les investissements de pillage », retoqués. Le ministre de l'économie assure avoir utilisé le décret Montebourg, pris en 2014, pour bloquer l'offensive de groupes étrangers sur des entreprises françaises jugées stratégiques. Mais il le juge « très limité » et annoncera des modifications le 15 janvier.

Les investisseurs chinois « ne connaissent que le rapport de force », a-t-il dénoncé. Un accord équilibré avec eux, « c'est avoir accès au marché, ne pas se faire piller nos technologies et pouvoir fixer des limites quand ils viennent en France ». Ainsi s'est-il félicité du donnant-donnant proposé, mardi 9 janvier, par Richard Liu, PDG de JD.com, numéro deux chinois du commerce de détail électronique. « On l'accepte, parce que dans la plate-forme installée en France, qui créera 1 000 emplois, il y a un volume de production de PME françaises qui sera exporté vers la Chine » pour 2 milliards d'euros sur deux ans, a-t-il expliqué. Il attend une telle réciprocité de Jack Ma, le patron du géant de l'e-commerce Alibaba. ■

**JEAN-MICHEL BEZAT, BASTIEN BONNEFOUS ET BRICE PEDROLETTI (PÉKIN, CORRESPONDANT)**

## Un satellite du Centre Pompidou à Shanghai

LE CENTRE POMPIDOU est sur le point de finaliser le projet d'une annexe provisoire à Shanghai, sur le modèle de celle de Malaga, en Espagne. « On a signé un protocole d'accord avant l'été 2017, qui porte sur l'ingénierie culturelle et l'aménagement du musée. Il reste à signer une convention pour structurer cette relation sur une période de cinq ans, j'espère au premier semestre 2018 », nous dit Serge Lasvignes, le président du Centre Pompidou, venu avec la délégation emmenée par le président Emmanuel Macron en Chine.

La gestion du musée sera assurée par le partenaire chinois, West Bund Group, la société de développement publique de l'arrondissement de Xuhui. « Nous n'interviendrons que pour fournir du conseil, des œuvres et des expositions », précise M. Las-

vignes. S'il y a des musées privés gérés par des étrangers en Chine, l'intervention d'une institution publique, qui, de surcroît, porte le nom d'un ancien chef d'Etat, reste délicate dans l'empire du Milieu. « Il ne s'agit pas d'installer la filiale d'un musée français, mais de mener une coopération pour mieux faire connaître l'art occidental et nos collections à Shanghai. Et, de l'autre côté, mieux exposer les artistes chinois à Paris », explique M. Lasvignes.

Le modèle économique proposé prévoit une indemnisation forfaitaire pour le Centre Pompidou pour le prêt de ses œuvres, et une redevance pour l'utilisation de sa marque.

Le futur musée, en cours de construction, a été conçu par l'architecte anglais David Chipperfield. Il se trouve sur le « corri-

dor artistique » voulu par la municipalité dans la partie ouest du Bund, la célèbre promenade le long du fleuve Huangpu, qui accueille déjà plusieurs musées privés.

C'est un projet au long cours. Sous Nicolas Sarkozy, les autorités françaises avaient proposé, en vain, aux Chinois d'installer une annexe du Centre Pompidou dans le pavillon français de l'Exposition universelle de Shanghai. D'autres pistes avaient ensuite été explorées à Pékin. Le Centre Pompidou avait aussi guigné Séoul – mais le partenaire sud-coréen n'avait pas trouvé les financements requis. M. Lasvignes a choisi de tenter de nouveau l'aventure à Shanghai après avoir reçu une proposition de l'arrondissement de Xuhui. ■

**BRICE PEDROLETTI (PÉKIN, CORRESPONDANT)**

## JD.com veut importer davantage de produits alimentaires français

Richard Liu, PDG du numéro deux du e-commerce de détail chinois, a signé, mardi, à Pékin un accord de coopération avec Business France

PÉKIN - correspondant

Le rééquilibrage du commerce extérieur français avec la Chine (15 milliards d'euros d'exportations pour 45 milliards d'importations) passera-t-il par le commerce en ligne ? C'est ce que laissent espérer les projets du géant chinois de l'e-commerce, JD.com. Son PDG, Richard Liu (Liu Qiangdong), a signé, mardi 9 janvier à Pékin, un accord de coopération avec Business France, l'agence publique créée pour favoriser l'internationalisation de l'économie française, afin de vendre pour 2 milliards d'euros de produits français aux consommateurs chinois au cours des deux prochaines années.

Le patron chinois s'est engagé également à acquérir pour

100 millions d'euros de technologie de triage auprès du groupe d'ingénierie industrielle français Fives. JD.com est le numéro deux de l'e-commerce de détail en Chine, derrière Tmall, la filiale d'Alibaba. Après avoir installé son siège français dans de grands bureaux, avenue George-V à Paris, JD.com va prochainement annoncer l'arrivée d'un directeur général pour son activité en France et y ouvrir une centrale d'achats en 2018, a promis son président.

Ces accords ont été signés en présence du président Emmanuel Macron, en visite d'Etat en Chine, sur le site de l'incubateur Soho 3Q. Avec une base annoncée de 266 millions de consommateurs chinois actifs, JD.com vend de plus en plus de produits étrangers par le biais des nouvelles zo-

nes d'entrepôts sous douane conçues pour favoriser l'e-commerce transfrontalier dans une dizaine de villes chinoises.

### Actions commerciales

Les produits concernés sont moins lourdement taxés et exemptés d'une partie des procédures d'homologation. « Nous n'avons pas besoin de faire les tests animaux pour les cosmétiques que nous importons de cette manière », précise le PDG du géant de l'e-commerce. Certains autres cosmétiques proposés par JD.com sur son site sont déjà distribués en Chine et font, eux, l'objet de contrats de distribution avec une marque comme L'Oréal par exemple.

M. Liu fait le pari de diversifier les référencements de sa plate-

forme en dehors des vins et spiritueux, qui constituent pour l'instant son plus gros poste d'importation de produits français, pour environ 100 millions d'euros.

JD.com a bâti son image sur la qualité et la fiabilité des marques qu'il propose – il est, par exemple, devenu le premier distributeur en ligne de vins Château Lafite. Sa croissance se nourrit aux aspirations de qualité et d'exotisme d'une clientèle chinoise de plus en plus aisée, qui voyage – plus de 120 millions de Chinois vont désormais chaque année à l'étranger. « Les consommateurs chinois, surtout les femmes, raffolent des produits français. Ils veulent du lait, des huîtres, du foie gras... Nos analyses de données montrent que l'achat de produits alimentaires français va fortement augmen-

ter », nous dit-il mardi matin lors d'un entretien. Le foie gras n'est, par exemple, autorisé à l'importation qu'en « transfrontalier ».

JD.com organise régulièrement des actions commerciales d'une journée sur des produits spécifiques comme le homard canadien (140 000 écoulés le 14 juillet 2017), les cerises américaines (185 tonnes le 7 juillet), ou encore les kiwis de Nouvelle-Zélande (160 tonnes le 14 mars). Un « French Super Brand Day » (super-journée de marques françaises) a été organisé en l'honneur de la visite de M. Macron en Chine.

Le numéro deux du e-commerce de détail chinois a également signé en novembre dernier des accords l'engageant à importer pour 2 milliards de dollars de bœuf et de porc américains.

L'enjeu, pour les marques françaises, est d'élargir la gamme de produits autorisés. « En Chine, nous travaillons avec le gouvernement pour ajouter un plus grand nombre de produits français sur leur liste. Et en France, Business France va nous mettre en contact avec des marques françaises dans l'agroalimentaire », espère M. Liu.

La viande bovine française, qui fait l'objet d'un embargo depuis la vache folle en 2001, devrait pouvoir profiter de cette demande chinoise croissante pour les produits importés : l'accès au marché chinois sera débloqué « d'ici six mois », a promis M. Macron au terme de la séance de travail organisée mardi après-midi avec son homologue chinois. ■

B. PE



# Soupçons de fraude dans le portage salarial

Une enquête vise plusieurs entreprises, accusées par un concurrent d'avoir surfacturé des charges patronales

Des consultants ont-ils été assujettis à des prélèvements sur leur rémunération qui n'auraient pas dû leur être réclamés? Cette question est au cœur de l'enquête préliminaire ouverte le 14 décembre 2017 par le parquet du tribunal de grande instance de Paris, à la suite d'une plainte déposée par Axessio, une société de portage salarial, contre plusieurs de ses concurrents qui font partie des poids lourds du secteur.

L'un des fondateurs d'Axessio, Sylvain Mounier, estime avoir mis au jour «un système de surfacturation des charges patronales via des lignes additionnelles dans les fiches de paie». Selon ses avocats, M<sup>es</sup> William Bourdon et Bertrand Repolt, une quinzaine de salariés portés se sont associés à son action en justice.

Le portage salarial est un monde un peu à part, à mi-chemin entre le salariat de droit commun et les travailleurs indépen-

dants. Le principe est, schématiquement, le suivant : un actif, disposant de compétences pointues et d'une grande autonomie, propose ses services à des entreprises ; ces dernières le paient en versant l'argent à la société de portage avec laquelle il a signé un contrat de travail.

## 60 000 à 80 000 «portés»

Cette dernière accomplit, pour le «porté», toutes les formalités nécessaires (démarches auprès du fisc, comptabilité...) et lui octroie un salaire qui est fonction du chiffre d'affaires généré – déduction faite des frais de gestion, des frais professionnels et des charges sociales et fiscales. Le «porté» jouit ainsi d'une protection sociale comparable à celle d'un salarié «ordinaire» (assurance-maladie, couverture chômage...).

A l'heure actuelle, de 60 000 à 80 000 personnes seraient employées de cette manière – en particulier dans des activités intellec-

tuelles comme le conseil, le coaching, l'ingénierie...

En prenant connaissance de bulletins de paie édités par certains de ses concurrents, le cofondateur d'Axessio Sylvain Mounier a relevé la présence de plusieurs prélèvements qu'il juge fantaisistes, car nullement prévus par la loi. Chez ITG consultants, la ponction qui poserait problème apparaît sous l'intitulé «taxe professionnelle» (sic). Pour Ventoris Consulting et Didaxis Ingénierie, les griefs concernent la ligne «autres charges patronales».

S'agissant de AD'Missions Consulting, quatre contributions sont pointées du doigt : «taxe CFE/CVAE», «resp. civile prof.», «taxe AGEFIPH», «taxe organic». Deux autres entreprises se voient reprocher les mêmes usages : Portageo et Jam.

Selon Axessio, ces prélèvements à des taux «exorbitants», qui réduisent les gains du «porté», tombent dans la poche des socié-

**La société Axessio dénonce des prélèvements qu'elle juge fantaisistes dans des bulletins de paie édités par d'autres cabinets**

tés de portage – et non pas dans les caisses du fisc ou d'organismes de protection sociale. Au passage, de telles pratiques permettraient à ceux qui s'y adonnent d'«afficher des frais de gestion toujours plus bas, afin de conquérir des parts de marché au détriment de leurs concurrents» – notamment Axessio.

Plusieurs salariés portés, interrogés par *Le Monde*, affirment avoir vainement demandé des explications à leur entreprise de

portage sur ces prélèvements. Axessio, de son côté, considère que de tels faits tiennent de «l'escroquerie» et de la «pratique commerciale trompeuse».

Des accusations balayées par Patrick Levy-Waitz, le président d'ITG : «Le prélèvement qui nous est reproché est conforme aux textes régissant la profession», assure-t-il, en se prévalant d'une ordonnance du 2 avril 2015 relative au portage salarial et de la convention collective, qui a été signée en mars 2017 par le patronat du secteur et par cinq syndicats (dont la CGT).

## «Souci de transparence»

Le directeur général de Free-lance.com, qui coiffe le réseau AD'Missions, Claude Tempé juge «relativement étrange l'action en justice qui est menée». Les textes applicables sont, d'après lui, «très clairs» : «L'ensemble des charges liées à l'activité du consultant doit être distinctes des frais de

gestion et lui sont entièrement réimputables. Certaines sociétés de portage, comme la nôtre, ont choisi de les faire apparaître sur le bulletin de paie dans un souci de transparence et de clarté.»

Des arguments repris également chez l'Observatoire paritaire du portage salarial (OPPS), une instance présidée par M. Levy-Waitz et qui compte deux vice-présidents CGT et CFDT : «Dans un souci de transparence et d'information la plus complète possible au salarié porté, il a été décidé que la part du montant des charges et taxes fiscales liées à l'activité du consultant pouvait être précisée sur son bulletin de salaire», précise ainsi l'OPPS dans un texte transmis au *Monde* et à plusieurs autres médias.

Il appartient désormais aux enquêteurs de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) de faire la lumière sur ce dossier. ■

BERTRAND BISSUEL

Le Monde | L'OBS | Télérama | Courrier international  
présentent



## LE SALON DES MASTERS & MASTÈRES SPÉCIALISÉS

27 JANVIER 2018

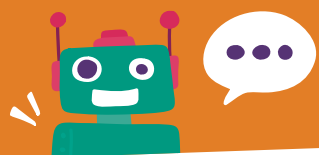
10h - 18h

ENTRÉE GRATUITE

INFOS & INSCRIPTIONS : [SALONDESMASTERS.COM](http://SALONDESMASTERS.COM)

LAISSEZ FAIRE ARSÈNE :

ENVOYEZ «SAMS» AU 06 44 64 73 55 (NUMÉRO NON SURTAXÉ)



LES DOCKS  
CITÉ DE LA MODE ET DU DESIGN  
34, QUAI D'AUSTERLITZ - PARIS

**SAMS**  
LE SALON DES MASTERS  
& MASTÈRES SPÉCIALISÉS

## L'affaire Lactalis rebondit avec E. Leclerc

Le distributeur a reconnu avoir vendu des produits concernés par le rappel

### SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

«Ce genre de nouvelle n'est bonne pour personne, car ça laisse penser qu'il y a peut-être des produits contaminés qui tournent encore dans les magasins», estime un distributeur, qui rappelle qu'«en général les produits rappelés, sont remboursés».

A la suite de cette annonce, d'autres distributeurs ont immédiatement vérifié que le retrait des boîtes de lait concernées avait bien été réalisé. «Tout a été fait chez nous, indique l'un d'eux. Mais il faut rester humble. Nous ne sommes malgré tout pas à l'abri d'une boîte restée dans un coin.»

Ce nouvel épisode risque encore d'accroître la méfiance des consommateurs vis-à-vis de la filière agroalimentaire. L'affaire avait débuté le 2 décembre 2017 par une alerte de Bercy en plein week-end. Après avoir constaté la survenue de cas de salmonellose chez des bébés ayant consommé des laits infantiles Lactalis, le ministère informait que l'entreprise de Mayenne avait procédé au retrait de 200 000 boîtes. Puis le ton est monté le 10 décembre lorsque Bercy a déclaré «que les mesures prises par l'entreprise n'étaient pas de nature à maîtriser le risque de contamination de produits destinés à l'alimentation d'enfants en bas âge». Et alors que nouveaux cas de bébés contaminés étaient découverts. Le gouvernement annonçait alors un retrait massif de produits, non seulement des laits mais aussi d'autres produits de nutrition infantile, soit 7 000 tonnes, et l'arrêt de la production. Un arrêté préfectoral, pris le 9 décembre, conditionne le redémarrage de l'usine à la mise en place de mesures correctives.

Le 20 décembre, Santé publique France estime désormais à 35 le nombre de nourrissons atteints pas la salmonellose. Le lendemain, Lactalis rappelle toute la production effectuée par l'usine de Craon (Mayenne), depuis le 15 février 2017. Ce qui porte le total des produits concernés par le retrait à environ 15 000 tonnes.

Mais la communication de Lactalis, groupe de la famille Besnier habitué à la discrétion, reste toujours aussi opaque. Son porte-parole, Michel Nalet, continue à ne

reconnaître que deux analyses positives à la salmonelle dans l'environnement de l'usine. L'une en juillet 2017 sur un outil de nettoyage, l'autre en novembre sur du carrelage. Même si le groupe a précisé en décembre qu'«une contamination dispersée s'est installée dans [son] usine de Craon à la suite de travaux réalisés courant du premier semestre 2017», la direction affirme que toutes les analyses faites «ont confirmé une absence de salmonelle dans les produits».

### Zones d'ombre

Pourtant, dans l'arrêté préfectoral intimant l'ordre d'arrêt partiel de l'usine de Craon, publié le 29 décembre, on apprend que Lactalis a aussi mené à partir du 4 décembre des autocontrôles, sur des lots de produits prélevés dans les tours de séchage 1 et 2 et en conditionnement. Or, le groupe «a fait état par courriel en date du 8 décembre, de la suspicion de présence de salmonelle sur cinq lots». Interrogé sur les volumes des produits faisant l'objet d'un rappel réceptionné par l'entreprise, M. Nalet répond : «Je ne sais pas. Je n'ai pas le détail. Plusieurs centaines de tonnes.» Il précise toutefois qu'ils sont stockés et n'ont pas été détruits.

Du côté du gouvernement, de nombreuses zones d'ombre persistent également. La quasi-absence de communication du ministère de l'agriculture ne peut que surprendre. C'est pourtant lui qui est chargé de l'agrément sanitaire européen de l'usine et s'est engagé à ce titre à l'inspecter tous les deux ans. *Le Canard enchaîné*, dans son édition du 3 janvier, a révélé qu'une inspection avait justement été réalisée le 5 septembre 2017. Le ministère explique qu'une inspection menée en décembre 2015 portait sur l'atelier de déshydratation des produits laitiers alors que celle de septembre 2017 ne concernait qu'un atelier de mélange à sec de céréales entré nouvellement en fonction. Dans les deux cas, les avis ont été favorables.

Des parents et l'UFC-Que choisir ont porté plainte. Une enquête préliminaire a été ouverte par le parquet de Paris le 22 décembre. Elle permettra peut-être d'apporter quelques éclaircissements. ■

LAURENCE GIRARD  
ET CÉCILE PRUDHOMME



# Aluminium : l'usine symbole de Dunkerque passe sous contrôle indien

Le site, lancé par Pechiney en 1991, est repris par le milliardaire Sanjeev Gupta

Comment mieux symboliser le déclin des empires industriels européens et la montée en puissance de champions venus d'Inde ou de Chine ? A Dunkerque (Nord), l'immense usine d'aluminium construite par Pechiney, site modèle qui devait faire entrer la France dans une nouvelle ère industrielle, va passer sous le contrôle d'un milliardaire anglo-indien, Sanjeev Gupta. Un accord en ce sens devait être dévoilé, mercredi 10 janvier, par M. Gupta et l'actuel propriétaire des installations, le groupe minier anglo-australien Rio Tinto. Un scénario aux airs de déjà-vu, douze ans après l'offre publique d'achat (OPA) du leader européen de l'acier Arcelor par la famille Mittal, là aussi des Indiens installés à Londres.

Mais M. Gupta ne compte pas seulement faire tourner au mieux l'usine de Dunkerque. Il entend ajouter sur place une deuxième usine qui transformera l'aluminium en pièces automobiles. Au total, l'achat et l'investissement consécutif sont évalués à 2 milliards d'euros. C'est le plus lourd projet jamais mené par le Gupta Family Group (GFG). Le dossier a été récemment présenté au premier ministre Edouard Philippe, qui ne peut que se réjouir d'un tel développement dans le Nord. A la clé, « des milliers de nouveaux emplois », selon les artisans du projet.

Mise en service en 1991, l'usine de Dunkerque est la plus grande fonderie d'aluminium d'Europe. Sa capacité est de 280 000 tonnes par an. Elle emploie 570 salariés et réalise un chiffre d'affaires annuel voisin de 500 millions d'euros. « Sa taille, bien inférieure à celle d'usines en Amérique ou en Asie, pouvait néanmoins poser un problème de compétitivité à terme », explique un proche de GFG. L'intégration en aval, une stratégie déjà mise en place dans d'autres usines de métal du groupe, doit permettre de régler la question. Aujourd'hui, toute la production est vendue à des clients qui l'utilisent pour fabriquer des pièces automobiles et des boîtes boisson.

Une nouvelle vie commence donc pour cette usine à l'histoire particulière, très politique, qui fait d'elle un symbole. Tout débute le 19 novembre 1988. Ce jour-là, le premier ministre Michel Rocard

**Au total, l'achat et l'investissement consécutif sont évalués à 2 milliards d'euros**

annonce que, dans les quarante-huit heures, la France connaîtra « une grande et belle nouvelle économique ». Suspense... Deux jours plus tard, c'est officiel : Pechiney, alors l'un des fleurons du secteur public, engage une double initiative. D'une part, il lance une OPA sur American National Can, une transaction de 3,5 milliards de dollars qui fait du roi français de l'aluminium un numéro un mondial de l'emballage. D'autre part, le groupe décide de construire une énorme usine d'aluminium à Dunkerque. Une façon de montrer que Pechiney ne délaisse pas l'Hexagone. La gauche au pouvoir peut être satisfaite.

## Un bilan contrasté

A l'époque, malgré le délit d'initié qui ternit l'OPA américaine, ce double investissement est jugé brillant et ambitieux. Le PDG Jean Gandois et Martine Aubry, la socialiste qu'il a fait entrer à son comité exécutif, ne veulent rien moins que « réinventer le travail ». Les bâtiments sont conçus pour s'intégrer au mieux dans leur environnement. Et avec l'aide de sociologues, l'équipe de Pechiney repense toute l'organisation du travail. Fini le taylorisme. Dans ce laboratoire du progrès, la structure hiérarchique des chefs, sous-chefs, etc., est comprimée au maximum. Place à l'autonomie, la polyvalence, la responsabilité des ouvriers travaillant dans des

**Le repreneur veut ajouter une deuxième usine qui transformera l'aluminium en pièces automobiles**

équipes restreintes. Près de trente ans après l'annonce de cet investissement, le bilan est contrasté. Le chantier, piloté par Philippe Varin - futur patron de PSA et d'Areva -, a été mené à bien en temps et en heure. Mais le laboratoire social a connu des ratés, notamment une grève dure en 1994. Quand les cours de l'aluminium ont plongé, l'ultra-performante « usine du nouveau millénaire » n'a pas échappé aux pertes. Et surtout, Pechiney a disparu.

Fragilisé par l'endettement lié à son OPA américaine, le groupe a été avalé par le canadien Alcan en 2003, lui-même absorbé par Rio Tinto en 2007. La suite, c'est l'éclatement de l'ex-fleuron français, les dizaines d'usines de Pechiney étant revendues peu à peu à divers acquéreurs.

De cette aventure, Rio Tinto n'a conservé en France que Dunkerque. « Ce site s'inscrit dans le cœur de notre stratégie », assurait l'un

des dirigeants, fin 2015. Ces derniers mois, Rio Tinto l'a pourtant mis en vente en toute discrétion, pour continuer à se recentrer sur ses actifs miniers. Et Sanjeev Gupta a remis la meilleure offre.

Inconnu en France jusqu'à présent, ce natif du Pendjab est typique des dirigeants issus de pays émergents qui ont bâti des fortunes en reprenant des usines délaissées, en particulier dans les vieux pays industriels. Pas moins de 35 sites en ce qui le concerne, notamment en Grande-Bretagne, en Australie et aux Etats-Unis.

L'année 2017 a été spécialement active, avec 9 acquisitions. L'année précédente, M. Gupta avait déjà acheté une fonderie d'aluminium de Rio Tinto en Ecosse. Résultat : le groupe GFG affiche un chiffre d'affaires d'environ 10 milliards de dollars (8,4 milliards d'euros). Il est actif dans l'extraction minière, la production d'acier et d'aluminium, mais aussi la banque et l'immobilier.

Dunkerque n'est pas la dernière pièce du puzzle. En France, M. Gupta fait partie des candidats les mieux placés pour acheter Ascometal. Il propose de reprendre les quatre principaux sites de ce petit groupe sidérurgique en re-dressement judiciaire. Prochaine audience, peut-être décisive, le 24 janvier. ■

DENIS COSNARD

**BANQUE**  
**Le PDG de JPMorgan Chase regrette ses critiques sur le bitcoin**  
Jamie Dimon, le PDG de JPMorgan Chase, qui avait, le 12 septembre 2017, qualifié d'« escroquerie » le bitcoin et menacé de licencier les traders de la banque qui spéculeraient sur la monnaie virtuelle, fait marche arrière. Il a dit regretter avoir fait des commentaires durs envers la cryptomonnaie, mardi 9 janvier, sur la chaîne d'information Fox Business. - (AFP)

**La Banque nationale suisse prévoit un bénéfice de 46 milliards d'euros en 2017**  
La Banque nationale suisse s'attend à un bénéfice record de 54 milliards de francs suisses (46 milliards d'euros) pour 2017, a-t-elle annoncé, mardi 9 janvier, grâce aux gains sur les changes ainsi qu'à une plus-value sur son stock d'or. - (AFP)

**CONJONCTURE**  
**Forte hausse de la production manufacturière sur un an**  
Malgré une légère baisse en novembre 2017 (-1%), la production manufacturière a progressé de 4,4% en un an, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Elle a bondi pour les matériels de transport (+9%). Le fléchissement de novembre est surtout marqué dans les secteurs de la chimie (-4%, après +2,7% en octobre 2017) et de la pharmacie (-2,3%, après +7,4%), et dans celui des biens d'équipement (-3,7%, après +6,3%).

## Le contre-choc pétrolier de 2014-2016 n'a pas dopé la croissance

La Banque mondiale tire les leçons de la brutale chute des cours

Alors que les cours de l'or noir sont en pleine remontée, le chapitre du contre-choc pétrolier de 2014-2016 semble bien refermé. L'occasion de regarder dans le rétroviseur pour en tirer les leçons. C'est ce qu'entreprend la Banque mondiale dans son dernier rapport sur l'économie planétaire, publié mardi 9 janvier.

Un constat se dégage : cette brutale chute des cours, « l'une des plus importantes de l'histoire récente », note le rapport, « n'a pas fourni le stimulus attendu à la croissance mondiale et a constitué une occasion manquée pour les réformes dans un certain nombre de pays ». Les causes de la baisse des prix sont bien identifiées. Résultat d'une offre surabondante sur fond de faible demande mondiale, la dégringolade des cours - plus de 70% en deux ans - a mis un terme à une période de prix historiquement élevés débutée en 2003.

Plus déroutant est le bilan en termes d'impact pour l'économie mondiale. Un pétrole bon marché aurait dû avoir un effet dopant sur la croissance. Le transfert massif de revenus des pays exportateurs vers les importateurs est traditionnellement favorable à la demande mondiale, les premiers

ayant une tendance moindre à consommer.

En 2014, de premières estimations suggéraient qu'une chute des cours de 50% pourrait rehausser de 0,8% le produit intérieur brut (PIB) mondial à moyen terme. Pourtant, rien de tel ne s'est produit. « La croissance mondiale s'est modérée de 2,8% en 2014 et 2015, à un plus bas depuis la crise de 2,4% en 2016 », rappelle le rapport.

## Tensions déflationnistes

Les explications sont multiples. Aux Etats-Unis, les gains en termes de consommation ont été contrebalancés par une chute des investissements d'une ampleur inattendue dans le secteur de l'énergie. L'effondrement des cours a aussi alimenté les tensions déflationnistes dans les pays avancés. Et compliqué la tâche des banques centrales qui ne disposaient plus de marges pour baisser leurs taux d'intérêt, ceux-ci ayant déjà été ramenés au plancher.

En Chine, deuxième importateur mondial, l'impact a été limité, notamment parce que le géant asiatique dépend bien plus largement du charbon dans son mix énergétique (65%). Globalement, chez les émergents importateurs, la baisse des prix s'est peu diffusée

aux ménages. Elle a de fait souvent été utilisée pour diminuer, voire éliminer, les subventions au carburant, comme en Inde, en Egypte ou au Maroc. « Cela a parfois permis une désinflation et une amélioration des comptes publics, en Inde par exemple », souligne Franziska Ohnsorge, l'auteure principale du rapport. « Si ce n'est pas sur la croissance, la chute des cours a tout de même eu de nombreux effets. »

Dans les pays exportateurs, le choc a été plus massif que prévu. Au point de peser sur la conjoncture mondiale malgré la taille modeste de ces économies. Plus de 70% d'entre elles ont vu leur croissance ralentir. La consommation et l'investissement public se sont souvent effondrés, comme en Russie, au Nigeria, en Angola ou au Venezuela. Les comptes publics se sont dégradés et le niveau des réserves de change a fondu.

Les pays les plus riches ont pu s'appuyer sur leur confortable matelas de devises ou leurs fonds souverains. Ils n'en ont pas moins donné un net coup de frein sur les dépenses publiques et adopté, pour la plupart, des programmes d'ajustement budgétaire. Rabotant leurs généreux programmes de subventions au carburant. Certains, comme l'Arabie saoudite, ont mis sur pied de nouvelles stratégies de diversification.

« Un peu a été fait mais il reste beaucoup de chemin », estime M<sup>me</sup> Ohnsorge, alors que l'ère du baril à 100 dollars, selon la Banque mondiale, semble bien révolue. « Cela nécessite pour les pays exportateurs d'accélérer les réformes structurelles afin d'augmenter leurs sources de revenus, accroître leur base fiscale et diversifier leur économie. » ■

MARIE DE VERGÈS

**LES RENCONTRES DE SÈTE-AGGLOPÔLE**  
Le Monde

Sète AGGLOPÔLE méditerranée  
ARCHIPEL DE THAU

**FORUM**

Le sport, nouvel eldorado du numérique ?

La voile, labo flottant de l'innovation

Les JO, catalyseurs de créativité ?

L'e-sport réinvente-t-il le show sportif ?

Quelle place pour les start-up ?

**Les révolutions du sport**

1<sup>er</sup> février 2018  
9h-17h  
Casino de Balaruc-les-Bains

**ENTRÉE GRATUITE**  
Inscrivez-vous sur [rencontres-sete-agglo.eventbrite.fr](http://rencontres-sete-agglo.eventbrite.fr)

occitanie 3 Partenaire média

## Prévisions de croissance à la hausse

Dans ses prévisions publiées mardi 9 janvier, la Banque mondiale salue une « reprise généralisée » de l'activité planétaire, soutenue par « un rebond de l'investissement et du commerce, sur fond de conditions financières favorables ». Après 3% en 2017, l'économie devrait progresser de 3,1% en 2018 et 3% en 2019, selon l'institution qui a révisé à la hausse ses projections de juin 2017 (respectivement +0,3, +0,2 et +0,1 point de pourcentage). « Cela peut-il durer ? », s'interroge la Banque, alertant sur les risques qui demeurent : protectionnisme, stress financier, tensions géopolitiques et, à plus long terme, trop faible croissance de la productivité.



# Byton, nouvelle incarnation du futur automobile

Des anciens de BMW, Audi, Apple... lancent une marque de voitures électriques ultraconnectées

REPORTAGE  
LAS VEGAS

Dans le hall nord bondé de visiteurs du Centre de convention de Las Vegas, c'est un peu la star du moment au Salon de l'électronique grand public (CES) qui a ouvert ses portes mardi 9 janvier. La Byton, première automobile du nom, trône dans sa livrée blanche, sur un piédestal tournant, admirée par une petite foule essentiellement asiatique qui l'immortalise avec leur smartphone. L'apparence est sobre et finalement familière. Le concept Byton rappelle ces SUV (Sport Utility Vehicles ou 4x4 urbains), qui de Lexus à Audi, de Nissan à Hyundai, de Ford à Peugeot, plaisent tant aux acheteurs de voitures du monde entier.

Sous des dehors un peu banals, l'engin crée pourtant la curiosité, voire l'engouement. Des capitaux chinois, un siège social à Nanjing, près de Shanghai, un top management essentiellement issu de BMW et des talents venus des plus grands noms industriels à la fois automobiles (Audi, Infinity) et high-tech (Apple, Google). Byton est, après Tesla, la nouvelle marque créée ex-nihilo, c'est-à-dire en dehors de l'industrie auto classique, incarnant la révolution de la voiture de demain : connectée, autonome et même 100 % électrique avec une autonomie allant jusqu'à 520 kilomètres.

Il faut ouvrir la portière pour se rendre compte du saut dans un

**Carsten Breitfeld, PDG de Byton, le 7 janvier, au CES de Las Vegas, est un ancien dirigeant de BMW.**

LARRY W. SMITH / EPA/MPPP



nouveau monde. L'écran principal d'abord. Immense – sur toute la largeur du pare-brise et sur un bon quart de sa hauteur. Et puis ce volant doté d'une tablette tactile qui va permettre au conducteur de pianoter pour dialoguer avec la voiture. Evidemment, les passagers arrière ont chacun leur écran. Et il y a aussi ce qu'on ne voit pas,

comme ces caméras à reconnaissance faciale, à l'extérieur pour déverrouiller la voiture et à l'intérieur pour reconnaître l'occupant et charger son profil sur l'écran.

Cette batterie de capteurs permet, affirme la start-up, d'accéder à la conduite autonome de niveau 4, c'est-à-dire presque totale. D'autres capteurs intérieurs vont

collecter vos données de santé (rythme cardiaque, tension, chaleur corporelle). A cela s'ajoute un système d'antennes plates qui captent la 5G. Et on en oublie... La Byton est non seulement un smartphone roulant, mais aussi un home-cinéma, un ordinateur, un compagnon parlant, un docteur monté sur roues. «Nous

avons inventé le SIV, ou Smart Interactive Vehicle», disent les responsables du marketing de Byton.

Le plus surprenant c'est que ce rêve éveillé de voiture du futur n'est pas un concept destiné à voir le jour dans dix ou quinze ans. Il est censé entrer en production dans l'usine de Nanjing (capacité 300 000 véhicules) à la fin de 2019 pour le marché chinois puis en 2020 pour les clients américains (premier semestre) et européens (fin d'année).

## Une promesse

Seulement voilà : toute cette magie n'est pour le moment qu'une promesse. Et les vétérans du CES se souviennent que, en 2017, il y avait déjà une auto électrique star. C'était la Faraday, incroyable bolide à batteries, aussi rapide qu'une Ferrari, qui devait, elle aussi, bouleverser le marché. Conçue en Californie et possédée par un multimillionnaire chinois, le fondateur de Leco, Jia Yueting, la Faraday avait alimenté le buzz dans les hôtels-casinos de Vegas.

Las ! Un an après, M. Yueting est recherché par l'Etat chinois en

**Le premier modèle est censé entrer en production à la fin de 2019 pour le marché chinois puis en 2020 pour les clients américains et européens**

raison de dettes mirobolantes non payées. Le projet de mégasusine qui devait voir le jour dans le Nevada a été abandonné et si l'idée initiale n'est pas morte, elle est fort mal en point. «Faraday se positionnait sur le marché très étroit du luxe, Byton vise le segment moyen de gamme», répond Oliver Strohbach directeur des relations publiques de Byton pour l'Europe. En Chine, la voiture sera vendue 300 000 yuans [environ 38 000 euros]. C'est un montant acceptable pour la classe moyenne du pays. »

Pour éviter de tomber dans les errements de Faraday ou même dans les difficultés de Tesla, qui pour le moment est incapable de produire les 5 000 Model 3 par semaine promis par son fondateur Elon Musk, Byton pense avoir mis tous les moyens de son côté. Le PDG, Carsten Breitfeld, est un ancien dirigeant de BMW, qui a créé la i8, une voiture de sport hybride rechargeable. Un solide «car guy». «Tesla a une plate-forme technique par voiture», souligne M. Strohbach. Notre logique industrielle est tout autre : nous aurons une seule plate-forme pour produire trois véhicules : le SUV actuel, un monospace sept places et une berline. »

La stratégie générale est aussi de fonder une entreprise globale et de tirer le meilleur de chaque continent. La conception industrielle se fait à Munich, les logiciels et l'intelligence artificielle à Santa Clara, en Californie, et la production en Chine. Il y a même un peu d'industrie française dans la Byton puisque l'équipementier Faurecia (filiale de PSA) fabrique le spectaculaire habitacle. ■

ÉRIC BÉZIAT

## Carlos Ghosn prêt à investir 1 milliard de dollars dans des start-up

MESDAMES et Messieurs les entrepreneurs, préparez vos dossiers ! Carlos Ghosn, le patron de l'alliance Renault-Nissan-Mitsubishi, a annoncé, mardi 9 janvier, au CES de Las Vegas, la création de l'un des plus importants fonds d'investissement dans des start-up de la mobilité. L'Alliance Ventures – c'est son nom – sera dotée d'une force de frappe de 1 milliard de dollars (près de 840 millions d'euros) sur cinq ans, soit 200 millions par an en moyenne.

C'est précisément cette somme qui sera consacrée dès cette année « à des projets innovants et à des partenariats avec des entreprises de technologies tournées vers la nouvelle mobilité, dont l'électrification des

véhicules, les systèmes pour la conduite autonome, la connectivité et l'intelligence artificielle », précise le communiqué du groupe franco-japonais.

Le fonds sera abondé à 40 % par Renault, à 40 % par Nissan et à 20 % par Mitsubishi. Ces investissements s'ajoutent aux 8,5 milliards de dollars dépensés dans la recherche et le développement par l'Alliance, a tenu à préciser le groupe automobile.

L'homme-clé de ce nouveau véhicule d'investissement s'appelle François Dossa. Nommé en avril dans l'équipe de direction de l'Alliance pour exercer ces nouvelles responsabilités, M. Dossa était auparavant patron de Nissan Brésil. C'est lui qui aura la responsabilité de choisir les investisse-

ments, secondé par Matthieu de Chanville, un ancien du Boston Consulting Group.

« Avec de tels montants, Renault tape fort, relève un expert de l'investissement dans les start-up de la mobilité. C'est ambitieux. Presque trop peut-être. Mais le choix des hommes qui dirigeront le fonds me semble pertinent. » L'Alliance Renault-Nissan-Mitsubishi n'est pas un précurseur en la matière. L'allemand BMW a ainsi acquis des participations dans une multitude de sociétés grâce à son fonds de 500 millions d'euros. L'américain General Motors et le français PSA sont aussi très actifs avec leur fonds de respectivement 240 millions de dollars et de 100 millions d'euros.

É. BÉ. (À LAS VEGAS)

## COMMERCE Le gouvernement projette de réduire la durée des soldes

Dans le cadre de la prochaine loi sur les entreprises, le gouvernement va proposer de ramener la durée des soldes de six à quatre semaines, annonce Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie Bruno Le Maire, dans *Le Parisien* du 10 janvier. Cette décision pourrait être effective en janvier 2019.

## DISTRIBUTION André confirme négociateur avec Spartoo pour son rachat

Le chausseur André, filiale du groupe Vivarte, a confirmé, mardi 9 janvier, être entré en négociations exclusives avec Spartoo, le spécialiste de la vente en ligne de chaussures, pour le rachat de ses actifs. Spartoo reprendrait l'ensemble des boutiques d'André, sauf une ne faisant pas partie de l'offre, et leur personnel, selon un communiqué commun. L'opération, qui constituera un groupe représentant un chiffre d'affaires consolidé proche de 250 millions d'euros, devrait être réalisée au 2<sup>e</sup> trimestre de 2018.

## Jaguar Land Rover fustige les mesures antidiesel

En Europe, la majorité des véhicules vendus par le constructeur britannique sont des... diesels

LONDRES - correspondance

Jaguar Land Rover (JLR) a osé dire tout haut ce que beaucoup de dirigeants de l'industrie automobile pensent tout bas. En présentant lundi 8 janvier ses ventes annuelles pour 2017, Andrew Goss, le directeur commercial du premier groupe automobile britannique, détenu par l'indien Tata, s'est lancé dans une attaque en règle contre la politique antidiesel.

Les hausses fiscales imposées sur le diesel dans différents pays européens sont « une mauvaise idée », estime-t-il. Son principal argument concerne paradoxalement l'environnement : si les moteurs essence émettent moins de particules fines, ils rejettent en revanche plus de CO<sub>2</sub>. C'est d'ailleurs pour cette raison que les gouvernements européens avaient poussé la technologie diesel depuis une quinzaine d'années. « Si plus de véhicules essence se retrouvent sur les routes, les émissions de CO<sub>2</sub> vont augmenter », avertit M. Goss. En clair,

les villes seront peut-être moins asphyxiées, mais le réchauffement climatique en sera accéléré. Le dirigeant de JLR reproche aux dirigeants politiques européens d'être « légèrement aveuglés » par la controverse du « dieselgate ».

Depuis le scandale, les gouvernements européens ont introduit dans l'urgence des mesures de rétorsion. Au Royaume-Uni, une nouvelle taxe va être mise en place en avril, ajoutant environ 400 livres (450 euros) sur un 4x4 diesel comme le Land Rover Discovery. « Il y a une prolifération de politiques fiscales [antidiesel] à travers l'Europe qui complique la tâche des constructeurs automobiles », poursuit M. Goss.

### Attaque frontale

En Europe, la grande majorité des véhicules vendus par JLR est diesel, même si le constructeur refuse de donner la proportion exacte de ses ventes. Entre les voitures de luxe de Jaguar et les 4x4 de Land Rover, le groupe s'adresse à des clients qui aiment les gros véhicules et les moteurs

puissants, et il a pris du retard dans le passage aux véhicules électriques ou hybrides. Dans ce contexte, l'effondrement de la part de marché du diesel touche le constructeur de plein fouet. Au Royaume-Uni, les ventes de diesels ont baissé de 17 % en 2017. Tous les autres pays européens connaissent des chutes similaires, à l'exception notable de l'Italie. « Nous voulons tous une baisse des émissions de [particules fines] et de CO<sub>2</sub>, mais nous ne voulons pas de surprise avec des changements soudains de politique », plaide M. Goss.

Le directeur des ventes de JLR met aussi en avant l'avantage financier du diesel, dont les moteurs consomment moins. « Les entreprises ont vraiment changé leurs achats, s'éloignant du diesel, mais pour les particuliers, la tendance est moins forte. Pour eux, les économies réalisées sur la consommation demeurent importantes. » Selon les calculs de la Society of Motors Manufacturers and Traders, l'association représentant le secteur automobile au

Royaume-Uni, un 4x4 diesel économe en moyenne de 350 à 450 euros en carburant chaque année.

### Marché mondial à deux vitesses

JLR lance cette attaque frontale alors que le groupe a signé un record de ventes en 2017, avec 621 000 véhicules écoulés, en hausse de 7 %. Il s'agit de la septième année consécutive de progression, et cela correspond à un triplement des ventes par rapport à 2009.

Cette croissance cache cependant un marché mondial à deux vitesses. Les ventes en Chine, le premier marché du groupe, ont bondi de 23 %, à presque 150 000 véhicules. Les luxueuses Jaguar rencontrent en particulier un fort succès, en hausse de 47 %. L'Amérique du Nord est également en forme (+9 %). Dans ces deux marchés, le diesel est quasiment inexistant, et la controverse européenne n'a donc aucun impact.

En revanche, au Royaume-Uni et en Europe continentale, le

nombre de véhicules écoulés par le groupe a stagné par rapport à 2016, à 117 000 et 138 000 respectivement. C'est particulièrement inquiétant en Europe continentale, où le marché progresse malgré tout.

Sur le Brexit enfin, JLR se dit aujourd'hui encore dans le brouillard le plus complet. Interrogé par *Le Monde* pour savoir s'il y voit plus clair sur les conséquences de la sortie de l'Union européenne pour son groupe, M. Goss est catégorique : « Non. Et vous ? » Le groupe, qui exporte 80 % de sa production britannique, n'a pour l'instant pris aucune mesure pour compenser d'éventuels futurs droits de douane. Coup de chance, une nouvelle usine en Slovaquie, dont la construction a été décidée en 2015, bien avant le Brexit, sera terminée au quatrième trimestre 2018, permettant le cas échéant de contourner le problème. « De toute façon, notre marché le plus important est la Chine », tempère M. Goss. ■

ÉRIC ALBERT



VU D'AILLEURS | CHRONIQUE

PAR SIMON JOHNSON ET JONATHAN RUANE

## La Chine bientôt championne mondiale de l'innovation ?

La Chine a immensément progressé depuis 1978, date à laquelle Deng Xiaoping a lancé la transition vers une économie de marché. Son PIB a augmenté chaque année de 10 % en moyenne, remodelant le commerce mondial et la propulsant au rang de deuxième puissance économique de la planète. Cette réussite a permis d'extraire de la pauvreté quelque 800 millions d'individus, et de diviser par deux, entre 2006 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. La question est désormais de savoir si le pays atteindra le statut de leader mondial de l'innovation dès 2018, ou un peu plus tard...

Cette transformation s'est fondée sur un boom sans précédent du secteur manufacturier. En 2016, la Chine a exporté plus de 2 000 milliards de dollars (1 680 milliards d'euros) de marchandises, soit 13 % du total des exportations mondiales. Elle s'est modernisée par des investissements massifs en infrastructures. En moins de dix ans, son réseau TGV, le plus vaste au monde, a dépassé les 22 000 kilomètres. Sa consommation

annuelle augmentera d'environ 2 000 milliards de dollars d'ici à 2021.

Début décembre 2017, le PDG d'Apple, Tim Cook, déclarait : « *La Chine a cessé d'être un pays à faible coût de main-d'œuvre il y a de nombreuses années. Ce n'est plus la raison pour laquelle beaucoup viennent en Chine.* » Les points forts du secteur manufacturier chinois sont désormais un savoir-faire de production avancé et de solides réseaux de chaîne d'approvisionnement.

Les dirigeants chinois entendent gravir toujours plus haut la chaîne de valeur. Le 13<sup>e</sup> plan quinquennal (mai 2016) a pour objectif de faire du pays une « *nation innovante* » d'ici à 2020, un « *leader international de l'innovation* » d'ici à 2030, et une « *grande puissance mondiale de l'innovation scientifique et technologique* » d'ici à 2050. Les dépenses de recherche et développement (R&D) devront atteindre 2,5 % du PIB et le nombre de brevets déposés devra doubler d'ici à 2020.

Les municipalités bâtissent des pôles technologiques. General Electric s'est récemment engagée à établir à Guangzhou son tout premier projet

biopharmaceutique en Asie, un biocampus d'une valeur de 800 millions de dollars. Shenzhen est d'ores et déjà connue comme la « *Silicon Valley du hardware* », et la région de Shenzhen-Hongkong comme le 2<sup>e</sup> pôle mondial de l'innovation par le nombre de brevets. Le pays s'ouvre pleinement aux modèles numériques. L'absence de systèmes préexistants a permis à la Chine de distancer les pays occidentaux dans le paiement numérique et le commerce électronique.

### PROTECTIONNISME AMÉRICAIN

La part des dépenses de R&D dans le PIB a plus que doublé entre 2000 et 2016, passant de 0,9 % à 2,1 %. La Chine figure à la 22<sup>e</sup> place de l'Indice mondial de l'innovation pour 2017 (publié par Cornell, l'Insead et l'OMPI sur la base de 81 indicateurs pour 127 pays), devant l'Espagne, l'Italie et l'Australie. Le pourcentage de publications scientifiques figurant dans les 0,1 % les plus citées au monde est passé de moins de 1 % en 1997 à environ 20 % en 2016. Le nombre de diplômés de l'université (6,2 millions en 2012, six fois plus qu'en 2001), com-

biné à une diaspora formée à l'international – 800 000 Chinois étudient dans le supérieur à l'étranger – dont les membres sont nombreux à revenir au pays, produira suffisamment de talents pour créer l'effet désiré.

Certes, les travailleurs américains restent beaucoup plus productifs : un travailleur chinois ne produit en moyenne que 19 % de la richesse produite par un travailleur américain. Mais cet écart est voué à se réduire.

Certes, l'Amérique compte 30 des 100 meilleures universités du monde et se démarque par sa capacité à prendre des risques, sa culture entrepreneuriale et son exposition aux forces du marché. Mais l'industrie américaine n'est plus aussi dynamique qu'elle l'a été. Entre 1997 et 2012, deux tiers des secteurs industriels américains ont connu une augmentation de leur concentration, et 74 % de la main-d'œuvre, un chiffre record, travaille au sein d'entreprises existant depuis seize ans et plus.

L'administration Trump ne semble pas avoir totalement compris ce défi. Elle privilégie une démarche protectionniste, qui conduit à relâcher

l'effort de compétitivité mondiale ou de véritable innovation. Les universités subissent les changements de règles fiscales et sont menacées de coupes budgétaires – dans un cadre plus large qui s'apparente à une véritable guerre contre la science. Quant à l'immigration, source essentielle de talents et d'idées, elle devrait connaître de nouvelles restrictions.

La Chine semble donc en bonne voie pour devenir la championne mondiale de l'innovation. D'ici à la fin 2018, nous en saurons davantage sur la façon dont s'écrira ce nouveau chapitre de la *success story* chinoise. ■

(Traduit de l'anglais par Martin Morel)

© Project Syndicate 1995-2018

Simon Johnson est professeur à la Sloan School of Management du Massachusetts Institute of Technology  
Jonathan Ruane est maître de conférences au Global Economics and Management Group du MIT et professeur adjoint au Trinity College de Dublin

## Le « droit voisin » peut tuer les éditeurs indépendants

Vantant un meilleur partage des bénéfices avec les géants d'Internet, les grands éditeurs de presse menacent la pluralité de l'information, estime un représentant de petits médias

PAR CARLOS ASTIZ

Il est décevant de voir les plus grandes agences de presse d'Europe soutenir une campagne malencontreuse pour le « droit voisin ». Qu'ils le fassent au détriment des petits éditeurs indépendants, des créateurs de contenu et des journalistes en Europe est particulièrement troublant. Leur objectif déclaré est de résoudre les problèmes auxquels est confrontée l'industrie de l'édition en ciblant les grandes plates-formes en ligne comme Google et Facebook. Le « droit voisin » permettrait aux grands éditeurs européens, disent-ils, d'encaisser plus d'argent. Mais, même si cela était le cas, ce serait au détriment des plus petits.

Car ce « droit » empêchera la création de liens et le partage de contenus. C'est une tentative de journaux traditionnels, qui n'ont pas actualisé leur modèle économique face à l'ère numérique, de ralentir le développement de modèles économiques alternatifs et innovants. En forçant les lecteurs à visiter leurs sites plutôt qu'à partager des liens, les grands journaux pensent augmenter leurs bénéfices. Or créer des liens hypertextes et partager du contenu sont une composante fondamentale d'Internet, qui permet aux petits éditeurs de générer un plus large lectorat.

Dans leur plaidoyer, les PDG de ces sociétés ont déclaré que « *les quelques tentatives conduites en 2013 et 2014 par l'industrie des médias en Espagne, en Allemagne, en France, pour faire payer,*

*au-delà de quelques miettes symboliques, les géants d'Internet n'ont pas changé fondamentalement la donne.* ». En effet, le droit voisin n'a pas porté ses fruits. Pire encore, il a entraîné une diminution considérable du trafic en ligne. Les publications espagnoles ont enregistré à elles seules une baisse de 8 % à 15 % de leur audience. Les petites publications ne peuvent survivre à ce type de dégâts.

En tant que petits éditeurs, nous aspirons à une presse libre, ouverte et diversifiée, où le journalisme peut vraiment prospérer. Si cette mesure est introduite à travers l'Union européenne, des milliers de petits éditeurs s'effondreront et d'autres disparaîtront. Quant à elle, la position des médias traditionnels ne s'améliorera que marginalement. L'introduction de ce « droit » réduira de façon manifeste la pluralité des médias et centralisera le pouvoir et l'argent entre les mains des plus grands groupes.

### ABUS D'INFLUENCE

Pendant ce temps, les grandes plates-formes comme Google et Facebook en sortent indemnes, comme elles l'ont fait en Allemagne et en Espagne. De leur côté, les grandes maisons d'édition continueront de croître. Les grandes sociétés telles qu'Axel Springer (près de 600 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016) et News Corp (près de 900 millions de dollars en 2017) ont d'ailleurs usé de leur influence auprès des décideurs politiques pour imposer cette règle. Axel Springer a même vanté à ses actionnaires l'augmentation des profits qu'un droit voisin en Allemagne pouvait leur rapporter. Dans son rapport annuel de 2016, ce grand groupe a estimé que l'introduction d'un droit voisin était une « *opportunité politique et juridique* ».

A une époque où l'accès à une information fiable, juste et diverse devient de plus en plus important, il est impératif que nos politiciens ne soutiennent pas une mesure qui provoquera l'effet inverse. Le gain financier pour un petit nombre ne vaut pas la destruction du libre accès à l'information pour tous les citoyens européens.

Nous attendons plus de nos agences de presse que cet abus de leur influence en faveur de profits toujours plus grands pour leurs plus gros clients. Nous continuerons à nous opposer au droit voisin et à œuvrer à un environnement favorable à une presse européenne tournée vers l'avenir, qui soit moderne et diversifiée. ■

Carlos Astiz est président et porte-parole d'European Innovative Media Publishers et directeur général de l'Asociación Española de Editoriales de Publicaciones Periódicas

## L'e-commerce privé de produits de luxe ?

Un jugement de la Cour de justice européenne, confirmant l'interdiction par un fabricant de la vente de ses parfums sur les grandes plates-formes, rebat les cartes du commerce du luxe, selon le professeur Charles Cuvelliez

PAR CHARLES CUVELLIEZ

L'opposition des marques de luxe à voir leurs produits vendus en ligne sur de vulgaires plates-formes d'e-commerce n'est pas neuve. Un jugement de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 6 décembre 2017 vient de leur donner raison (affaire C 230/16, « *Coty Germany GmbH vs Parfümerie Akzente GmbH* »). Coty, le fabricant des parfums Burberry, Davidoff et Hugo Boss, avait interdit à ses revendeurs agréés de placer ses produits sur des plates-formes tierces comme Amazon. Coty exigeait par contrat qu'ils aient des magasins en dur, ayant un décorum cohérent avec l'image de ses produits. Alors seulement, ils pouvaient aussi vendre en ligne, mais uniquement par l'intermédiaire de leur propre site. Amazon était banni, noir sur blanc.

Un revendeur allemand s'y est opposé mais la CJUE a estimé que l'image de marque peut justifier l'exclusion de certains canaux de vente. Est-ce un coup de canif à la libre concurrence au sein de l'Union, sanctuarisée par l'article 101 du traité sur le fonctionnement de l'UE? Celui-ci interdit de subordonner la conclusion de contrats à des clauses restrictives sans lien avec l'objet du contrat.

C'est qu'il y a eu des précédents sévèrement condamnés, explique Oxera, une société de conseil en politique économique pour les gouvernements et les régulateurs (« *No free rides? Platform bans in light of the Coty case* », Oxera, décembre 2017). Au Royaume-Uni, un fabricant de clubs de golf a écopé d'une amende

**FAVORISER CERTAINS  
CANAUX DE VENTE  
AUX DÉPENS D'AUTRES,  
POUR UNE ENTREPRISE,  
C'EST AVOIR  
UNE INFLUENCE  
SUR LA PERCEPTION  
DES CONSOMMATEURS**

pour avoir interdit à ses revendeurs de placer ses produits sur leurs sites Web. L'Autorité de la concurrence française avait abondé dans le même sens, contre la marque de hi-fi Bang & Olufsen. Mais, dans les deux cas, il s'agissait d'une interdiction totale de la vente en ligne. Nike, aux Pays-Bas, a gagné et a maintenu son veto car seuls certains sites étaient visés : il ne s'agissait pas d'une interdiction générale. Le même raisonnement a été tenu dans une affaire similaire en Allemagne avec la société Deuter, qui fabrique des sacs à dos haut de gamme.

### PAS DE PRÉJUDICE POUR LES CLIENTS

Où est la logique? On imaginerait que la marque de luxe a tout à perdre à restreindre les canaux de vente : moins de volume, moins de revenus, moins de profits. On penserait que les consommateurs voient leur choix réduit, un autre blasphème pour la libre concurrence. Mais c'est plus subtil. Favoriser certains canaux de vente aux dépens d'autres, pour une entreprise, c'est avoir une influence sur la perception des consommateurs (rareté, luxe), qui seront prêts à payer plus.

Quant à la restriction de leur choix d'accès, l'argument ne tient pas puisque les consommateurs qui veulent ce produit le trouveront facilement avec n'importe quel moteur de recherche, même s'il n'est plus sur tel ou tel site Web tiers. Ils auront aussi facilement accès à des concurrents qui n'auront pas de telles restrictions. Il n'y aura aucun préjudice pour eux non plus. C'est bien ce qu'a mis en avant l'arrêt de la Cour européenne : les clauses contractuelles de Coty sont précises, avec un but légitime et des critères qualitatifs concrets que tout site, même Amazon.de, peut respecter s'il le veut (il n'est pas sûr qu'Amazon s'en donnera la peine).

La question posée (à laquelle a donc désormais répondu la Cour) est plutôt quel type de concurrence l'on veut. Doit-elle être simplement fondée sur le prix dans le cadre de l'e-commerce? La Commission européenne avait déjà pris position en ce sens, par la négative. L'e-commerce risque d'intensifier la concurrence sur les prix à un niveau tel que les fabricants n'auront plus la possibilité d'innover, de pro-

mouvoir la qualité et leur image de marque. Il y a donc un juste équilibre à trouver entre concurrence par les prix et concurrence par les autres caractéristiques. Il n'est d'ailleurs pas question d'interdire les produits sur des sites comparateurs de prix.

Cette possibilité de sélectionner les sites d'e-commerce a d'autres vertus : renforcer la position des fabricants par rapport à la toute-puissance de ces grands sites et garder une place pour d'autres canaux de vente qui prennent la peine d'avoir une présence physique. En revanche, des petits revendeurs pourraient y trouver à redire : ils n'ont pas toujours les ressources pour gérer leur propre site d'e-commerce et ont besoin, du moins à leur démarrage, d'Amazon Marketplace, la plate-forme d'Amazon ouverte aux tiers.

Les marques de luxe, avec leurs discours à contre-courant de l'e-commerce, craignent la banalisation de leur prestige et la contrefaçon (comment distinguer le vrai du faux sur des sites Web?). Le luxe commence avec l'expérience d'achat, unique, avec un client qui connaît son vendeur, jusqu'à son numéro de portable ; les boutiques d'une même marque ne veulent parfois pas partager entre elles des informations sur leurs clients (mais acceptent toutefois de les centraliser, big data oblige, pour anticiper les tendances).

Leur défi, face à l'e-commerce, est de transposer en ligne l'expérience du client en boutique afin de ne pas dégrader la marque. Les idées ne manquent pas, comme repérer un client connu qui, dans une autre ville ou à l'étranger, passe à côté d'une boutique de la même enseigne afin de l'y inviter (la technologie existe : les « *beacons* »). L'e-commerce doit renforcer l'expérience en boutique, mais pas la remplacer. En ligne de mire, la clientèle chinoise, qui ne conçoit pas pouvoir acheter les produits de luxe ailleurs que sur les sites d'e-commerce. Car la Chine s'est mise à Internet avant de prendre le goût du luxe... ■

Charles Cuvelliez est professeur à l'Université libre de Bruxelles



# Audiovisuel : Nyssen tente de reprendre la main

La ministre de la culture se sépare de son directeur de cabinet alors qu'elle prépare deux projets de loi

**J**e suis à la manœuvre», a assuré plusieurs fois Françoise Nyssen, mardi 9 janvier, en marge d'un déplacement à Londres pour rencontrer, notamment, des dirigeants de la BBC, l'audiovisuel public britannique. Le matin, la ministre de la culture a annoncé la mise à l'écart de son directeur de cabinet Marc Schwartz, bon connaisseur de l'audiovisuel public, au contraire de la ministre. M. Schwartz avait alimenté la campagne du candidat Emmanuel Macron. Ancien médiateur dans les secteurs de l'édition et des médias, il se voit confier une « mission sur l'avenir de la distribution de la presse », où certains prônent une remise à plat complète, alors que le distributeur Presstalis est en grande difficulté.

« Marc Schwartz a toute sa confiance pour cette mission », prend le soin d'ajouter M<sup>me</sup> Nyssen, qui précise toutefois : « depuis le début, je décide moi-même de la composition de mon cabinet. » Une façon de nier des pressions extérieures, de Matignon ou de l'Élysée. Contactée, la présidence de la République renvoie vers le ministère de la culture, comme elle le fait ces dernières semaines sur les questions d'audiovisuel public.

Pourquoi se séparer de son directeur de cabinet ? Avec la ministre, les relations de travail n'étaient pas fluides. Mais surtout, la mise à l'écart vise à combattre l'idée que l'action du ministère de la culture manque de lisibilité et de dynamisme. Ce changement de casting succède d'ailleurs

à un autre, survenu fin novembre 2017 : le départ du conseiller chargé des relations avec la presse, Gaël Hamayon, remplacé par Marianne Zalc-Muller, ancienne collaboratrice du médiatique ministre du redressement productif Arnaud Montebourg.

Le poste de Marc Schwartz sera désormais occupé par son ancienne adjointe, Laurence Tison-Vuillaume. Moins connue que son prédécesseur, celle-ci ne passe pas pour une spécialiste de l'audiovisuel public mais le ministère précise qu'elle a été chargée d'affaires au bureau « audiovisuel-défense » à l'agence des participations de l'Etat.

## « Je suis le chef d'orchestre »

Récemment, un certain flottement a semblé régner au ministère de la culture de M<sup>me</sup> Nyssen, notamment sur les sujets de l'audiovisuel public, un de ses sujets phare. Le 21 décembre 2017, alors qu'elle avait convié à la presse, à l'issue d'une réunion avec les dirigeants de France Télévisions, Radio France ou France Médias Monde, la ministre avait refusé de répondre aux questions des journalistes.

Le flou avait été accru par les deux prises de parole d'Emmanuel Macron, en décembre, très critique sur France Télévisions. Le président de la République avait alors annoncé pour 2018 une réflexion associant les parlementaires, alors que M<sup>me</sup> Nyssen avait déjà exigé pour décembre des pistes de synergies de la part des dirigeants des sociétés concernées. Et



Françoise Nyssen, sur le perron de l'Élysée, le 20 décembre 2017. PATRICK KOVRIK, AFP

**Le flou sur l'audiovisuel public avait été accru par les deux prises de parole de M. Macron, très critique sur France Télévisions**

en parallèle, le premier ministre Edouard Philippe a confié une mission sur l'audiovisuel public au comité action publique 2022 (CAP 2022), pour fin mars.

Aujourd'hui, Françoise Nyssen cherche à se placer au centre de ces différents canaux. « Je suis le chef d'orchestre », assure-t-elle. Un

groupe de travail interministériel associe le ministère de la culture et ceux de l'économie et du budget. Et M<sup>me</sup> Nyssen est en contact avec les deux chargés de l'audiovisuel au CAP 2022, l'ancien président de France Télévisions, Marc Tessier, et le conseiller maître à la Cour des comptes Roch-Olivier Maistre. La ministre assure aussi qu'elle intégrera les réflexions des parlementaires des commissions des affaires culturelles. M<sup>me</sup> Nyssen doit rendre des axes de réformes vers fin mars.

C'est pour préparer ces changements que la ministre a organisé, mardi 9 janvier, un déplacement à la BBC, auquel étaient conviés des journalistes. Ce choix fait inévitablement penser à l'idée de créer une « BBC à la française » qui rassemble France Télévisions, Radio France, voire France Médias Monde – en effet, la visite à Londres a commencé par BBC Afrique

et BBC en arabe, qui rappellent les chaînes en langues étrangères de France 24 ou RFI. « Il n'y a pas qu'un modèle », précise pourtant M<sup>me</sup> Nyssen : la création d'une structure « holding » de l'audiovisuel public n'est qu'une option, assure la ministre, qui a visité en décembre 2017 la RTBF belge, qui rassemble également télévisions et radios.

De son rendez-vous avec Sir David Clementi, le président de la BBC, M<sup>me</sup> Nyssen a notamment retenu la composition « tripartite » de son nouveau conseil d'administration, qui mêle représentants de l'Etat, de la BBC et personnalités extérieures. En effet, le gouvernement veut retirer au conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) le pouvoir de nomination des dirigeants d'audiovisuel public, qui serait confié aux conseils d'administration concernés. A ce sujet, une question stratégique de calendrier

se pose : faut-il faire voter dès le printemps une « petite loi » pour régler ces questions de gouvernance, sans attendre une « grande loi » audiovisuelle fin 2018 ou début 2019 ? Cette option n'est pas exclue, reconnaît M<sup>me</sup> Nyssen. Derrière ce débat, se cache la question sensible de l'éventuelle fin anticipée des mandats de Delphine Ernotte à France Télévisions ou Mathieu Gallet à Radio France...

D'ici là, Françoise Nyssen aura à gérer un autre dossier épineux : la loi sur les fausses nouvelles annoncée par Emmanuel Macron. Mardi, elle a rencontré Damian Collins, qui dirige la commission d'enquête sur les interférences dans le référendum sur le Brexit. Le parlementaire a jugé les intentions françaises intéressantes, tout en précisant qu'une loi n'était pas prévue à ce stade au Royaume-Uni. ■

ALEXANDRE PIQUARD

## Télécoms : l'offensive de Huawei aux Etats-Unis rencontre de nouveaux obstacles

AT&T, qui devait passer un accord de distribution avec le fabricant chinois, a renoncé

SAN FRANCISCO - correspondance

**P**our Huawei, la conquête des Etats-Unis attendra encore un peu. Mardi 8 janvier, le premier fabricant chinois de smartphones devait officialiser un accord de distribution avec AT&T, lui ouvrant les portes d'un gigantesque marché. Et le rapprochant un peu plus de son ambition de devenir le numéro un mondial du secteur, devant Samsung et Apple. Mais le deuxième opérateur mobile américain a fait marche arrière à la dernière minute.

Le groupe texan n'a pas souhaité commenter sa décision. Mais celle-ci pourrait bien avoir été motivée par des pressions politiques. Fin décembre 2017, les commissions du renseignement de la Chambre des représentants et du Sénat ont adressé un courrier à la Federal Communications Commission, le gendarme américain des télécoms. Elles y exprimaient leurs inquiétudes, rappelant les soupçons d'espionnage au profit du gouvernement chinois pesant sur le fabricant.

Pour Huawei, cet accord devait être l'aboutissement d'un long processus. Depuis plusieurs années, le groupe tentait de convaincre les opérateurs mobiles

américains, réfutant avec véhémence les accusations formulées en 2012 par le Congrès. Après un an d'enquête, les parlementaires avaient conclu que Huawei et ZTE représentaient une menace pour la sécurité des Etats-Unis, en raison de multiples tentatives de voler des secrets industriels et de leurs liens étroits avec Pékin.

Ces derniers mois, les dirigeants de Huawei affichaient leur confiance. « Nous vendrons nos smartphones chez les opérateurs américains l'année prochaine », avait même affirmé Richard Yu, le directeur général de sa branche grand public, dans un entretien accordé mi-décembre à l'agence Associated Press. Et l'entreprise chinoise avait lancé depuis quelques jours une campagne de communication pour mieux faire connaître sa marque aux consommateurs américains.

« C'est une perte importante pour nous, pour les opérateurs et encore plus pour les consommateurs qui n'ont pas accès au meilleur choix », s'est emporté M. Yu, lors d'une présentation organisée mardi dans le cadre du Consumer Electronic Show (CES), à Las Vegas (Nevada). « Nous avons gagné la confiance des opérateurs partout dans le monde, et-t-il poursuivi. Nous avons démon-

tré la qualité de nos produits et notre protection de la vie privée et de la sécurité. »

Avec le soutien d'AT & T, Huawei espérait enfin prendre pied sur le marché américain. Pour le moment, l'entreprise de Shenzhen ne passe que par un modèle de vente directe, ce qui limite grandement son potentiel commercial. « Plus de 90 % des smartphones aux Etats-Unis sont vendus par les opérateurs mobiles », rappelle M. Yu. Au lieu de dépenser plusieurs centaines de dollars d'un coup, les consommateurs privilégient massivement les offres de financement gratuites proposées par les opérateurs.

## Eviter l'arrivée d'un concurrent

En outre, « si les ventes directes progressent, elles concernent principalement l'entrée ou le milieu de gamme », souligne Carolina Milanese, analyste chez Creative Strategies. Or, Huawei souhaitait se lancer à l'assaut du marché américain avec le Mate 10, son dernier smartphone haut-de-gamme, qui sera disponible mi-février aux Etats-Unis à partir de 729 dollars (611 euros) sans abonnement.

Après la défection d'AT & T, le fabricant ne dispose pas vraiment d'alternatives. Selon la presse américaine, les négociations avec

Verizon, le numéro un du mobile, seraient au point mort. Un accord avec T-Mobile semble par ailleurs peu probable : le troisième opérateur avait rompu un partenariat avec Huawei en 2014, l'accusant d'avoir tenté de dérober ses technologies. Reste Sprint, mais sa part de marché est faible.

En privé, les responsables de Huawei ne cachent pas leur frustration. Selon eux, Washington cherche simplement à éviter l'arrivée d'un concurrent chinois, aussi bien sur le marché des smartphones que sur celui des équipements de réseau. « Réussir aux Etats-Unis sans un opérateur est très difficile, explique M<sup>me</sup> Milanese. Un opérateur apporte de la crédibilité à une marque. Sans lui, il faut beaucoup plus de temps et d'argent. »

Les déboires de Huawei ne sont pas un bon signe pour Xiaomi, autre fabricant chinois de smartphone à lorgner le marché américain. Ils s'inscrivent surtout dans un climat hostile aux entreprises de la puissance asiatique. Début janvier, Ant Financial Services, bras financier du géant du commerce en ligne Alibaba, avait dû renoncer au rachat de MoneyGram, spécialiste américain des paiements électroniques, en raison de l'opposition des autorités. ■

JÉRÔME MARIN

## La journaliste la plus redoutée de Chine en semi-retraite

**L**a journaliste la plus redoutée de Chine a décidé de prendre du recul. A quelques jours de ses 65 ans, Hu Shuli abandonne son poste de rédactrice en chef. Dans un communiqué, le groupe de presse Caixin Media, qu'elle a fondé en 2009, a annoncé, mardi 9 janvier, sans plus de détails, qu'elle continuerait cependant à s'occuper du « développement stratégique et des prises de décision majeures ».

Hu Shuli est une figure du journalisme chinois. De la même génération que le numéro un chinois, Xi Jinping – comme lui, elle a été envoyée à la campagne pendant la Révolution culturelle –, elle a couvert avec entrain les débuts de la réforme économique dans son pays, à partir de la fin des années 1970. Elle interviewe des jeunes gens, pour certains revenus des universités américaines, qui formeront plus tard l'élite économique et politique du pays.

**HU SHULI AVAIT CRÉÉ LE MAGAZINE ÉCONOMIQUE « CAIJING », DEVENU UNE RÉFÉRENCE EN TRAQUANT LA CORRUPTION DES GRANDS GROUPES**

## Une dénonciation de la censure

Si Hu Shuli a commencé dans la presse officielle, elle se fait un nom avec le magazine *Caijing* (« finances et économie » en chinois), qu'elle crée en 1998. Il devient une référence et se distingue par un journalisme offensif, qui traque la corruption des grands groupes et repousse les limites de la censure officielle. La journa-

liste dévoile la face sombre des « trente glorieuses » chinoises. En 2003, défiant les consignes officielles, *Caijing* enquête sur l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), dont le pouvoir communiste cherchait à minimiser l'ampleur.

A la suite d'un conflit interne, Hu Shuli quitte *Caijing* pour créer un autre groupe de presse, *Caixin*. Même succès. Du président Xi Jinping, elle soutient la lutte anticorruption. C'est *Caixin* qui révèle ainsi les pratiques douteuses de l'assureur Anbang et de son patron, Wu Xiaohui. Mais elle n'hésite pas à critiquer le renforcement du contrôle de la presse. En 2016, la journaliste dénonce sur son site la censure d'un article plaidant pour la liberté d'expression. Aux oreilles de certains, sa semi-retraite sonne comme l'amère victoire des censeurs. ■

FRANÇOIS BOUGON